

**L'UNIVERSITÉ  
SYNDICALISTE**

**MAG**

**DOSSIER**

**Construire l'intégration sociale**

**REPLACEMENTS, BIVALENCE**

**ZEP, RENTRÉE, RECRUTEMENTS**

**NON au démantèlement de l'éducation**

**FONCTION PUBLIQUE**

**Vers la grève unitaire  
le jeudi 2 février**



# Édito

La situation sociale s'est profondément dégradée depuis quelques années. Les violences dans les banlieues reflètent une crise sociale grave. Or, les perspectives économiques, les choix politiques, sociaux, éducatifs ne pourront qu'aggraver cette crise. Un sondage montre que 72 % des Français ne croient ni à la croissance annoncée, ni à la reprise de l'emploi. Pourtant, c'est à grand renfort de publicité que Dominique de Villepin annonce la baisse du taux de chômage et la réussite de son plan.

Rappelons que le nombre d'employés salariés dans les entreprises publiques est passé sous la barre du million, deux fois moins en 20 ans. La diminution, régulière depuis 94, s'est accélérée entre 2003 et 2004 du fait des privatisations.

La seule administration créant des emplois est l'ANPE (4 672 emplois en CDI, + 1 000 contrats d'avenir), les autres voient leurs effectifs baisser, avec l'annonce - réalisée depuis longtemps - de ne remplacer qu'un départ à la retraite sur deux.

Le budget en déficit de 47 milliards d'euros comporte de nombreuses dépenses qui sont ni plus ni moins que des cadeaux fiscaux aux ménages les plus favorisés et à certaines entreprises. Au dernier moment, 15 millions ont été accordés aux maisons familiales rurales qui proposent de l'alternance dès 14 ans ! Les investissements sont sacrifiés.

Pas de relance de la consommation par l'augmentation des salaires, du pouvoir d'achat, mais par l'accès au crédit, avec possibilité d'hypothéquer sur ses biens immobiliers, ce qui risque de précariser certaines populations déjà fragiles.

Dans le même temps se développe un discours sur les prétendus 2 000 milliards de dette publique, qui augure mal des recrutements d'emplois publics, de la relance par les dépenses publiques et du développement des services publics.

Le résultat de ces choix est que le prochain gouvernement aura peu de marges de manœuvre budgétaires. C'est dans le cadre de ce discours sur la dette et de ces choix budgétaires qu'il faut comprendre les annonces sur l'effondrement des postes mis aux concours dans l'Éducation.

C'est pourquoi il nous faut construire, dans l'unité la plus large possible, une mobilisation à la hauteur de ces enjeux.



**Gisèle Jean**  
cosecrétaire générale

**8** Fenêtre sur  
La missions générale  
d'insertion (MGI)



**37**  
Portrait  
d'une intermittente

**19**

Dossier  
Discriminations et inégalités  
sociales

## Sommaire

### Revue de presse

**30** jours

### Débat/opinion

- L'apprentissage peut-il lutter contre l'échec scolaire ?

### Fenêtre sur

- La mission générale d'insertion (MGI)

### Actualités

- Construire une riposte d'ensemble
- Postes aux concours
- Rentrée 2006
- Éducation prioritaire
- Remplacement
- Circulaire de Robien
- Hommage à notre ami Issa Koulibaly
- Face à la violence
- Salaire de la fonction publique

### Droits et libertés

- Réseau éducation sans frontières

### Dossier

- Construire l'intégration sociale

### Métier

- Baccalauréat STG : langues vivantes, Histoire-géographie
- Réforme STI
- Technologie : le ministre doit écouter
- Culture commune et compétences

**4**

### Eco/social

- Dette publique
- Sécurité sociale : quel financement ?
- Accord Unedic : des droits diminués
- Solidarité entre générations

**29**

**5**

**6**

**8**

### Catégo

- Recrutements de CO-Psy : débattre et réagir !
- Mutations 2006
- Le mérite contre la carrière
- CPE : annulation de la dette
- CDD/CDI : toujours la précarité

**32**

**10**

### International

- Conférence de l'OMC à Hong Kong
- Cadre européen de certifications professionnelles
- Forum social mondial
- Sri Lanka
- Combattre la directive Bolkestein

**34**

**18**

### Portrait

- Christine Gadelorge, intermittente

**37**

**19**

### Culture

- Livres-revues
- Cinéma/Théâtre/Spectacles/Expositions
- Multimédia

**38**

**27**

### Mémoire du SNES

- L'IHRSES a vingt ans

**44**

L'Université Syndicaliste, hebdomadaire du Syndicat national des enseignements de second degré (SNES, 46, avenue de l'Yvry, 75647 Paris Cedex 13. Tél. standard : 01 40 63 29 00). Directeur de la publication : Gérard Anthéaume, Tél. 01 42 80 91 04. Rédacteurs en chef : Serge Chatelain et Alexis Chabot. Secrétaire de direction : Thérèse Bara. Collaborateurs permanents : Nicolas Bénéès, Fabrice Giovanazzi, Matthieu Leiritz. Régie publicitaire : Com d'habitude publicité, Clotilde Poitevin, tél. : 05 65 11 00 79. Photocomposition et photogravure : C.A.G. Imprimerie : RPN, Livry-Gargan (93). C.P. N° 0108 S 06386. I.S.S.N. N° 0751-5839. Dépôt légal à parution. Conception : Voltaire & Associés, 15, rue de la Banque, 75002 Paris. Photo de Une : Wei Ming Tan. Prix du numéro : 1,30 €. Abonnement : 1) Personnels de l'Éducation nationale : France 26 € ; étranger et DOM-TOM : 40 €. 2) Autres, France : 37 € ; étranger : 51 €. Publicité : MICROSOFT (2), GMF (45), ARTE A VENEZIA (47), ZIG-ZAG (47), CASDEN (48).

## DEVOIR DE MÉMOIRE

# Combats d'hier et d'aujourd'hui



30 novembre 2005

### SI L'ASSEMBLÉE VEUT FAIRE L'HISTOIRE

Aucun précédent, pas même sous Vichy, où Pétain s'était contenté d'une lettre-circulaire adressée aux écoles sur les valeurs à promouvoir dans l'enseignement de l'histoire, « un superavis, mais qui n'avait pas force de loi » explique Jean-Pierre Azéma. Spécialiste de la Seconde Guerre mondiale et professeur à Sciences-Po, il exprime sa « sainte horreur de cette manière de dicter l'histoire ». Les historiens français restent très remontés, contre l'article 4 de la loi du 23 février. Jules Ferry, lui, a fait parvenir des « recommandations » aux instituteurs, promouvant les « valeurs républicaines acceptables pour le père de famille » (dont la colonisation). Mais pas de loi édictant une vérité de l'histoire, qui empêche sur trois libertés fondamentales : liberté de production des manuels scolaires, liberté de choix des enseignants, liberté d'utilisation de tel ou tel manuel. Les historiens semblent ainsi unanimes à condamner toute dérive vers une histoire officielle. [...]



7 décembre 2005

### TAXER L'ABUS DE PRÉCAIRES

[...] L'idée de Force ouvrière (FO) avait été relayée par les négociateurs salariés : moduler les cotisations chômage des entreprises en fonction du recours au travail précaire. Au quatrième trimestre 2004, les entrées en indemnisation chômage pour fin de CDD représentent plus de 50 % des entrées totales. L'intérim représente, lui, plus de 12 % de ces demandes d'indemnisation. Or, pour les syndicats, le coût d'un chômeur indemnisé à la fin d'un contrat précaire est plus de deux fois plus élevé que pour un CDI. D'où l'idée de surtaxer le travail précaire. [...] mais la quatrième séance de négociations qui doit s'ouvrir cet après-midi ne devrait pas aboutir à un accord. Le patronat, et notamment l'industrie, grand consommateur de contrats précaires, a rejeté d'emblée cette option. Pourtant mise en place ailleurs en Europe, comme en Espagne depuis 2004.



9 décembre 2005

### L'enseignement laïque

Par **JEAN JAURÈS** : discours de Castres, 30 juillet 1904

**D**émocratie et laïcité sont deux termes identiques. Qu'est-ce que la démocratie ? Royer-Collard, qui a restreint arbitrairement l'application du principe, mais qui a vu excellemment le principe même, en a donné la définition décisive : « La démocratie n'est autre chose que l'égalité des droits ». Or, il n'y a pas égalité des droits si l'attachement de tel ou tel citoyen à telle ou telle croyance, à telle ou telle religion, est pour lui une cause de privilège ou une cause de disgrâce. Dans aucun des actes de la vie civile, politique ou sociale, la démocratie ne fait intervenir, légalement, la question religieuse. Elle respecte, elle assure l'entière et nécessaire liberté de toutes les consciences, de toutes les croyances, de tous les cultes, mais elle ne fait d'aucun dogme la règle et le fondement de la vie sociale. [...]

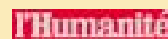
Mais, si laïcité et démocratie sont indivisibles, et si la démocratie ne peut réaliser son essence et remplir son office, qui est d'assurer l'égalité des droits, que dans la laïcité, par quelle contradiction mortelle, par quel abandon de son droit et de tout droit, la démocratie renoncerait-elle à faire pénétrer la laïcité dans l'éducation, c'est-à-dire dans l'institution la plus essentielle, dans celle qui domine toutes les autres, et en qui les autres prennent conscience d'elles-mêmes et de leur principe ? Comment la démocratie, qui fait circuler le principe de laïcité dans tout l'organisme politique et social, permettrait-elle au principe contraire de s'installer dans l'éducation, c'est-à-dire au cœur même de l'organisme ? [...] La démocratie a le devoir d'éduquer l'enfance ; et l'enfance a le droit d'être éduquée selon les principes mêmes qui assureront plus tard la liberté de l'homme. Il n'appartient à personne, ou particulier, ou famille, ou congrégation, de s'interposer entre ce devoir de la Nation et ce droit de l'enfant. [...]



9 décembre 2005

### LA LAÏCITÉ PAS ÉTRANGÈRE À NOS VOISINS

Le modèle français de laïcité reste une exception en Europe, notamment dans les relations entre l'État et les cultes. [...] L'approche française n'en reste pas moins très spécifique. « La France est le seul pays de l'Union à avoir inscrit la laïcité dans sa Constitution », souligne Olivier Dord, agrégé de droit public, tout en rappelant que, « si l'on entend "laïcité" au sens de liberté de religions et séparation de fait entre les églises et les États, celle-ci est une réalité dans tous les pays de l'Union, à l'exception peut-être de la Grèce ». En outre, les Vingt-cinq font tous aujourd'hui face aux mêmes nouveaux défis, au premier rang desquels la présence croissante de l'islam au travers de l'immigration. [...]



26-27 nov. 2005

### DISCRIMINATIONS

Qu'a donc appris la France sur elle-même ? Deux choses essentielles. D'abord, que la crise sociale atteint une ampleur moins souterraine qu'on veut bien le croire. Ensuite, que cette crise sociale, enracinée désormais dans les réalités quotidiennes les plus banales, frappe certes indistinctement, mais s'acharne tout particulièrement sur les familles « issues de l'immigration ». En moyenne, ils sont 20 % plus pauvres. Mais plus pauvres en tout : chômage, logement, santé, éducation, etc. C'est ce qu'on appelle la discrimination ethnique. C'est ce que beaucoup refusent de voir en face. C'est pourtant ce que vivent chaque jour des millions de nos concitoyens, humiliés sournoisement. Pas par des individus racistes placés à des échelons de la société pour exprimer leur xénophobie en actes. Non, ces femmes et ces hommes sont humiliés par une sorte de mécanisme « ordinaire » qui a, perfidement, désédimenté quelques principes républicains fondamentaux. [...]

### Le dessin du mois



Le Canard enchaîné, 17 décembre 2005



© Jacques Guez/AFP

## ÉTAMPES

# Émotion et colère

L'agression à coups de couteau le 16 décembre d'une collègue du lycée professionnel Louis-Blériot a causé une vive émotion dans toute la profession. La colère a grandi quand on apprenait que face à la montée des incivilités, les enseignants du lycée avaient demandé que la journée du 16 décembre soit banalisée, ce qui fut refusé par l'Inspection académique de l'Essonne et le rectorat de Versailles. Quand les collègues alertent, ils sont ignorés. Quand l'accident grave survient, le ministre, le recteur et les médias se précipitent. Karen Montet-Toutain est sortie mardi de son silence. Elle confirme ses accusations à l'égard de l'institution, coupable, selon elle, de ne pas l'avoir protégée dans l'exercice de ses fonctions. Difficile de juger face au silence à ce jour des services : une enquête administrative est en cours. Mais difficile de ne pas être bouleversé par ce témoignage et le terrible isolement ressenti par cette jeune enseignante.

1<sup>er</sup>  
déc.

**ZEP.** Dominique de Villepin annonce ses mesures pour les établissements « difficiles ».

5  
déc.

**Irak.** Enlèvement à Bagdad de l'ingénieur français Bernard Planche. Les revendications des ravisseurs restent obscures.

7  
déc.

**Après l'heure, c'est plus l'heure.** Gilles de Robien annonce l'abandon de la méthode globale d'apprentissage de la lecture.

11  
déc.

**La gauche qui gagne.** Au Chili, la candidate socialiste Michelle Bachelet arrive en tête du premier tour de l'élection présidentielle.

14  
déc.

**Annonce.** Le ministre de l'Éducation promet 1000 professeurs supplémentaires dès 2006 pour les ZEP.

15  
déc.

**In fine.** Les 25 parviennent à un accord sur le budget européen.

**Abyssal.** Le rapport Pebereau évalue la dette publique à 1100 milliards d'euros.

16  
déc.

**Violence.** Agression à coup de couteau d'une enseignante du lycée Louis-Blériot d'Étampes. La hiérarchie est mise en cause et les enseignants font usage de leur droit de retrait.

18  
déc.

**In extremis.** La conférence de l'OMC réunie à Hong Kong parvient à un accord qui ne contente personne.

20  
déc.

**Bleu horizon.** Pour répondre à la violence à l'école, le ministre de l'Éducation propose des policiers dans les établissements scolaires.

24  
déc.

**Colonisation.** Nicolas Sarkozy confie à l'avocat Arno Klarsfeld une mission de réflexion sur « la loi, l'histoire et le devoir de mémoire ».

1<sup>er</sup>  
janv.

**Humour.** Jacques Chirac souhaite une année 2006 « utile ».

**Train d'enfer.** Les passagers du train Nice-Lyon sont victimes d'agressions et d'insultes.

5  
janv.

**Israël.** Ariel Sharon est hospitalisé à la suite d'une grave hémorragie cérébrale.

8  
janv.

**Hier et demain.** Dix ans après sa mort, la gauche n'a pas oublié François Mitterrand.

11  
janv.

**Urgence durable.** Jean-Louis Borloo présente son projet de loi sur l'égalité des chances.

## BILLET D'HUMEUR

# Méthode globale : faux débat et vrais enjeux

Laisser le ministre légiférer sur la bonne pratique pédagogique n'est pas seulement étonnant, risible, c'est dangereux. Avec Fillon, c'était la dictée, outil défini comme le seul moyen de restaurer l'orthographe défaillante de notre jeunesse. Il avait même produit une circulaire reprenant les textes en vigueur pour imposer le « retour de la dictée » qui n'avait jamais cessé d'exister.

C'est dans le même esprit que de Robien devient le Don Quichotte de la méthode globale. Comme le rappellent nombre de réels spécialistes (enseignants, chercheurs, formateurs) la méthode globale seule n'est pas ou peu enseignée. Les difficultés en lecture révèlent une difficulté de compréhension des textes liée souvent à une faible pratique langagière. Or, de plus en plus souvent, on tente de renvoyer la difficulté sco-

laire à une médicalisation encadrée par des spécialistes extérieurs à l'école, sans donner aux professionnels que sont les enseignants la formation, le temps, les moyens pour travailler avec les élèves, à leur rythme, assurer les connaissances acquises.

Cette attaque contre la méthode globale qui serait toute puissante ne vise qu'à attaquer la liberté pédagogique et à jeter la suspicion sur le professionnalisme. Elle nie aux enseignants le choix réfléchi de méthodes variées. Elle légifère sur la « bonne pratique » celle du ministre du moment et de ses conseillers. Elle cache les vrais enjeux qui sont de permettre à tous les élèves, de construire progressivement à leur rythme des capacités pour lire et devenir des personnes épanouies par la rencontre avec l'autre.

Gisèle Jean

**LE DÉBAT SUR L'APPRENTISSAGE** à partir de 14 ans percute celui de la lutte contre l'échec scolaire. À en croire les promoteurs de l'apprentissage, les élèves en difficulté au collège auraient tout intérêt à le quitter et à rejoindre un parcours professionnel afin d'acquérir une qualification et à pouvoir envisager une insertion professionnelle et sociale. L'école serait donc le creuset de l'échec et c'est hors de l'école que les élèves en difficulté pourraient trouver leur salut !

## L'apprentissage peut-il lutter contre l'échec scolaire ?

**Notre devoir, notre mission, c'est de donner une réalité au principe d'égalité des chances; nous ne pouvons accepter qu'il se transforme en expression vide de sens; il en va de la justice à l'égard des personnes, et de l'avenir du pays.** Premier constat : certains élèves ne parviennent pas à surmonter leurs difficultés, mais pourraient le faire avec une aide accrue, un encadrement plus adapté, un suivi plus serré. Nous avons donc décidé de renforcer les mesures de soutien scolaire, et de les diversifier.

Deuxième constat : certains adolescents décrochent complètement dès le collège, et sont en rupture totale avec le système éducatif; ce n'est pas une formule ! 15 000 élèves ont déserté le système scolaire avant d'avoir atteint l'âge de 16 ans. J'ajoute que, chaque année, 150 000 jeunes sortent du système scolaire sans véritable qualification. Dans ces conditions, parlons clair : le débouché, presque toujours, c'est le chômage.

Pour répondre à ce phénomène de déscolarisation, pour répondre à l'absentéisme chronique, nous voulons faire preuve d'audace et d'imagination ! Et pour cela nous allons construire une nouvelle formule d'apprentissage pour ces jeunes qui ont déjà décidé eux-mêmes de ne plus être des élèves.

*Gilles de Robien, 9/11/2005*

[...] Pour notre part, nous ne **mythifions pas l'apprentissage**. Nous ne le décrions pas non plus. Aujourd'hui 350 000 jeunes sont concernés. Cela réussit à un certain nombre d'entre eux. Mais il est pour autant inutile d'idéaliser cette voie d'acquisition du savoir professionnel. Nous devons interpellier l'apprentissage, comme d'ailleurs toutes les autres voies de formation et d'enseignement. N'occultons pas certaines réalités.

D'abord celle-ci : **25 % des contrats d'apprentissage sont rompus avant leur terme**. Ensuite celle-là : le taux de réussite d'un jeune en apprentissage à l'examen du CAP est de deux points inférieur à celui d'un élève scolarisé en établissement d'enseignement professionnel. La différence s'élève même à dix points lorsqu'il s'agit du BTS ! Par conséquent, nous ne devons pas porter l'apprentissage aux nues. Il faut au contraire nous interroger sur ses carences.

[...] Certains de nos collègues pensent que l'on apprend sur le tas. Bien sûr ! Notre vie entière est, d'un certain point de vue, un apprentissage sur le tas. Toutefois **le savoir ne suinte pas des murs de l'usine et ne jaillit pas de la machine vers le cerveau de son utilisateur !** Or les machines sont de plus en plus complexes et, par conséquent, les savoirs préalables à leur usage le sont également...

*Jean-Luc Mélenchon, discours au Sénat, 1/12/2005*

[...] L'apprentissage, c'est une chance pour les jeunes d'apprendre un métier, en bénéficiant d'une formation générale concrète et d'une immersion dans un milieu professionnel. Il ne signifie pas pour autant quitter l'école, pour être « mis au boulot ». Il est temps de mettre fin à cette opposition franco-française entre l'école du « savoir académique », et celle du « savoir-faire ».

En centre de formation d'apprentis ou en lycée professionnel, les élèves acquièrent un socle de culture générale et des acquis de comportement qui leur permettront de s'insérer dans les entreprises où ils exerceront leur métier. C'est une formation exigeante sanctionnée par un diplôme, qui demande un investissement personnel tant de la part des élèves à qui l'on demande une maturité et un sens pratique bien supérieurs à ceux d'un lycéen, mais aussi de la part du corps enseignant qui suit quotidiennement ses apprentis.

Commencer ce type de formation suppose d'avoir acquis au préalable les savoirs fondamentaux et la maîtrise de soi. On peut douter que cela soit toujours le cas à 14 ans.

C'est bien l'idée des classes préparatoires à l'apprentissage, que certains collèges et CFA ont mis en place depuis quelques années.

[...] Envoyer les jeunes des quartiers défavorisés en rupture avec l'école vers l'apprentissage le plus tôt possible ne suffit pas. Encore faut-il que des mesures d'accompagnement soient mises en place pour chacun d'entre eux. Ces jeunes en rupture cumulent de lourds handicaps sociaux. Plus que n'importe quels autres élèves, ils doivent faire l'objet d'un suivi individualisé. « *Avant tout, on commence par décabosser les élèves qui arrivent* », expliquent les assistantes sociales qui les suivent dans les CFA.

Le tuteur doit pouvoir accompagner le jeune qu'il a en charge dans son parcours scolaire, et son initiation professionnelle – en aidant notamment son employeur à l'intégrer dans l'entreprise. Mais il doit aussi avoir un droit de regard sur son environnement familial, pour aider l'adolescent en bonne intelligence sur ses problèmes personnels.

*Laurent Hénart, ancien secrétaire d'État à l'Insertion professionnelle des jeunes, Les dossiers du Net, 28/11/2005*

*Pour beaucoup, la proposition d'un apprentissage dès 14 ans est en fait un renoncement de l'État à former l'ensemble des jeunes générations. Cette déscolarisation précoce n'apportera rien de bénéfique aux jeunes mais également aux entreprises. En effet la vie professionnelle ne peut aujourd'hui se concevoir que sur la base d'une formation initiale de haut niveau acquise dans le cadre du service public d'Éducation nationale.*

La proposition d'apprentissage à 14 ans ne fait pas l'unanimité non plus parmi les représentants de l'artisanat en France, les Chambres des métiers accueillant « positivement » la mesure, critiquée en revanche par l'Union professionnelle artisanale : même si elle est « *satisfaite de constater que le rôle structurant de l'apprentissage est à nouveau mis en évidence* », l'UPA juge que l'abaissement de l'âge d'entrée « *ne peut constituer une réponse pérenne aux difficultés d'insertion des jeunes* ». Cette mesure « *ne répond pas non plus à la priorité des entreprises artisanales qui cherchent à recruter des personnels qualifiés ou à former des jeunes ayant acquis les savoirs de base : lecture, écriture et calcul notamment* », souligne-t-elle. « *La responsabilité des artisans, qui est déjà très étendue à l'égard de ces jeunes et de la société, ne peut aller jusqu'à assumer les missions d'éducation ou d'école de la vie.* » Mais pour l'APCM (Assemblée permanente des chambres de métiers et de l'artisanat), la limitation de l'âge d'accès à l'apprentissage était considérée depuis longtemps « *comme un frein à l'apprentissage de certains métiers* ». *Les dossiers du Net, 29/12/2005*

[...] il s'agit, en réalité, de déscolariser de manière précoce les jeunes dont on dira « *qu'ils ne sont pas faits pour les études* ».

Il faut, d'abord, rappeler quelques évidences trop vite oubliées. Faire sortir du système scolaire un enfant à 14 ans, c'est décider de son sort à 12 ou à 13. L'institution scolaire a, en effet, une fantastique capacité à anticiper les décisions et, même, quand les circonstances s'y prêtent, à organiser des voies de relégation qui préparent, avec les meilleures intentions du monde, certains élèves « *à assumer une transition qui serait bien trop brutale pour eux* »... L'apprentissage, par ailleurs, c'est aujourd'hui – et l'on ne le rappelle pas suffisamment – treize semaines de cours seulement par an et cinq semaines de congés payés : treize semaines de cours pour des élèves en échec dans les apprentissages fondamentaux – et, en particulier, celui de la langue – c'est la condamnation à perpétuité à des tâches de pure exécution, l'impossibilité d'accéder à la « *seconde chance* » que constitue la formation continue... L'apprentissage à 14 ans, c'est, en réalité, le mépris déguisé des « *métiers manuels* » : c'est imaginer que ceux-ci sont constitués de tâches d'exécution accessibles par l'observation et la simple reproduction, c'est ignorer la part nécessaire de conceptualisation que tout métier manuel comporte et la complexité des situations professionnelles auxquelles ils ont à faire : que je sache, il n'est d'ailleurs pas prévu d'embaucher à 14 ans des apprentis en chirurgie ou en orthodontie qui sont, pourtant bien – chacun en conviendra – des « *métiers manuels* »...

Cette mesure, va, sans aucun doute, renforcer encore l'apartheid scolaire : qui imagine que les fils et filles de médecins, de professeurs et d'hommes politiques iront en apprentissage à 14 ans ? Qui ne voit qu'elle va contribuer à exclure encore plus fortement une jeunesse qui, malgré ses papiers d'identité, n'est pas considérée comme « *française* » par certains de nos concitoyens ? Et en baissant le niveau d'instruction d'une partie des jeunes, c'est toute l'institution scolaire, et la société tout entière, qu'elle va tirer vers le bas... Pire encore, cela appauvrira considérablement les pratiques pédagogiques... et même les plus brillants en pâtiront !  
*Philippe Mérioux, Le café pédagogique, 13/11/2005*

Non seulement je ne me réjouis pas de la décision de Villepin de rendre à nouveau possible l'entrée en apprentissage dès 14 ans, mais je suis très en colère, contre cette décision et contre ceux qui s'en font les thuriféraires, au nom d'un soi-disant réalisme.

Réalisme illusoire d'ailleurs car la majeure partie des collégiens dont il parle, victimes de la démagogie qui a substitué à l'orientation précoce par l'échec un processus de passage de classe en classe sans acquisition effective qui ressemble furieusement à un processus d'éviction par le haut (que penser de ces bulletins de fin de Cinquième ou de Quatrième où l'on signifie à des élèves dont la moyenne n'excède pas 6 ou 7/20, que l'on a décidé pour eux « *le passage à l'ancienneté* » ?), que la majeure partie de ces collégiens sont précisément ceux qui ne trouveront pas (et qui ne trouvent déjà pas quand ils sont en LP ou qu'ils cherchent à entrer en CFA) d'employeurs disposés à les accueillir, parce qu'ils sont les premières victimes de la discrimination à l'embauche (qui ne connaît nombre de nos collègues profs de LP qui ne décolèrent pas de ne pas réussir à placer leurs élèves issus des immigrations maghrébines et africaines en stage, alors que cela ne pose guère de problème pour ceux qui sont considérés comme franco-français ?).

*Jean-Yves Rochex,  
Cahiers pédagogiques, 20/11/2005*

*Le SNES estime, comme beaucoup, que l'apprentissage risque de se développer au niveau des études supérieures et en particulier pour les étudiants titulaires d'un baccalauréat. Loin de lutter contre l'échec scolaire, cet apprentissage pourrait répondre au désir de reconnaissance sociale des étudiants ainsi qu'à leur besoin financier leur permettant de poursuivre leurs études.*

La volonté de développement de l'apprentissage tant par le ministère de la Cohésion sociale que celui de l'Éducation nationale doit nous interroger sur l'efficacité de ce mode de formation. Recrutement trop souvent ségrégatif, ruptures de contrats d'un niveau trop élevé, mal-être des apprentis et relations parfois conflictuelles avec l'entreprise, sont à prendre en compte. Il convient de faire une analyse de l'existant en distinguant l'apprentissage outil de « *remédiation* », l'apprentissage comme outil d'insertion et celui qui mène à des diplômes de type baccalauréat professionnel ou BTS.

L'apprentissage comme outil de remédiation pour les élèves en grande difficulté n'est pas la solution efficace que le gouvernement veut faire croire. Le bilan pédagogique n'est jamais fait, le nombre important de ruptures de contrat (25 % en moyenne) fausse le taux de réussite, masquant les échecs.

L'apprentissage comme dispositif d'insertion est basé sur les besoins locaux du marché du travail et répond trop aux demandes immédiates des entreprises qui, comme les Régions, n'ont pas de vision prospective des besoins en terme d'élévation des qualifications.

L'apprentissage n'a, notamment au niveau V (CAP, BEP), nullement fait la démonstration de sa capacité d'élever le niveau de formation et de qualification. Il ne conduit pas en général à de véritables poursuites d'études de haut niveau, il n'offre aucune garantie d'insertion professionnelle durable.

Pour le SNES, l'effort doit être mis sur les formations initiales sous statut scolaire. Le SNES dénonce la politique de développement de l'apprentissage proposée par le plan Borloo dont la seule finalité est de renforcer la formation professionnelle sous statut salarié au détriment du service public d'éducation.

Aux niveaux III (BTS, DUT) et plus, ces formations peuvent être des formations de qualité. Pour des jeunes majeurs issus de milieux aux revenus modestes, l'apprentissage apparaît comme une solution pour poursuivre des études, il leur permet d'une part d'obtenir une rémunération, et d'autre part d'accéder à un statut de salariés.

Pour le SNES, l'apprentissage ne doit pas être une solution de masse, mais peut être considéré comme une réponse ponctuelle à certaines difficultés de jeunes (réorientations tardives, recherche de statut, et de revenus...) tout en n'étant pas une solution pour se « *débarrasser* » à moindre coût des élèves en rupture scolaire et répondre à la demande de main-d'œuvre bon marché.  
*Congrès SNES, Le Mans 2005*

## UNE MISSION DE SERVICE PUBLIC

Apparue dans les années 80, la mission générale d'insertion s'adresse à l'ensemble des élèves mais plus particulièrement à ceux qui sont le plus en difficulté avec trois priorités :

- éviter le décrochage scolaire ;
- faciliter l'accès à la qualification et l'obtention d'un diplôme ;
- préparer et accompagner l'insertion sociale et professionnelle.

L'école offre ainsi une nouvelle chance aux élèves qui risquent d'être exclus du monde du travail, à ceux qui sont restés sur le bord du chemin menant vers l'insertion sociale, en les accueillant dans des actions de mobilisation et de remise à niveau ou visant l'obtention d'une première qualification voire d'un diplôme. Il s'agit là d'une véritable mission de service public qui concerne environ 120 000 jeunes sortant chaque année du système éducatif sans diplôme ni qualification.

L'école peut également à travers cette mission rétablir un certain équilibre social et contribuer à réduire la fracture scolaire. C'est aussi le moyen par lequel l'école socialise et prépare l'insertion sociale des élèves à un âge où l'adolescent est encore réceptif et où son projet personnel et professionnel s'élabore progressivement en liaison avec les apprentissages. Les actions conduites au titre de la mission générale d'insertion sont menées en partenariat avec d'autres dispositifs et restent complémentaires des mesures prises dans le cadre régional ou du plan de cohésion sociale. À cet égard, on ne peut que regretter la volonté gouvernementale qui consiste à vouloir s'occuper des jeunes les plus en difficulté hors du champ scolaire en sollicitant d'autres structures mises en place dans le cadre de la politique de la ville (*contrats de réussite éducative*) ou dépendantes du ministère des Armées (*service national d'insertion*) et de la Justice (*centres éducatifs fermés*).



Le Canard Enchaîné  
du 31/11/05

## DES ACTIONS DIVERSIFIÉES

- Actions de mobilisation à destination des élèves démotivés et/ou en rupture scolaire n'ayant pas acquis les bases nécessaires pour l'entrée en parcours qualifiant.
- Actions d'apprentissage de la langue à destination des élèves non francophones nouvellement arrivés en France.
- Actions de préparation au diplôme et à la qualification à destination des élèves des classes terminales ayant échoué deux fois à leur examen (MOREA).

- Actions d'accompagnement vers l'emploi et/ou la formation professionnelle en alternance pour des élèves titulaires d'un premier diplôme et/ou désireux de poursuivre une formation en entreprise.

Dans l'académie de Créteil, 6000 élèves sortent ainsi chaque année sans qualification et 3000 d'entre eux intègrent les « actions spécifiques » menées au titre de la MGI. L'objectif prioritaire restant la poursuite d'études dans le cadre de la formation initiale chaque fois que cela est possible au moment même où le gouvernement privilégie l'instruction au rabais et les parcours individuels de relégation scolaire vers l'emploi et l'apprentissage dès l'âge de 14 ans.

## DÉSARROI DES JEUNES ET MISSION GÉNÉRALE D'INSERTION

Il y a peu de temps, les jeunes des cités exprimaient violemment leur colère et leur frustration, alors que dans le même le ministère de l'Éducation nationale étranglait financièrement la mission générale d'insertion dont il a la charge. Cela est d'autant plus surprenant que l'objectif principal de cette mission est justement d'éviter le décrochage scolaire et de prendre en charge les jeunes les plus en difficulté sortant du système éducatif sans diplôme ni qualification.

On peut alors s'interroger sur la cohérence de l'action gouvernementale au moment où le Premier ministre et le président de la République parlent de l'importance et de la place de l'école dans les dispositifs mis en place en direction des jeunes les plus défavorisés. Dans le contexte actuel, on mesure l'importance d'un tel dispositif et sa complémentarité avec les autres mesures prises dans le cadre du plan de cohésion sociale. Et pourtant, à l'heure actuelle la mission d'insertion est en situation de quasi-dépôt de bilan dans la plupart des académies.

Quant aux jeunes pris en charge chaque année dans le cadre de cette mission, ils attendent pour la plupart dans la rue, avec le risque de les voir venir grossir les rangs de ceux qui ont manifesté violemment dans les cités.

Doit-on attendre à nouveau que la situation devienne encore plus explosive pour enfin sortir cette mission de la clandestinité, lui donner les moyens d'exister et d'assurer son rôle au service des jeunes et de la société ?

### Karim, 20 ans, académie de Créteil, rescolarisé à l'issue du CIPPA en BEP vente

« Le CIPPA c'est une dernière chance pour retourner à l'école.

C'est une leçon, une mise en garde pour comprendre qu'il ne faut pas être absent, qu'il faut travailler.

En CIPPA, on prend le temps, les profs prennent le temps jusqu'à ce qu'on comprenne, c'est rassurant, ça aide à retrouver les bases et progresser, ça aide à comprendre qu'on est capable.

En plus les stages nous aident à choisir ce qu'on veut faire...

Aujourd'hui je veux avoir mon BEP pour continuer en bac pro...

Si je n'avais pas eu le CIPPA, je serais comme certains copains qui ne font rien, ils ne trouvent pas de travail, d'autres font des formations à la mission locale de temps en temps, d'autres galèrent.

Moi je suis content, je me sens bien parti... j'ai des bons bulletins, je veux réussir. »

### Séverine H. académie de Rennes, MOREA BAC (S)

« Je tiens à vous remercier ainsi que l'équipe qui vous accompagne pour l'aide que vous apportez aux jeunes. Même si dans mon cas je n'ai pas toujours été assez attentive, merci de m'avoir soutenue jusqu'au bout de l'année scolaire.

Année scolaire qui a été tout de même une réussite puisque j'ai décroché le bac...

Je suis inscrite en prépa kiné... Merci encore et j'espère que l'institution MOREA continuera longtemps. »



## FINANCEMENTS À GÉOMÉTRIE VARIABLE ET MOYENS EN CONSTANTE DIMINUTION

La MGI est une des missions du système éducatif qui coûte le moins cher par élève mais représente pour le gouvernement un coût encore trop élevé : on constate de fait un volume de financement globalement en baisse depuis 2002, tendance que n'ont pas modifié les redressements ponctuels obtenus.

La flexibilité et la précarité de financement de la MGI ont été développées bien avant la mise en œuvre de la LOLF.

Bien que la MGI soit une mission de la Formation initiale, l'EN se désengage de son financement en mobilisant les fonds sociaux européens sous la forme d'un cofinancement (55 % État et 45 % UE) et peu importe si cela s'accompagne de dysfonctionnements comptables dans les gestions académiques en restreignant son champ de compétence.

L'État accepte par ailleurs fréquemment des concours financiers régionaux malgré la dépendance que cela suppose vis-à-vis des priorités et des politiques régionales mises en place.

La MGI est frappée de plein fouet par la réduction des dépenses publiques, et l'effet est d'autant plus fort que cette mission est totalement déréglementée, souvent clandestine et précarisée : 550 non-titulaires sur un effectif global de 800 personnes, des crédits qui peuvent être facilement transférés (LOLF) ou supprimés et très peu d'emplois statutaires.

Depuis 2003, c'est environ 40 % de l'ensemble des moyens qui ont été retirés à la MGI et par voie de conséquence toute une expérience professionnelle qui aurait été bien utile aujourd'hui !

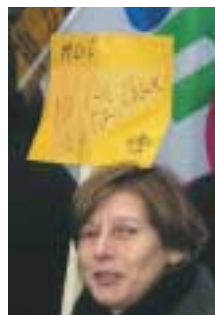
L'enveloppe budgétaire pour l'année civile 2006 est réduite comme une peau de chagrin et la menace plane d'un remboursement des fonds sociaux européens utilisés depuis cinq ans dans le cadre de cette mission à hauteur de 57 millions d'euros. Le volume d'actions en direction des jeunes est réduit de moitié et celles-ci ne pourront démarrer qu'en janvier 2006 en fonction des crédits disponibles. La plupart des personnels contractuels n'ont pas été reconduits dans leurs fonctions et les personnels titulaires sont incités à migrer vers d'autres services de l'administration. Les responsables au niveau académique sont mobilisés sur des tâches comptables et administratives pour essayer de répondre favorablement au plan de rattrapage national mis en place par le ministère afin d'éviter une partie du remboursement des fonds sociaux européens.



## QUAND LES ACTIONS DE LA MGI MASQUENT LES CARENCES DU SYSTÈME ÉDUCATIF

Dans l'académie de Créteil et notamment en Seine-Saint-Denis (93), les MOREA BEP accueillent de plus en plus d'élèves n'ayant échoué qu'une fois à l'examen par manque d'ouverture de classes ou de possibilité de redoublement alors que les MOREA s'adressent en principe aux élèves ayant échoué au moins deux fois.

De la même façon, un grand nombre d'élèves diplômés se voit refuser une poursuite d'études en BAC professionnel ou technologique par manque de classes en particulier dans le domaine sanitaire et social (50 élèves au moins repérés en début d'année scolaire 2005/2006).



## LES PRÉCAIRES AU SECOURS DES EXCLUS

La mise en œuvre de la mission d'insertion s'appuie sur un réseau de personnels permanents chargé de mettre en place les actions sur le terrain.

La majorité de ces personnels sont des professeurs contractuels enseignants (600 environ) et l'autre partie est constituée d'enseignants titulaires détachés et de PLP ou professeurs certifiés recrutés dans le cadre du CAPES réservé intitulé « coordination pédagogique/ingénierie de formation » (200 à peu près).

Le pilotage ministériel très discret fait preuve de beaucoup de souplesse et laisse aux recteurs une grande marge de liberté. Flexibilité et polyvalence sont la règle. Les tâches varient d'une académie à l'autre, d'un personnel MGI à l'autre, d'une année sur l'autre.

Dans les grosses académies, la plupart de ces personnels n'exercent pas des fonctions d'enseignement contrairement à ce qui est indiqué dans leur contrat de travail ! Sur le terrain, les fonctions sont très variables : face-à-face pédagogique, accompagnement des jeunes sous statut scolaire et mise en place de parcours individualisés, élaboration des projets de formation, gestion, suivi et régulation, évaluation des actions de formation, conseil auprès des équipes éducatives, et même suivi des aides - éducateurs !

Le recrutement se fait directement par les responsables académiques ou départementaux de la MGI, sous réserve de l'accord du recteur.

Le pilotage académique est tantôt rattaché à la formation continue des adultes (DAFCO), tantôt aux services de l'apprentissage et de l'enseignement technique (DAET), quelquefois les deux (DAET-FC), tantôt pris en charge par les services de l'information et de l'orientation (CSAIO) ou par un conseiller technique auprès du recteur.

La durée maximale des contrats est de trois ans, renouvelable. Ce sont donc des contrats à durée déterminée renouvelables par reconduction expresse. La plupart des contrats sont conclus pour une durée d'un an.

Ce sont donc, en majorité, des agents précaires de l'Éducation nationale qui prennent en charge les exclus du système éducatif ! La logique ministérielle montre là son cynisme et son incohérence.

## TRANSFERT DE LA MISSION AUX PERSONNELS DES EPLE ?

Pour répondre aux directives et à la volonté européenne de libéralisation, il faut à tout prix limiter le nombre de fonctionnaires, entre autres en allégeant l'Éducation.

Modifier la prise en charge de la MGI répond à cette orientation. Dans un premier temps, on dit transférer la mission aux établissements et aux équipes éducatives. Cela fait partie de l'élargissement et l'alourdissement des tâches à moyens constants, pour les profs principaux, les CPE..., qui sont en fait dans l'impossibilité de l'assurer. Reste la possibilité aux jeunes non pris en charge de manière spécifique, de s'adresser aux missions locales, ou de s'intégrer dans les dispositifs « 16-25 ans sans qualification » qui sont à la charge des Régions. Le développement de l'apprentissage y compris dès 14 ans répond également à cette logique puisque les jeunes sont sous statut salarié et l'apprentissage reste sous la responsabilité des Régions.

Après les TOS, la MGI ?

Si on l'accepte, qui seront les suivants ; Orientation, vie scolaire, documentation ?

## MOBILISONS-NOUS ! DÉFENDRE LA MGI C'EST DÉFENDRE LE SERVICE PUBLIC D'ÉDUCATION NATIONALE

Les personnels de la MGI seront dans l'action du 23 au 28 janvier.

Ils appellent à la mobilisation le jeudi 26 y compris à la grève partout où c'est possible.

Rassemblements et délégations aux rectorats, en direction des collectivités territoriales, départements, Régions et des élus.

Seul un rassemblement le plus large possible peut construire le rapport de force nécessaire pour sauver la MGI.

Mobilisons-nous dans les établissements pour soutenir les personnels, informer parents et élus, intervenir en CA et faire signer la pétition nationale.



## FACE À LA DÉFERLANTE DE LA POLITIQUE GOUVERNEMENTALE CONSTRUIRE UNE RIPOSTE D'ENSEMBLE

DERNIÈRE MINUTE

Les sept fédérations (CGT, CFDT, UNSA, FSU, FO, CFTC, CGC) de fonctionnaires se sont rencontrées le 13 janvier. Elles ont arrêté le principe de rassemblements le 19 janvier à l'occasion de la nouvelle séance de négociation avec le ministre et d'une journée d'action unitaire de grève et de manifestations. Décision définitive le 16 janvier.

**L**a crise des banlieues a marqué un nouveau tournant dans la politique du gouvernement qui s'est saisi de l'occasion pour accélérer encore la mise en œuvre de ses choix libéraux. C'est particulièrement frappant dans notre secteur. Il y avait déjà les suppressions de postes par dizaines de milliers, sans aucun rapport avec la baisse du nombre des élèves, la loi Fillon, les remplacements. Il y a maintenant l'apprentissage junior, la baisse, dramatique pour l'avenir du système éducatif, des postes mis au concours, la bivalence imposée et la mise en pièces de l'Éducation prioritaire. C'est à un véritable démantèlement de l'Éducation nationale auquel se livre le ministre et le gouvernement.

La CA nationale du SNES réunie les 10 et 11 janvier a discuté de cette situation. L'urgence pour le syndicalisme, dont la crédibilité serait en jeu s'il n'y parvenait pas, est de se mettre en situation d'organiser une riposte d'ensemble des salariés à tous les niveaux. Les difficultés, réelles, de mobilisation ne pourront être surmontées que s'il

arrive à convaincre que d'autres solutions que celles avancées par le gouvernement sont possibles et que l'action syndicale peut être efficace. Une des premières priorités du syndicat sera donc de saisir toutes les occasions de mener le débat avec la profession (articles *US*, tribunes de discussion, organisation de réunions dans les établissements avec la participation des militants des S2, S3 et S4). **La plateforme** interprofessionnelle du 4 octobre garde toute sa pertinence : emploi, salaires, défense des acquis sociaux et services publics. **Pour la Fonction publique**, il s'agit d'obtenir au moins les 1,8 % de progression des salaires correspondant à l'inflation prévue et l'ouverture de véritables négociations sur l'ensemble des questions qui font contentieux. **Pour l'Éducation**, il s'agit de faire revenir le gouvernement sur les choix qui ont présidé à la loi Fillon et sur les récentes décisions de Villepin - Robien : remise en cause de la scolarité obligatoire jusqu'à 16 ans, dynamitage de l'Éducation prioritaire, remise en cause des qualifications enseignantes avec la bivalence, et remise en cause du sens du métier avec les remplacements. Il s'agit aussi de le faire revenir le gouvernement sur les 4500 suppressions de postes prévues à la rentrée, d'obtenir que les postes mis aux concours soient portés à un niveau répondant aux

besoins réels du second degré (18000 au lieu des 10000 prévus), de le contraindre à renoncer à la précarité et à la résorber, et de le faire revenir sur ses mesures de remise en cause des carrières (hors-classe et mutations).

**La CA nationale a formulé plusieurs propositions pour les prochaines semaines**, dans le prolongement des actions menées le 4 octobre et le 24 novembre derniers :

- si les propositions salariales avancées par le ministre de la Fonction publique, à la séance de négociations du 12 janvier, s'avéraient inacceptables, ce qui est le plus probable, **le SNES se prononcerait pour une grève unitaire de la fonction publique fin janvier** avec l'objectif de rassembler autour de la FSU, de la CGT, et de FO, l'UNSA et pourquoi pas la CFTC, la CFDT et la CGC. Dans ce cas, le SNES ferait tout pour donner une importante dimension Éducation à cette journée ;

- dans le cadre de la préparation de la journée d'action unitaire des fédérations de l'Éducation du 1<sup>er</sup> février, le SNES mènera le débat public avec la profession, les fédérations de l'Éducation et les autres syndicats de la FSU pour la

**construction d'une initiative Éducation de haut niveau (manifestation nationale par exemple) au cours du mois de mars. En tout état de cause, si l'accord ne pouvait être trouvé avec les autres fédérations, la FSU, dont les élections professionnelles viennent de confirmer qu'elle est largement majoritaire dans la profession, devrait prendre ses propres responsabilités ;**

- en même temps le SNES se tient prêt à se mobiliser sur toute question qui pourrait devenir sensible ; c'est particulièrement le cas des ZEP dont il va être confirmé dans les prochains jours que la carte va être réduite à 200 établissements. Dès maintenant, le SNES propose aux syndicats de la FSU les plus directement concernés (SNUIPP, SNEP, SNUEP, SNUPEA, UNATOS, SNUAS, SNICS et SNASUB) l'organisation d'**Assises nationales de l'Éducation prioritaire** préparées au niveau départemental ou académique par des initiatives du même type. Il s'agit de mobiliser l'ensemble des établissements ZEP en associant aux personnels de ces établissements, les parents d'élèves et les jeunes. ■

Bernard Boisseau

LORIENT, 28 ET 29 JANVIER

### AG des collectifs de défense des services publics

Après la manifestation du 5 mars à Guéret, puis la réunion à Angoulême, s'est créée une Fédération Nationale des Collectifs de défense et de développement des Services publics. Le 19 novembre dernier avec de nombreuses organisations syndicales, des associations, des partis politiques, elle organisait une manifestation nationale à Paris. La FSU et le SNES ont été très présents dans ces manifestations et la construction collective d'une riposte à la hauteur des attaques.

Une nouvelle étape est proposée les 28 et 29 janvier avec l'assemblée générale des collectifs en vue notamment de la préparation d'une journée nationale de manifestations au mois de mai.

La FSU, le SNES, en seront pleinement partie prenante.

### 749 POSTES SUPPRIMÉS DE L'ACADEMIE DE LILLE : C'EST LA GRÈVE !

Mercredi 11 janvier, un rassemblement a permis une première réponse à l'annonce d'une nouvelle saignée des postes dans l'académie. Ce sont 636 postes (369 en collèges, 143 en lycées) qui sont supprimés, auxquels il convient d'ajouter les 113 postes prélevés pour justifier la création des collèges ghettos cyniquement labellisés collèges « ambition-réussite ». En moins de 10 ans, ce sont plus de 3500 postes qui ont été supprimés dans le second degré. L'argument démographique utilisé pour justifier les coupes serait-il

crédible si en 3 ans, pour 4000 élèves en plus, on n'avait pas supprimé 41 postes dans le primaire ? Non, puisque dans le même temps, les effectifs par division se sont alourdis, les options et enseignements sont supprimés, dans une région qui connaît les taux parmi les plus faibles d'accès au bac, de réussite aux évaluations, et même de scolarisation. Elle est par contre en tête pour le classement en éducation prioritaire, en enseignement professionnel... autant de gisements de productivité aujourd'hui pour

justifier les redéploiements. Comme ailleurs, c'est le droit à l'éducation pour tous qui est menacé, avec en plus des effets dévastateurs en terme de stabilité des équipes, de suivi du travail et des projets. Pour certains, ce sera probablement la 4<sup>e</sup> mesure scolaire en quatre ans, le service réparti sur 2 ou 3 établissements.

L'intersyndicale qui regroupe toutes les organisations à l'exception de FO, a appelé l'ensemble des personnels à l'action. La prochaine étape sera le vendredi 20 janvier, avec un appel à la grève et à



une manifestation à Lille, Porte de Paris.

Nos revendications ? Une vraie ambition pour les jeunes, pour une école qui soit celle de tous, l'annonce du retrait des suppressions. D'autres actions sont déjà envisagées si le rectorat ne cède pas !

# POSTES AUX CONCOURS HECATOMBE POUR L'EMPLOI

Le ministère a profité des congés de Noël pour annoncer une baisse de 30 % des postes aux concours de recrutement. Si l'emploi est une priorité nationale mainte fois affirmée, à l'évidence cela ne concerne pas l'Éducation nationale et le second degré en particulier.

Les 10 000 postes ouverts aux concours externes (- 4 000) nous ramènent au niveau de 1987, en pleine crise de recrutement. Un seuil vient d'être franchi dans la politique de sous recrutement engagée par le gouvernement depuis trois ans et qui a vu les déficits en recrutements nouveaux se cumuler.

L'objectif affiché pour la fonction publique, de ne remplacer qu'un départ sur deux, est en passe de se concrétiser pour le second degré. Traduction pour les étudiants : 4 000 possibilités en moins d'accéder à un emploi qualifié.

Avec la fermeture des concours réservés et des examens professionnels, les concours internes sont désormais la seule voie de titularisation pour les non-titulaires. Voie particulièrement étroite en 2006, avec 2 000 postes au total (- 800). Hors agrégation interne (réservée aux titulaires), il n'y aura plus que 1 240 possibilités de titularisation, soit au bas mot 2 000 de moins qu'en 2005. Résultat pour les non-titulaires :

chômage massif et précarité durable.

Les choix faits en matière de recrutement déterminent une série de mesures prises ou annoncées au fil des mois et dont la cohérence ne peut échapper : resserrement de l'offre d'enseignement sur le socle commun, mise en place du dispositif de remplacement De Robien, redéploiements de postes vers les collèges « ambition réussite », suppression de plus de 2 000 postes dans les établissements à la rentrée prochaine, promotion des supposés « mérites » de la bivalence par le ministre...

Cette politique à courte vue est irresponsable pour l'avenir proche. Le message adressé aux étudiants est d'aller ailleurs chercher un emploi qualifié. Les IUFM sont fragilisés au moment où doit se négocier leur intégration dans les universités. Cela confirme nos craintes quant à certaines orientations perceptibles du futur cahier des charges de la formation des enseignants : stage en responsabilité porté à mi-temps, réintroduction de la bivalence, resserrement de la formation sur l'enseignement du socle commun.

Si l'on ne parvient pas à changement de cap radical, les conditions seront réunies d'une crise majeure de recrutement dans les prochaines années, alors que se cumuleront tasse-

## Parlons chiffres

Pour se justifier, le ministère pratique la désinformation et la manipulation des chiffres. Exemples :

- Il prétend qu'entre 2002 et 2005, 74 000 enseignants ont été recrutés. C'est faux. Il obtient ce résultat en faisant l'amalgame entre recrutements par concours externes et titularisations par concours internes. En vérité, sur la période, le nombre de stagiaires IUFM, qui représentent le véritable sang neuf est de l'ordre de 57 000.

- Il prévoit 15 250 départs par an en moyenne en 2006 et 2007, invoquant le fait qu'un certain nombre de collègues ont différé leur départ avec la nouvel-

le loi sur les retraites. Certes, mais ces départs auront lieu de toute façon, le phénomène étant forcément de courte durée.

- En tout état de cause, les 10 000 postes aux concours externes ne suffiront même pas à couvrir l'estimation « réaliste » du ministère. Si l'on tient compte des déperditions inévitables (admissions multiples, affectations directes dans le supérieur) et en l'absence de listes complémentaires, il faut s'attendre à environ 8 700 recrutements nets en 2006, soit un nouveau déficit d'au moins 6 000 titulaires à la rentrée 2007, soit la couverture de la moitié des besoins estimés par la

DEP (17 300), service chargé des statistiques au ministère.

### Mentions complémentaires

Dans le cadre de sa campagne de promotion de la bivalence, en période de soldes, le ministre considère comme un encouragement que 16 % des candidats aux CAPES concernés se soient portés candidats à une mention complémentaire. Il omet de préciser que certains service rectoraux n'ont pas ménagé leur peine en ce sens, rappelant systématiquement les candidats un par un pour les inciter à tenter le coup.

Mais ne pouvant, évidemment leur garantir un succès massif.

ment des viviers de candidats, maximum des départs, remontée des effectifs d'élèves, concurrence des autres secteurs d'activité pour des emplois de qualification équivalente et plus attractifs au plan salarial.

Et scénario connu, les effets de cette crise programmée pourraient servir d'argument pour justifier entre autre la baisse du niveau de recrutement, le contournement du recrutement

par concours, le recours massif aux personnels précaires. Le SNES a décidé de riposter en multipliant les initiatives en direction des étudiants, pour les informer et les mobiliser, en coordination avec le SNEP notamment et en convergence avec les actions menées depuis des semaines par les non-titulaires. ■

Francis Valenti,  
fmaitres@snes.edu

## POSTES CONCOURS 2006

CONCOURS EXTERNES	Postes 2006	Evolution 2005-2006		Rappel 2005
		Nb	%	
Agrégation	1 440	- 500	-25,8 %	1 940
CAPES	5 947	- 1 838	- 23,6 %	7 785
CAPEPS	400	- 400	- 50,0 %	800
CAPET	345	- 305	- 46,9 %	650
CAPLP2	1 450	- 650	- 31,0 %	2 100
Concours CPE	200	- 215	- 51,8 %	415
Concours CO-Psy	50	- 60	- 54,5 %	110
Troisième concours	168	- 32	- 16,0 %	200
<b>Total</b>	<b>10 000</b>	<b>- 4 000</b>	<b>- 28,6 %</b>	<b>14 000</b>
CONCOURS INTERNES				
Agrégation	760	- 190	- 20,0 %	950
CAPES	805	- 445	- 35,6 %	1 250
CAPEPS	40	- 80	- 66,7 %	120
CAPET	60	- 45	- 42,9 %	105
CAPLP2	310	0	0,0 %	310
Concours CPE	20	- 35	- 63,6 %	55
Concours CO-Psy	5	- 5	- 50,0 %	10
<b>Total</b>	<b>2 000</b>	<b>- 800</b>	<b>- 28,6 %</b>	<b>2 800</b>

## ÉCOLE : NON AU RENONCEMENT

La politique gouvernementale en matière d'éducation, des mesures régressives de la loi Fillon à l'apprentissage à 14 ans, de la remise en cause des ZEP aux coupes claires dans les recrutements, du « socle commun » aux remises en cause réactionnaires des programmes comme sur la lecture, s'attaque aux missions du service public et va à rebours de ce qui est nécessaire pour une école de la réussite pour tous. Représentant une véritable contre réforme elle rencontre une opposition de plus en plus large de personnalités et d'organisations.

La FSU s'est félicitée de l'appel de chercheurs sur l'éducation paru dans Libération le 7 janvier et de la pluralité de signataires qu'il réunit déjà. Elle a décidé de le signer et de le relayer largement.  
[www.ecole-resister.net/](http://www.ecole-resister.net/)

## LYCÉES - COLLÈGES

# 20 000 POSTES SUPPRIMÉS EN QUATRE ANS



La répartition des moyens de préparation de la rentrée 2006, examinée au CPM du 9 janvier, se fonde sur la suppression de 2 083 emplois à laquelle il faudrait ajouter dans la comparaison entre 2005 et 2006 les moyens en contractuels et vacataires, soit plus de 4 500 postes. Le budget 2006 prévoyait 1 383 emplois de moins de professeurs du second degré et 1 350 emplois de stagiaires, soit l'équivalent de 450 moyens sur le terrain. Le

SNES avait vivement critiqué ce budget qui, touchait, pour la quatrième année consécutive le second degré, au cœur même de ces enseignements ; l'ardoise est lourde puisque ce sont au total 13 000 emplois budgétaires plus 5 à 6 000 ETP retirés au titre du plan de retour d'équilibre budgétaire qui ont ponctionné dans l'Éducation nationale depuis 2003.

Le gouvernement a mis en place une mécanique implacable qui enchaîne suppression d'emplois

budgetaires et réduction du nombre de postes aux concours pour maintenir un écart de 5 000 emplois entre le nombre de départs en retraites et les recrutés ; l'Éducation nationale paye ainsi un lourd tribut à la volonté de réduction du nombre de fonctionnaires considérés par l'État comme une charge !

L'argument invoqué repose sur la démographie, le second degré perd 30 700 élèves essentiellement en collège (la baisse des redoublements dans toutes les classes ayant accentué la diminution des effectifs), le premier en gagne 49 900 pour seulement 740 créations, 260 pour Mayotte. La réalité des chiffres infirme l'affirmation d'un simple ajustement démographique si l'on prend en compte l'intégralité des retraits de moyens. Là où les effectifs ont été en hausse les années précédentes, la croissance des moyens n'a pas été en conséquence tandis que les académies enregistrant une pause démographique ou une baisse sont lourdement frappées (-636 Lille, -188 Amiens, -273 Nancy-Metz). Le pseudo maintien du taux d'encadrement (24 élèves par classe) cache la réalité des situations d'enseignement, désormais condamné

à l'exercice en classe complète, le financement des mesures pour les ZEP se faisant sur le dos du cycle central du collège (une demi-heure en Cinquième, une demi-heure en Quatrième).

Ce fameux plan de « relance » consiste de fait en un anéantissement de l'éducation prioritaire puisque sur 1 010 établissements actuellement classés, seuls 220 d'entre eux recevront des moyens sous la forme d'enseignants expérimentés, promis à des missions mal définies, et d'assistants pédagogiques, puisés parmi les actuels assistants d'éducation.

Les recteurs auront ainsi à déshabiller les établissements dont les caractéristiques sont proches des collèges « ambition réussite » pour affecter sur ces derniers quatre ou cinq collègues supplémentaires. Toute politique de prévention se trouvera désormais impossible tandis que les établissements les plus en difficulté ne verront pas réduire à un seuil suffisant la taille de leurs classes comme l'exigeait l'objectif d'une véritable amélioration.

La loi sur « l'égalité des chances » à l'Éducation prendra la forme d'une accentuation des discriminations. ■ **Frédérique Rolet**

## COLLÈGES

### L'aide aux élèves amputée de moitié

On savait que le Gouvernement n'avait prévu aucun moyen spécifique pour financer la loi Fillon ; les documents de préparation de la rentrée 2006 le confirment !

Les 1000 emplois des collèges « ambition réussite » et certaines mesures phares de la loi d'orientation (PPRE, généralisation de l'option découverte professionnelle en Troisième, généralisation des groupes à effectifs réduits en Terminale en LV et montée en charge des dispositifs relais et des UPI) ne seront financés que par redéploiement. Chaque division de Cinquième et Quatrième perdra, à la rentrée, une demi-heure afin de dégager environ 1400 emplois.

Cette ponction constitue une remise en cause inacceptable de l'arrêté du 14 janvier 2002 qui garantissait une heure (dite « non affectée ») à tous les établissements, quels qu'ils soient, pour « organiser des travaux en groupes allégés, notamment en français et en sciences et techniques ». C'est donc la marge de manœuvre, déjà bien maigre, destinée à aider l'ensemble des élèves qui se trouve amputée de 50 %.

## ÉTABLISSEMENTS

La liste des établissements « ambition réussite » conditionnant la répartition des 1000 enseignants expérimentés et des 3 000 assistants pédagogiques a été conduite en deux temps :

- à l'échelon national une première liste a été établie suivant les critères de répartition suivants : 164 collèges (liste ci-dessous) caractérisés par 67 % ou plus d'élèves de CSP défavorisés et soit 10 % ou plus d'élèves de Sixième en retard d'au moins deux ans, soit un score à l'évaluation à l'entrée en Sixième inférieur ou égal à 47 % (ces statistiques étant tirées des travaux de la DEP).
- un contingent supplémentaire de 56 collèges a été déterminé sur la base des taux de RMI et de chômage par académie.

Les recteurs décideront des collèges s'ajoutant à la liste nationale en se fondant sur le critère du pourcentage d'élèves boursiers au 3<sup>e</sup> taux de bourse et le pourcentage d'élèves non francophones.

Trois assistants pédagogiques seront attribués aux collèges « Ambition réussite » pour un enseignant.

Cette liste est susceptible d'évolutions, à la fois en terme de nombre d'établissements classés EP1 (250) et de redéploiements entre académies, en faveur notamment de Créteil et Versailles.

**Aix-Marseille :** Marseille 2<sup>e</sup>, Vieux-Port • Marseille 13<sup>e</sup>, Edmond-Rostand • Marseille 13<sup>e</sup>, Auguste-Renoir • Marseille 13<sup>e</sup>, Jacques-Prévert • Marseille 3<sup>e</sup>, Versailles • Marseille 16<sup>e</sup>, Henri-Barnier • Marseille 14<sup>e</sup>, Edouard-Manet • Marseille 15<sup>e</sup>, Arthur-Rimbaud • Marseille 3<sup>e</sup>, Belle-de-Mai • Marseille 15<sup>e</sup>, Vallon-des-Pins • Marseille 15<sup>e</sup>, Elsa-Triolet • Marseille 3<sup>e</sup>, Edgar-Quinet • Marseille 14<sup>e</sup>, Massenet • Marseille 14<sup>e</sup>, Clair-Soleil • Marseille 15<sup>e</sup>, Jean-Moulin • Marseille 15<sup>e</sup>, Jules-Ferry • Marseille 14<sup>e</sup>, Pytheas • Marseille 15<sup>e</sup>, Arenc Bachas • Avignon, Anselme Mathieu • Avignon, Paul-Giera • Bollène, Paul-Eluard • Carpentras,

Alphonse-Daudet ♦ **Amiens :** Wassigny, Collège • Soissons, Gérard-Philippe • Beauvais, Henri Baumont • Creil, Gabriel Havez • Nogent-sur-Oise, Édouard-Herriot • Beauvais, Charles Fauqueux • Amiens, Cesar Franck • Amiens, Etouvie ♦ **Besançon :** Besançon, Diderot • Bethoncourt, Anatole France • Montbéliard, Pierre-Brossolette ♦ **Caen :** Caen, Albert-Jacquard • Lessay, G. Desdevises du Désert • Alençon, Louise-Michel ♦ **Clermont-Ferrand :** Maringues, Louise-Michel • Clermont-Ferrand, La Charme • Clermont-Ferrand, Albert-Camus ♦ **Créteil :** Melun, Les Capucins • Clichy-sous-Bois,

# ÉDUCATION PRIORITAIRE MORT PROGRAMMÉE DES ZEP

La nouvelle carte de l'éducation prioritaire n'a pas encore été rendue publique, mais nous en connaissons les grandes lignes (voir dossier spécial publié avec ce numéro de *L'US*) et un document ministériel circule depuis quelques jours avec une première liste des collèges retenus (cf. ci-dessous).

Les trois niveaux d'éducation prioritaire (EP1, EP2 et EP3) créés à l'occasion de cette fausse « relance » visent en fait à dynamiser la politique des ZEP et à rayer de la carte des centaines d'établissements (environ 80% à terme). Chaque fois que le Ministre s'exprime sur la future carte des ZEP, il ne cite en effet que les seuls EP1, définis sur la base de critères restrictifs afin que le nombre d'établissements soit très limité (164 désignés au niveau ministériel et 56 par les Recteurs, soit 220 au total). Dans ces collèges, faussement dénommés « ambition réussite », l'ambition ne viserait en fait que les élèves jugés les plus méritants, qui seraient même autorisés, dès lors qu'ils seraient titulaires d'une mention B ou TB au brevet, à fuir le lycée de leur secteur en dérogeant à la carte scolaire, ce qui ne peut que renforcer la ghettoïsation des lycées, déjà importante dans les zones urbaines.

Tous les autres élèves accueillis dans ces collèges devraient en revanche se contenter d'une formation au rabais, réduite la plupart du temps au seul socle commun. L'organisation des enseignements y serait totalement dérogatoire (aucun

redoublement, individualisation à l'extrême des apprentissages, affranchissement de la structure classe et généralisation des groupes de compétences...). Nos métiers y seraient aussi redéfinis (multiplication des postes à profil, recours à la polyvalence...) et encadrés par une gestion des carrières au mérite. Le renforcement des équipes dans ces établissements peut sembler positif après plusieurs années de saignée budgétaire, mais les 1 000 enseignants « supplémentaires » seraient en fait affectés par redéploiement (sur le dos de l'ensemble des collèges qui perdent une demi-heure au cycle central, et des établissements « dézeppés »). Ils seraient par ailleurs affectés sur des postes à profil (de 1 à 5) pour remplir des missions aux contours très flous. Spécialisés dans l'acquisition du socle commun et polyvalents, ils seraient aussi chargés de la formation des jeunes enseignants et de leur évaluation, constituant ainsi un échelon hiérarchique supplémentaire. Le mérite de ces « super » profs pourrait être reconnu au niveau de la gestion de leur carrière !

Tous les indicateurs montrent que, malgré la faiblesse des moyens qui

lui ont été accordés, la politique d'éducation prioritaire reste « opératoire » dans un contexte marqué par une très nette dégradation sociale et économique. En retirant les moyens ZEP/REP aux établissements déclassés, le Gouvernement fait donc le choix délibéré d'abandonner des dizaines de milliers d'élèves, essentiellement de milieux populaires. Faute de moyens spécifiques pour leur venir en aide au sein de l'École, les enseignants de ces établissements devraient donc se contenter de recenser les élèves en difficulté et de les signaler aux éventuelles « équipes de réussite éducative » de la loi Borloo, pour un traitement de leurs difficultés à l'extérieur de l'École.

Après les annonces sur l'apprentissage junior, dont chacun a compris qu'il visait en priorité les jeunes de milieu défavorisé, la redéfinition de la carte des ZEP illustre clairement la philosophie de la loi Fillon : renoncement à faire réussir tous les élèves, tri social, organisation d'une école ségrégative à plusieurs vitesses au nom de prétendus dons et talents « naturels » (socle commun pour les uns, formation complète pour les autres), contractualisation des moyens sur

la base de contrats d'objectifs, généralisation des dispositifs dérogatoires... Le fait de proposer aux seuls élèves des collèges EP1 l'option de découverte professionnelle dès la Quatrième ne vise-t-elle pas à faire accepter une orientation vers l'enseignement professionnel, en stigmatisant de surcroît les élèves concernés ?

Malgré les effets d'annonce et l'affichage d'une politique prétendument tournée vers plus d'égalité des chances, le programme du Gouvernement vise en fait à renforcer, à tous les niveaux, les inégalités et les ségrégations... afin de construire une société encore plus libérale et injuste.

Le SNES dénonce le dynamitage de la politique des ZEP et ces choix de société.

Il invite les personnels à se réunir et à débattre des 17 propositions qu'il a mises en avant pour une vraie relance des ZEP (voir p 8 du dossier), et à participer aux assises de l'éducation prioritaire qu'il organise fin janvier.

Il appelle l'ensemble des personnels à se mobiliser pour exiger une politique éducative ambitieuse à la hauteur des enjeux. ■

Monique Parra-Ponce

## « AMBITION RÉUSSITE »

Romain Rolland • Aubervilliers, Jean-Moulin • Bobigny, République • Bobigny, Auguste Delaune • Montreuil, Lenain de Tillemont • Pantin, Jean-Jaures • Clichy-sous-Bois, Louise-Michel • Aulnay-sous-Bois, Pablo Neruda • Saint-Denis, Federico Garcia Lorca • Bondy, Jean-Zay • Villetaneuse, Lucie-Aubrac • Fontenay-sous-Bois, Jean-Macé ♦ **Dijon** : Dijon, Epirey ♦ **Guadeloupe** : La Désirade, Jean Bellot Hervagault ♦ **Guyane** : Cayenne, Paul Kapel • Saint-Georges, Constant Chlore • Mana, Leo Othily • Maripasoula, Gran Man Difou • Matoury, Lise Ophon • Saint-Laurent-du-Maroni, Albert Londres • Saint-Laurent-du-Maroni, Paul Jean-Louis • Apatou, Apatou • Saint-Laurent-du-Maroni, Saint-Laurent 4 • Mana, Mana II ♦ **Lille** : Grande-Synthe, Jules-Verne • Lille, Albert-Camus • Roubaix, Sévigné • Roubaix, Jean-Baptiste Lebas • Tourcoing, Edouard Branly • Lille, Verlaine • Tourcoing, Mendes-France • Mons-en-Baroeul, Francois Rabelais • Lille, Boris-Vian • Dunkerque, Michel de Swaen • Roubaix, Albert Samain • Coudekerque-Branche, du Westhoek • Beuvrages, Paul-Eluard • Maubeuge, Vauban • Roubaix, Anne-Frank • Escoutpont, Jean-Zay • Roubaix, Jean-Jacques Rousseau • Ronchin, Anatole-France • Roubaix, Maxence van der Meersch • Douai, Gayant • Liévin, Descartes-Montaigne • Calais, Lucien Vadez • Vermelles, Paul-Eluard • Calais, Martin Luther King ♦ **Limoges** : Limoges, Albert-Calmette ♦ **Lyon** : Arbest, Jean-Rostand • Saint-Etienne, Lino-Ventura • Villefranche-sur-Saône, Jean-Moulin • Vaulx-en-Velin, Jacques-Duclos • Vaulx-en-Velin, Henri-Barbusse • Lyon 9<sup>e</sup>, de Vaise • Villeurbanne, Jean-Vilar ♦ **Martinique** : Sainte-Marie, Emmanuel Saldes • Le Lamentin, Places d'Armes ♦ **Montpellier** : Nîmes, Romain-Rolland • Nîmes, Condorcet • Nîmes, Diderot

Montpellier, Les Escoliers de la Mosson • Perpignan, Marcel-Pagnol ♦ **Nantes** : Nantes, Stendhal • Nantes, Georges De La Tour • Le Mans, Le Ronceray • Le Mans, Val-d'Huisne ♦ **Nancy-Metz** : Nancy, Claude-le-Lorrain • Forbach, Pierre-Adt • Woippy, Jules-Ferry ♦ **Nice** : Nice, Nucera Louis • Nice, Jules-Romains • Nice, Maurice-Jaubert • Toulon, Maurice-Genevoix • La Seyne-sur-Mer, Henri-Wallon ♦ **Orléans-Tours** : Dreux, Pierre-et-Marie-Curie • Chartres, Charles-Peguy • Tours, Louis-Pasteur • Blois, Blois-Begon • Blois, Francois-Rabelais • Orléans, Jean-Rostand • Saint-Jean-de-la-Ruelle, André-Malraux ♦ **Paris** : Paris 18<sup>e</sup>, Georges-Clemenceau ♦ **Poitiers** : Soyaux, Romain-Rolland • Angoulême, La Grande Garenne • Bouillé-Loretz, Molière ♦ **Reims** : Sedan, Le Lac ♦ **Rennes** : Rohan, Yves-Le-Bec ♦ **La Réunion** : Saint-Paul, Célémène Gaudieux • Les Trois-Bassins, Trois Deux Canons • Saint-André, Mille Roches • Le Tampon, Michel Debré • Saint-André, Cambuston • Saint-Denis, F.-Mahé-de-Labourdonnais • Saint-Pierre, Terre-Sainte • Le Port, L'oasis • Saint-Louis, Plateau-Goyaves • Saint-Louis, Jean-Lafosse • La Possession, Teixeira da Motta • Le Port, Le Port IV ♦ **Rouen** : Evreux, Pablo-Neruda • Le Havre, Claude-Bernard • Le Havre, Descartes • Le Havre, Eugène-Varlin • Le Havre, Jacques-Monod • Le Havre, Henri-Wallon • Saint-Etienne-du-Rouvray, Robespierre ♦ **Strasbourg** : Strasbourg, Lezay-Marnesia • Strasbourg, Hans Arp • Colmar, Molière • Mulhouse, François-Villon ♦ **Toulouse** : Toulouse, George Sand • Toulouse, La Reynerie ♦ **Versailles** : Les Mureaux, Jules-Verne • Mantes-la-Jolie, Paul-Cézanne • Mantes-la-Jolie, Pasteur • Mantes-la-Jolie, Georges-Clemenceau • Mantes-la-Jolie, André-Chenier • Grigny, Jean-Vilar • Corbeil-Essonnes, Léopold-Sedar-Senghor • Grigny, Sonia-Delaunay.

## REPLACEMENTS

# QUAND L'INFORMATION DEVIENT DÉSINFORMATION...

**D**écidé à mettre progressivement en extinction le système de remplacement par des titulaires, Robien cherche à prouver par tous les moyens que le décret sur les remplacements de courte durée suscite l'assentiment de la profession, que la couverture d'autre part des remplacements de moyenne et longue durée - ceux qui intéressent les parents - est satisfaisante.

Ainsi la DPE a-t-elle récemment fourni aux organisations syndicales une série de tableaux fournissant des données sur le remplacement arrêtees à trois périodes données, octobre 2003-2004-2005, ainsi que sur la répartition des contractuels par académie et discipline.

À première lecture, la réponse à l'évaluation des besoins paraît plutôt correcte ; une lecture plus attentive amène à de nombreuses interrogations sur la façon de calculer les besoins de suppléance, les composantes du potentiel en ce domaine, etc. Nous avons donc obtenu de la DPE une réunion explicative et nos demandes d'éclaircissement ont révélé une réalité moins lisse.

La DPE fait entrer dans le potentiel de suppléance le nombre de TZR et maîtres auxiliaires exprimé en équivalents temps plein (ETP) affectés pour la suppléance et le remplacement en cours d'année ; de fait, cette dernière appellation recouvre tout remplacement effectué à partir

du 2/09/05 jusqu'à la fin de l'année, sur un support éventuellement libéré. La non-distinction de ces deux situations aboutit à gonfler artificiellement le potentiel de suppléance puisque les collègues nommés à l'année seront indisponibles.

Nous obtenons alors au 19/10/2005 un chiffre de 15000 ETP maximum pour la suppléance et non 23915 comme l'affiche le document.

Dans le même ordre d'idées, la DPE établit un « indicateur de rendement » censé mesurer le rapport entre le nombre de jours de remplacement assurés en cours d'année et le nombre de jours dus aux élèves, réalisables par le « potentiel brut de remplacement » décrit ci-dessus.

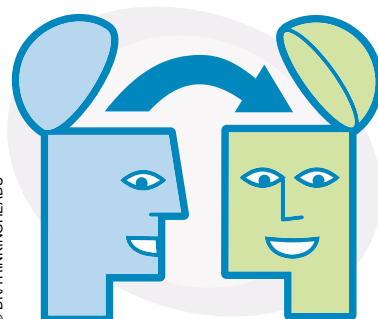
Cet indicateur mesure un pourcentage brut ne tenant pas compte des contraintes spécifiques du secondaire, liées au nombre de disciplines, et il inclut en outre dans le potentiel des TZR de fait indisponibles (détachements dans le supérieur ou collègues en difficulté, missions et « prêts » des recteurs...) ; lue sans discernement, la moyenne exprimée de 43,76 % laisse à penser que de notables progrès doivent être accomplis pour améliorer le taux de rendement.

L'ensemble du document fournit une multitude de données mais montre clairement les variations possibles de lecture en matière de définition de ce que sont réel-

lement les moyens mobilisables pour le remplacement, les indicateurs d'efficacité (ceux du MEN mesurent la couverture de la demande en suppléance, déclenchée à trois voire quatre semaines, le besoin étant supérieur), les besoins de remplacement.

Le remplacement est désormais utilisé par les recteurs comme une marge d'ajustement budgétaire et une variable d'ajustement en gestion de mouvement (absorption des entrants à l'intra sur ZR du fait des suppressions de postes en établissements).

Si nous voulons contrer une politique de diminution drastique des recrutements, préalable à de nouvelles suppressions d'emplois, il nous faut travailler dans les aca-



© DR/THINKINGHEADS

démies à illustrer la réalité des besoins de suppléance, exiger le respect des conditions d'exercice des TZR ; dans l'immédiat, mettons en échec les remplacements imposés par Robien et exigeons le réemploi de nos collègues non-titulaires. ■

Frédérique Rolet

### Remplacements : restons vigilants

Le ministère et les chefs d'établissements semblent vouloir éviter pour l'instant le conflit frontal, ce qui est à porter à l'actif du rapport de force que les personnels ont su construire. IL y a cependant des exceptions et n'en doutons pas le ministre n'a pas renoncé à son projet !

Le SNES maintient intégralement le dispositif qu'il a mis en place à compter du 1<sup>er</sup> janvier : campagne publique sur les réalités du remplacement dans toutes ses dimensions, appel à des prises de positions majoritaires de refus des remplacements imposés, avec appel à la grève des personnels en cas d'obstination du chef d'établissement (un préavis de grève a été déposé), campagne sur les limites et les risques d'une systématisation du volontariat, utilisation du site national pour donner une dimension nationale aux actions locales, communiqués de presse réguliers sur les réalités de la situation.

## ÇA DÉMARRE FORT A LYON !

**D**epuis le 1<sup>er</sup> janvier, comme l'a abondamment répété le ministre dans les médias, le décret de Robien s'applique. A Lyon, il n'a pas fallu attendre longtemps pour que des chefs d'établissement particulièrement zélés passent à l'acte.

Simultanément dans quatre collèges et ce n'est pas un hasard, des remplacements ont été imposés aux collègues. Le démarrage sur les chapeaux de roue aura au

moins le mérite de jeter bas les masques ! Il aura également montré la détermination des collègues bien décidés individuellement mais surtout collectivement à ne pas se laisser faire. Dans chacun des cas, les collègues ont réagi rapidement et ont informé la section académique (c'est essentiel). Le S3 a fait parvenir un certain nombre d'outils pour aider les collègues à s'organiser.

Ainsi, au collège Faubert de Villefranche-sur-Saône, les collègues ont-ils décidé de mettre en application le vade-mecum (du S3 académique). Une heure d'information syndicale a été fixée le jeudi 12 janvier à l'heure du premier remplacement contraint, avec participation des membres de la section académique. Au-delà, l'arme de la grève tournante est en débat. Le soutien des autres établissements du bas-

sin est sollicité - notamment par le biais d'un courrier type à adresser au chef d'établissement. La grève du zèle, visant à faire cesser tous les petits « plus » que chacun effectue jour après jour et grâce auxquels bien souvent le système fonctionne, sera mise en place.

La section académique apportera bien évidemment tout son soutien aux initiatives locales et ce à tous niveaux. ■



# Issa Koulibaly

**Issa Koulibaly est décédé dans la nuit du 28 au 29 décembre. Nous le savions malade depuis quelques mois, mais la nouvelle de sa disparition a surpris et bouleversé les militants du SNES comme ses collègues et élèves du lycée Balzac. Issa était une figure du SNES et un membre important de cette famille que constituent, à leur manière, les militants. Chacun d'entre nous s'était attaché, parfois depuis plus de 20 ans à une personnalité chaleureuse et à l'enthousiasme communicatif. Mais Issa était avant tout un militant qui se faisait une très haute idée du SNES et du rôle qu'il doit jouer. Le nombre et la diversité des messages reçus par le SNES en provenance des quatre coins du Monde et d'associations ou organisations de tous horizons atteste de la portée de son action et le vide qu'il va laisser. Que la femme d'Issa et ses enfants trouvent ici l'expression de notre amitié et de notre sollicitude.**

**BERNARD BOISSEAU**

**J'**ai connu Issa lorsqu'il animait, au secteur « Emploi » du SNES, le collectif de défense des maîtres auxiliaires, pour l'accès à la titularisation. Responsable du secteur « Droits et libertés », je fus amené à coordonner nos actions quand une question devint brûlante d'actualité : les MA étrangers et les élèves étrangers devenaient la cible d'une succession de circulaires ministérielles et de modifications législatives rétrogrades modifiant l'ordonnance de 1945 relative au séjour des étrangers en France.

Issa, devenu titulaire en réussissant le CAPES, accepta de contribuer pleinement à notre secteur. J'avais la conviction qu'il y apporterait l'engagement et l'opiniâtreté dont il avait déjà fait preuve. Dès lors, je pus encore mieux mesurer ses qualités humaines, son esprit d'ouverture et de changement, sa rigueur alliée à la modestie, mais aussi l'exigence de se voir reconnu dans son activité. Le fils de réfugiés politiques espagnols que je suis, à l'athéisme réfléchi, s'entendait très bien avec l'immigré de l'Afrique noire subsaharienne, direct dans ses idées, discret dans sa foi musulmane comme dans tout ce qui avait trait à sa vie privée et à celle d'autrui. La laïcité et les valeurs démocratiques nous étaient communes.

Ainsi, nous avons partagé plus particulièrement, les luttes contre le racisme et le négationnisme, pour le droit au séjour, à l'éducation et au travail des personnels étrangers, des élèves et de leur famille, pour la régularisation des « sans-papiers », pour le respect du droit du sol dans le code de la nationalité, pour l'égalité des droits et une citoyenneté favorables à l'intégration de tous dans le creuset républicain que doit rester la France, pour la solidarité internationale contre les atteintes aux droits dans beaucoup de pays de tous les continents.

**RAOUL ALONSO**



**L**a disparition d'Issa est une grande perte pour le Comité Syndical Francophone de l'Éducation et de la Formation (CSFEF). Pour tous, il personnifiait l'idéal syndical francophone fait de fraternité, de compréhension et de rigueur. Il avait su tisser les liens indispensables au dialogue des cultures qui caractérise l'action francophone. Issa était la voix de l'Afrique au CSFEF mais aussi au SNES. En contact permanent avec nos camarades africains, à l'écoute quotidienne de RFI et d'Afrika n° 1, il avait su faire entrer ce beau continent, comme il disait, dans notre action et dans nos cœurs.

**ROGER FERRARI, PRÉSIDENT DU CSFEF**

**A**ssurant le suivi des questions d'auxiliarat et de titularisation au début des années 90, j'ai rapidement fait la connaissance d'Issa militant de son S3, puis du S4. Lui-même maître auxiliaire à cette époque, il a défendu avec conviction les conceptions ambitieuses du syndicat d'une titularisation par des voies diversifiées notamment par des concours internes et aménagés; conceptions ambitieuses pour la qualité de l'enseignement et pour la qualité de la situation statutaire des personnels (accès au corps avec reconstitution de carrière). Cela n'était pas toujours facile, surtout en région parisienne où comités et coordinations défendaient des positions différentes, parfois avec agressivité. Issa a été de tous les débats, détendant parfois l'atmosphère avec son grand rire. Il a été de toutes les manifestations, y compris quand la mobilisation n'était pas au rendez-vous, et que nous étions peu nombreux à défilier rue de Bellechasse jusqu'au ministère.

Après sa réussite au concours interne et son investissement dans le secteur international et dans le secteur droits et libertés, il n'a pas oublié d'où il venait. Il a continué à consacrer des heures à défendre les dossiers des MA étrangers, avec ténacité et un grand sens de l'humain. Nos bureaux étaient voisins; quand je le voyais entrer, souriant et l'œil pétillant, je savais qu'il allait me demander d'écrire une lettre au ministre, de téléphoner au Directeur des Personnels, bref de secouer toute la



hiérarchie sur un cas personnel encore plus compliqué que les précédents. Il était comme cela Issa. Je l'ai apprécié comme camarade, tenace et fidèle. Je l'ai apprécié comme homme, droit, et toujours prêt à partager sa bonne humeur.

**JEAN-MARIE MAILLARD**

**N**ous perdons en la personne d'Issa Koulibaly, à la fois un collègue extraordinairement sympathique, chaleureux, ouvert et un précieux secrétaire de S1 au collège, très impliqué dans toutes les actions locales et assurant un lien constant avec le SNES académique et national.

Bien au-delà du cercle des syndiqués et des seuls enseignants, très nombreux ont été les collègues qui ont manifesté leur émotion, témoignant ainsi de la façon dont Issa a été perçu dans l'établissement dans sa dimension d'homme, de professeur de physique, et de militant. Son rire et ses éclats nous manquent.

**SECTION DU SNES DU COLLÈGE-LYCÉE INTERNATIONAL HONORÉ-DE-BALZAC**



## Voyages scolaires

### Menacés

Le décret sur les remplacements et les conditions de financement des voyages scolaires préoccupe nombre de collègues qui jugent ces voyages indispensables dans le cadre de leur pratique pédagogique.

L'actualité a relancé le problème des conditions d'organisation et de financement des voyages scolaires. D'une part la mise en place du décret sur les remplacements de courte durée crée un malaise chez les enseignants organisant des voyages. En effet, les absences qui en découlent étant prévisibles, la pression exercée pour que les remplacements soient assurés par des collègues de l'établissement est d'ores et déjà très forte. Cela conduit désormais les enseignants organisateurs à s'interroger sur le maintien des voyages qu'ils envisageaient. Cette situation est une raison supplémentaire de juger inacceptable le décret De Robien sur les remplacements.

D'autre part, une plus grande rigueur est désormais imposée pour le financement des voyages. En particulier, il a été rappelé, à juste titre, par des Chambres Régionales des Comptes, l'interdiction que le coût du voyage et du séjour des accompagnateurs soit pris en charge par les élèves eux-mêmes. Il est bien évident qu'il serait tout aussi inacceptable que les accompagnateurs soient contraints de prendre en charge ce coût sur leurs deniers personnels. Dès lors que ces voyages rentrent dans le cadre de l'activité éducative et pédagogique de l'établissement, ce coût doit être pris en charge par l'institution. On notera d'ailleurs que les crédits pédagogiques des établissements du second degré sont à la charge de la collectivité de rattachement<sup>(1)</sup>.

Force est de constater qu'au-delà des règles les pratiques sont très variables d'un établissement à l'autre. Il n'en demeure pas moins vrai que si on souhaite que ce type d'activité, piloté par les établissements, perdure, il est nécessaire de clarifier leur mode de financement et de ne pas multiplier les mesures dissuasives à l'égard des personnels

(1) Conseil général pour les collèges et conseil régional pour les lycées.

# FACE A LA VIOLENCE

## ÉTAMPES

### RENTREE AU LYCEE BLÉRIOT

Le mardi 3 janvier au matin, les journalistes avec micros, caméras et stylos étaient massés à la porte du lycée.

Les personnels ont aussi repris le chemin du lycée pour faire le point de la situation en présence du recteur, de l'Inspection académique et du sous-préfet ainsi que de la cellule « anti-violence »<sup>(1)</sup> du rectorat. La journée a été partagée entre réunions avec les autorités et assemblée générale pour étudier les conditions de la reprise des cours.

Le mercredi 4 janvier, les personnels obtenaient les propositions écrites du rectorat : nomination d'un proviseur adjoint (présent dès le lendemain), d'une infirmière à temps plein pour le lundi 9 et l'autorisation de recrutements (moyennant le vote du CA) de deux emplois vie scolaire et de deux assistants d'éducation. Il faut noter que le recteur de l'académie de Versailles n'a pas proposé d'antenne de la police et de la justice, seule trouvaille du ministre pour répondre à l'émo-

tion suscitée par ces événements. Considérant qu'ils avaient obtenu un certain nombre d'avancées, les collègues ont décidé de suspendre leur droit de retrait et de reprendre les cours le lundi 9. Il reste cependant des revendications non satisfaites : création d'un demi-poste de chef des travaux tertiaire, d'un poste complet d'assistant social, passages des effectifs des BEP action marchande de 30 à 24 élèves, nomination d'un médiateur pour les rapports avec la direction locale. Ils demandent également la titularisation de l'assistante au chef des travaux.

Les jeudi 5 et vendredi 6, les personnels ont accueilli les élèves le matin pour faire le point avec eux avec l'aide de la cellule « anti-violence ».

Ils ont consacré les après-midi à des discussions entre eux et avec l'administration pour améliorer le fonctionnement interne du lycée. La collègue blessée est enfin sortie de l'hôpital. La FSU 91, avec le SNEP et le

SNUEP, suit avec attention l'évolution de la situation. Elle continue d'intervenir auprès du rectorat pour que les demandes en terme d'encadrement des élèves, d'effectifs de classe soient satisfaites, pour qu'un dialogue constructif puisse aboutir à un véritable travail d'équipe en confiance avec la direction. La FSU intervient également auprès de la région Ile-de-France afin qu'aboutissent au plus vite ses projets programmés de reconstruction de l'établissement. ■

Michel Galin, FSU 91

(1) Centre Académique d'Aide aux Écoles et Établissements dont le rôle est l'action contre la violence en milieu scolaire.

## COLOMBES

### REACTION COLLECTIVE

Le collègue Gay Lussac de Colombes est un établissement REP (APV plan Anti-violence) depuis 1998. Cette année-là nous avons fait trois semaines de grève active qui nous avaient valu notre classement, un second CPE et les premières embauches d'emplois-jeunes. La grande cohésion de l'équipe et les nombreux dispositifs mis en place avaient permis de redresser la situation (passage de 45 à 75 % de réussite au brevet, arrêt de la fuite des bons élèves, amélioration notable du comportement des élèves). Depuis 2003 nous sommes confrontés à une dégradation de la situation. Nous avons à plusieurs reprises alerté l'IA du manque de réaction de notre administration et de notre besoin de nous réunir pour réfléchir et proposer des solutions. Cette année, au premier trimestre,

c'est par centaines que se comptent les rapports d'incidents graves et d'exclusions de cours ! Avant les vacances de Noël, après l'agression d'un collègue dans sa classe, nous avons à nouveau demandé une journée pédagogique qui fut à nouveau refusée. À la différence des collègues d'Etampes, nous avons tenu quand même cette journée en libérant les élèves nous-mêmes le jeudi 6 décembre 2005, puisque notre direction refusait de le faire. Déclarés grévistes, nous avons envoyé le compte rendu de notre journée de travail à l'Inspection et demandé à rencontrer l'inspecteur. Le SNES alerté par le S1 a contacté l'inspecteur adjoint M. Clément et publié un communiqué de presse à la suite duquel nous avons eu plusieurs contacts avec la presse-radio. Ce vendredi 6 janvier 2006



© DR/P-JONES

M. Clément, inspecteur-adjoint, est venu discuter avec les collègues (une trentaine de présents de 17h30 à 19 heures) en présence de notre principale. Il a contesté notre action sur la forme mais pas sur le fond. Il a reconnu le « travail effectué » et dit qu'il n'y aurait pas de retenue sur salaire. Il a approuvé nos objectifs et nous a autorisés à nous réunir « un, deux, trois jours fractionnés d'ici la fin de l'année » pour avancer collectivement, en libérant les élèves. ■

Philippe Zérathe, S1 SNES

# SALAIRES DE LA FONCTION PUBLIQUE LE GOUVERNEMENT ENTENDRA-T-IL RAISON ?

La loi de finances ne prévoit pas d'augmentation du point d'indice de nos traitements en 2006, mais retient une hypothèse d'évolution des prix de 1,8 %. Selon le rapporteur de l'UMP «une augmentation indifférenciée du point fonction publique coûte très cher à l'État et ne représente pas grand-chose pour les fonctionnaires<sup>(1)</sup>». Les organisations syndicales ont récusé en décembre l'approche gouvernementale. Des mesures «sociales» d'aide au logement, à la garde d'enfants, un meilleur remboursement des frais de

déplacement ne peuvent se substituer à la revalorisation salariale. Comment ne pas repérer le piège tendu par la proposition reprise par Chirac dans ses vœux de traduire en primes ou en promotions la moitié des économies réalisées par les suppressions d'emploi ? L'expérience nous montre que depuis 2003, réduction des effectifs et perte de pouvoir d'achat sont allées de pair. Le 12 janvier, Christian Jacob réunit les fédérations de fonctionnaires. Elles se réuniront aussitôt pour apprécier les propositions ministérielles.

Le SNES agit pour un appel unitaire à la grève. ■

Anne Féray, anne.feray@snes.edu

(1) Georges Tron, député.

## DERNIÈRE MINUTE

### SALAIRES DE LA FONCTION PUBLIQUE

+ 0,5 % au 1<sup>er</sup> juillet 2006, le ministre provoque en indiquant qu'il a des «marges» pour aller au-delà, à condition que les syndicats, acceptent de traiter dans la négociation salariale la question statutaire et celle de l'action sociale.

# YONNE POUR UN PLAN D'URGENCE

Dix ans déjà que les syndicats de la FSU 89, SNES et SNUipp en tête, martèlent dans les CTP et autres organismes paritaires où ils siègent que l'école dans l'Yonne est sinistrée

Dix ans déjà que nous demandons que la situation du département soit réellement examinée par l'institution.

10 ans à entendre «vous exagérez», «mais non, tout va bien dans l'Yonne». 10 ans qu'on nous mène en bateau, 10 ans que nous ramons à contre-courant et passons pour des adeptes de la sinistrose.

Et voilà qu'en février 2005, dans un rapport sur l'état du système scolaire dans l'académie de Dijon, des inspecteurs généraux écrivent... ce que nous disons depuis 10 ans ! Dans un chapitre dédié uniquement au département, ils dressent le tableau noir de l'école dans l'Yonne. Et ils concluent par cette préconisation : «Au niveau des moyens, tendre vers une discrimination positive et significative : pour le 1<sup>er</sup> degré comme pour le second, l'académie ne peut guère agir seule par les moyens, pour "sortir l'Yonne de l'ornière", au moins sur les court et moyen termes (c'est-à-dire en l'état actuel de l'offre de formation et probablement, aussi, du réseau d'éducation prioritaire).

Les marges de manœuvre actuelles sont faibles, bien que

*potentiellement significatives. Les redéploiements à la marge ne suffisent pas.*

*Des décisions de fond s'imposent qui pourraient constituer un axe majeur de la contractualisation avec l'administration centrale. Celle-ci, pour sa part, et sur la durée du contrat, s'engagerait sur le principe d'une aide "relais" et fléchée pour la "remise à flot" de l'Yonne.* » Février 2005. Et depuis : nous attendons.

Ah, nous en avons rencontré du beau monde : recteurs (ex et actuel), inspecteurs d'académie (ex et actuel), président du conseil général, préfet de l'Yonne, chefs de service du ministère !

Nous avons été destinataires de courriers encourageants, notamment celui du chef de la DPE sous Fillon, devenu depuis directeur de Cabinet du ministre de Robien.

Le nouveau recteur que nous avons rencontré mercredi 28 septembre nous assure qu'il a pris la mesure des difficultés de l'école dans l'Yonne, un plan pluriannuel pour «sortir l'Yonne de son ornière» (formule du rap-

port de l'Inspection générale). Et quand nous lui demandons : «qu'a-t-il été fait depuis la publication du rapport pour l'école chez nous ?» il nous répond : «10 postes ont été créés dans le 1<sup>er</sup> degré».

10 postes dans le 1<sup>er</sup> degré, certes, mais 78 postes en moins dans les collèges et les lycées à cette rentrée...

Alors, quand, lors d'une nouvelle audience le 15 novembre, le recteur dit vouloir s'engager dans une réflexion sur le pourquoi du comment, c'est très bien, c'est ce que nous demandons... depuis 10 ans ; quand il convient de la nécessité d'un plan pluriannuel, c'est positif aussi, c'est ce que nous demandons... depuis 10 ans ; là où ça ne va plus, c'est quand il indique que la date de début de ce plan pourrait être... la rentrée 2008 ! Et on s'impatiente. Comme les collègues d'ailleurs qui, aux élections professionnelles du 6 décembre l'ont dit avec force : 57,73 % (55,60 % en 2002) des voix pour les listes SNES chez les enseignants, c'est un écho à nos demandes que le ministère devrait entendre... ■

Secrétariat du S2 du SNES

## Pensions de retraite

### Augmentation de 1,8 %

Comme la loi le prévoit, les pensions seront augmentées au 1<sup>er</sup> janvier de 1,8 %, hypothèse d'évolution des prix hors tabac pour 2006. Dans l'attente de la publication du décret, les services ont reçu les instructions pour que cette augmentation soit effective dès le versement de janvier. La FSU, que ces dispositions ne satisfont pas parce qu'elles privent les retraités de toute perspective de rattrapage des pertes antérieures et d'augmentation de leur niveau de vie, demande que l'évolution des pensions soit une des questions abordées dans les négociations salariales.

## Fonds sociaux

### Le grand bazar

Les établissements ont subi des diminutions drastiques de leurs crédits sociaux. Entre l'insuffisance des crédits attribués à certains établissements et une gestion calamiteuse, c'est la grande pagaille.

Les crédits sociaux sont attribués à chaque établissement. Ils doivent permettre de répondre rapidement à des besoins urgents de certains élèves dont la situation sociale est particulièrement difficile. Certains établissements se trouvent aujourd'hui dans l'incapacité de répondre à ces besoins. Cette situation est totalement inacceptable. Une série de constats s'impose. Il n'y a aucune transparence dans les modalités d'attribution de ces crédits dans les établissements. La même opacité est souvent de mise dans de trop nombreux établissements sur les conditions d'utilisation de ces crédits et sur le bilan annuel qui devrait être fait. Certains établissements thésaurisent ces crédits au point de disposer dans leur fonds de réserve de sommes considérables. Des crédits sont bloqués au niveau de certaines inspections académiques et de certains rectorats. Cette gestion calamiteuse permet en fait au ministère de prendre prétexte de la non-utilisation d'une partie des fonds pour justifier une baisse des crédits année après année.

Par ailleurs, le ministère a décidé de globaliser ces crédits avec d'autres crédits dans la gestion des établissements (crédits pour les manuels scolaires en collège, voyages scolaires, crédits pédagogiques à la charge de l'État). Cette décision va encore ajouter de la confusion tout en permettant en fait de détourner les fonds sociaux de leur objectif initial. Le SNES exige que des discussions soient ouvertes sans délais tant sur la gestion de ces crédits que sur leur montant et appelle les élus dans les CA des établissements à porter une attention particulière sur ces crédits.



**RÉSEAU ÉDUCATION SANS FRONTIÈRES** Dans les actions qui se multiplient en France pour s'opposer à la remise en cause de la scolarisation d'enfants sans papiers, le Réseau Éducation Sans Frontières joue un rôle majeure.

## Entretien avec Richard Moyon



**L'US :** *Comment le Réseau Éducation Sans Frontières est-il né ?*

**Richard Moyon :** Depuis 1996 au moins, des personnels de

l'Éducation nationale, des parents d'élèves se mobilisaient localement, au coup par coup, pour exiger la régularisation des jeunes scolarisés sans papiers.

En mai 2004, nous avons pris l'initiative, à quelques-uns, de lancer l'Appel à la régularisation des jeunes scolarisés. C'était parier sur le fait que l'idée que nos élèves puissent être expulsés pendant que nous continuions paisiblement à enseigner à leurs camarades ferait réagir. Créé en juin 2004 le RESF a été rapidement rejoint par la plupart des syndicats d'enseignants, la FCPE, les associations de défense des droits de l'Homme.

L'objectif premier est évidemment la régularisation des jeunes, mais il est aussi de démonter le mythe du « clandestin » édifié sur 20 ans de démagogie anti-immigrés. Et, par là, de lutter contre le dispositif délirant bâti contre eux. Mais il est aussi, en associant les jeunes à ces combats, de leur montrer qu'on peut lutter, et gagner et que nos discours de profs sur la justice, la solidarité, l'altruisme ne sont pas des mots creux.

**L'US :** *Le réseau a remporté des victoires grâce aux mobilisations ?*

**R. M. :** Au long de l'année 2004/2005, les mobilisations sont allées croissant avec des cas médiatisés, à Pau, à Évreux, à Nouvoitou ou à Chaumont, par exemple. Mais ce sont en réalité des centaines de mobilisations qui se sont produites, avec plusieurs dizaines de victoires, d'expulsions empêchées et, parfois, de régularisations obtenues.

L'été dernier, revenu à l'Intérieur, Sarkozy se déchaîne. On assiste alors à des scènes terrifiantes : deux enfants (2 ans et 4 ans) laissés seuls deux jours en rétention à Bobigny pendant que leur mère est conduite à l'hôpital ; une mère de 25 ans convoyée de Rouen à Roissy, menottée dans le dos, pendant que son bébé d'un mois voyage dans les bras d'une policière.

À la rentrée, le gouvernement dépasse les limites. Le milieu scolaire, rejoint par de nombreux citoyens indignés, se cabre. Trois affaires symboliques : celle de Guy Effeye, lycéen d'Épinay, arraché à l'expulsion par la mobilisation de ses copains et de ses profs. Les époux Mehelleche, menacés d'être expulsés sans leurs enfants, libérés après une intense mobilisation des écoles à Pantin. Enfin, celle de Rachel et Jonathan (14 et 15 ans) en fugue pour empêcher l'expulsion de leur famille. Ils sont cachés pendant presque trois mois tandis que 13 000 personnes s'engagent dans une pétition à les protéger.

**L'US :** *La circulaire Sarkozy garantit-elle aux scolarisés de rester en France jusqu'à la fin de l'année scolaire ?*

**R. M. :** Face à la montée des mobilisations, le gouvernement a choisi de gagner du temps : fin octobre, il suspend l'expulsion des jeunes scolarisés et des parents d'enfants scolarisés jusqu'en juin. Mais sans leur donner de papiers, ni le droit de travailler. Ajoutons que la circulaire n'est appliquée qu'à minima. Depuis sa promulgation, plus d'une vingtaine de parents ou de jeunes ont été placés en rétention, parfois un mois. La plupart ont été libérés, sous la protestation.

Cette circulaire ne règle rien, vraiment rien. Elle fait vivre des milliers de familles dans « Chronique d'une expulsion annoncée ». En outre, on se demande comment le gouvernement va procéder, en juillet et août, aux milliers d'expulsion auxquelles il a dû renoncer au cours de l'année. Il est pro-

bable que dès l'annonce des premières arrestations les familles vont planquer leurs enfants. Verra-t-on la police consacrer son énergie à traquer les mômes ? À moins que, voulant frapper un grand coup, le gouvernement ne décide de réquisitionner les bus de la RATP et le stade de France pour les rafler tous en une seule fois ? Impensable !

**L'US :** *Et maintenant, quelles perspectives d'action pour le réseau ?*

**R. M. :** L'échéance que fixe la circulaire Sarkozy guide l'action du réseau pour les prochains mois. Il s'agit au minimum d'obtenir qu'elle soit appliquée et qu'aucun scolarisé ni aucun parent ne soit expulsé et, quand les mobilisations se produisent, d'exiger leur régularisation. Mais, il faut aussi dénoncer les nouvelles restrictions aux droits des étrangers du projet de loi sur l'immigration. Des abominations. Il faut enfin d'alerter l'opinion sur les horreurs planifiées fin juin. Dans ce but, nous prévoyons une semaine d'actions autour du 1<sup>er</sup> février avec rassemblements devant les préfetures, puis en avril, une réunion dans un lieu symbolique entre des jeunes sans papiers et des représentants du « monde des arts, des lettres et des sciences » qui les prendraient sous leur protection symbolique. J'en profite pour appeler celles et ceux qui, sensibilisés à la question (ou qui connaissent des « personnalités » susceptibles de l'être), à nous contacter. Enfin, il est plus que temps d'envisager l'échéance de juillet... ■

**Propos recueillis par Marylène Cahouet**

### LE PROJET DE LOI SUR L'IMMIGRATION : REMISE EN CAUSE DES DROITS FONDAMENTAUX

Le projet de loi sur l'immigration prône, en pillant les « cerveaux » des pays concernés, « l'immigration choisie » et durcit les conditions de regroupement familial et l'accueil des malades. Ainsi, même pour les étrangers en situation régulière, le droit de vivre en famille devient un exploit : le texte prévoit de relever les conditions du regroupement familial (ressources, logement, avis du maire) et durcit les conditions de délivrance de la carte « vie privée et familiale » pour les mineurs à leur majorité. L'extension de l'exigence du visa long séjour interdit la plupart des régularisations, des « sans-papiers » et les condamne à l'irrégularité perpétuelle. Bref, ne sera acceptable que l'étranger réduit à sa force de travail rentable pour l'économie du pays ! Quant aux autres, ils sont repoussés dans des zones de non-droit ! On règle l'intégration en supprimant l'intégration !

**Marylène Cahouet**

**Richard Moyon**, enseignant (PLP lettres-histoire) au lycée Jean-Jaurès à Châtenay-Malabry a participé à la création du RESF.  
Site : [www.educationsansfrontieres.org](http://www.educationsansfrontieres.org)  
Courriel : [educsansfrontieres@free.fr](mailto:educsansfrontieres@free.fr)

# DOSSIER

Discriminations et inégalités sociales

## Construire l'intégration sociale



© DR/John Rattle



© Daniel Mauboury



© Nicole Joya



© Clément Martin

Dossier coordonné par Gisèle Jean, Daniel Rallet, Alexis Chabot  
et réalisé par Jean-Hervé Cohen, Françoise Dumont, Elizabeth Labaye, Jean-Louis Maillard, Bruno Mer, Frédérique Rolet

**L**a surprise qui a saisi la France entière pendant ce qu'on a appelé la « révolte des banlieues » a révélé la sous-estimation de l'ampleur des discriminations sociales en œuvre dans notre société. Les discriminations sont des pratiques qui se traduisent dans des faits. Ce dossier montre que ceux-ci sont incontestables. L'inégale distribution des statistiques selon l'origine, le sexe ou l'âge, est la preuve que des conditions sociales sont assignées à des identités. La discrimination porte une violence particulière parce qu'elle construit des inégalités sociales sur des différences identitaires (je ne serai jamais l'égal des autres car je suis moi), ce qui est un défi majeur pour toute société démocratique fondée sur l'espoir d'une égalisation des conditions. Notre responsabilité de défendre les valeurs d'égalité, de solidarité et d'antiracisme est grande. Elle l'est d'autant plus que la discrimination, en se diffusant, tend à fonctionner comme un système. Quand il est de moins en moins possible d'identifier des responsables, car la pratique en devient généralisée. Quand les contrôles policiers au faciès deviennent la règle dans l'indifférence,

quand un employeur repousse l'embauche d'un Maghrébin au nom des clients de l'entreprise, quand une agence immobilière refuse un logement au nom du voisinage, quand la boîte de nuit interdit l'entrée au nom de sa clientèle. Quand, sans qu'il y ait d'intention discriminatoire, des établissements scolaires concentrent la grande difficulté sociale, à la suite de processus économiques et sociaux, qui concourent dans certains cas à produire une catégorisation ethnique.

Il revient bien sûr à l'école de combattre les discriminations, d'affirmer les valeurs de l'égalité et de l'antiracisme, mais comment le faire quand le marché du travail discrimine, quand la ségrégation sociale clive l'espace urbain, quand les politiques publiques sont insuffisantes ou stigmatisantes, quand au sein même de l'école se développent des logiques de marché ?

Et que faire du débat public sur les politiques de lutte contre les discriminations par des opérations de testing, par la discrimination positive, par une politique visant à permettre la promotion des meilleurs élèves... ?

Observatoire des discriminations

# Comment mesurer les discriminations à l'emploi ?

**L'Observatoire des discriminations a été créé en décembre 2003 par Jean-François Amadiou, professeur à l'université Paris-I Panthéon-Sorbonne. Il se propose de mesurer des phénomènes d'inégalité des chances dans l'accès à l'emploi et mène des études concernant toutes formes de discriminations : sexe, origine ethnique, âge, lieu d'habitation, apparence, etc.**

**P**our mesurer la discrimination à l'embauche, l'Observatoire utilise la méthode du testing, qui consiste à répondre à des petites annonces comme le ferait un demandeur d'emploi. On envoie pour la même offre d'emploi des CV similaires du point de vue de la formation et de l'expérience professionnelle, en faisant varier un paramètre (sexe, âge, adresse, apparence physique...).

Une première étude, qui portait sur 258 offres d'emploi (soit environ 1 800 CV envoyés), a montré par exemple qu'un candidat d'origine marocaine ou âgé de 50 ans recevait 4 à 5 fois moins de réponses (convocation à un entretien) que le candidat de référence ; un homme au visage disgracieux ou habitant dans un quartier sensible recevait également moins de réponses. Ces premières conclusions ne permettraient cependant pas de savoir ce qui se serait passé après l'entretien d'embauche. Une deuxième étude, conduite sur une échelle plus importante, utilisait des acteurs professionnels spécialement préparés pour des entretiens, selon les recommandations du bureau international du travail. Elle a fait l'objet d'un reportage de l'émission *envoyé spécial*, diffusé le 14 avril 2005. Une fois convoqués à l'entretien d'embauche, certains candidats obtenaient des taux de succès (offre ferme d'emploi) importants. Jean-François Amadiou en conclut que le tri sur CV constitue le principal frein à l'emploi et préconise l'anonymat des CV comme première mesure urgente à prendre.

Ce travail, initié par une équipe d'une douzaine de chercheurs, doctorants ou confirmés, est devenu peu à peu une référence en la matière. L'Observatoire a ainsi été sollicité par la Haute autorité de lutte contre les discriminations (HALDE) pour une étude sur les discriminations à l'embauche, ciblée sur de grandes entreprises françaises. D'autres sociétés prennent l'initiative de contrôler leurs pratiques de recrutements et demandent à l'Observatoire de réaliser ce qu'on pourrait appeler un auto-testing. C'est ce qui a été fait à PSA, avec l'accord de toutes les organisations syndicales, qui ont ensuite été informées des résultats. « Cela permet de corriger certaines discriminations lorsqu'elles sont constatées » indique Jean-François Amadiou. « On peut même aller plus loin et agir en amont en conseillant les entreprises sur de bonnes pratiques de recrutement, ne serait-ce qu'en respectant les dispositions fondamentales



du Code du travail : pas de question sur la vie privée, sur la situation vis-à-vis du logement, etc. dans un premier questionnaire. » Enfin, des entreprises utilisent l'expertise de l'Observatoire pour faire un diagnostic de la diversité des personnes employées en leur sein : sexe, nationalité, origine ethnique, etc. « On analyse les fichiers de l'entreprise, dans le respect des recommandations de la CNIL, bien sûr », précise Jean-François Amadiou. La question de la mesure des discriminations ethniques est brûlante, car la loi française interdit toute réfé-

rence ethnique dans les fichiers. « Nous nous fondons sur le nom et le prénom. La méthode n'est pas exempte d'erreur », reconnaît Jean-François Amadiou, « mais on s'aperçoit souvent que c'est le patronyme plus que la véritable origine qui est discriminé. C'est certainement la moins mauvaise des méthodes car si l'on incitait les personnes à faire la déclaration volontaire d'une origine ethnique, on prendrait d'autres risques : fichage, communautarisme... ». La reconnaissance du testing dans la loi sur l'égalité des chances, l'évocation du CV anonyme dans le discours télévisé du chef de l'État sont une sorte de consécration pour l'Observatoire des discriminations. C'est surtout le signe que la cohésion sociale, l'égalité des chances sont devenus des enjeux politiques, économiques et sociaux dont personne ne peut douter qu'ils sont des objectifs dignes d'une république évoluée. ■

Les activités de l'Observatoire des discriminations, les résultats complets des études : <http://cergors.univ-paris1.fr/observatoiredesdiscriminationsfd.htm>

## Rapport 2005 de l'Observatoire des zones urbaines sensibles (ZUS)

# Les chiffres de l'inégalité sociale

### Emploi : deux fois plus de chômeurs

En 2004, le taux de chômage des 15-59 ans est de 20,7 %, soit plus du double de la moyenne nationale.

Plus d'un jeune actif de moins de 25 ans sur trois (36 %) et quatre jeunes femmes actives sur dix sont au chômage. Fait particulier : les hommes résidant en ZUS et titulaires d'un diplôme du supérieur sont deux fois plus fréquemment au chômage que les autres habitants des mêmes villes.

### Habiter en ZUS, un risque supplémentaire d'être au chômage

Pour les femmes, le fait de résider en ZUS accroît la probabilité de chômage de plus de

7 points par rapport aux actives présentant les mêmes caractéristiques, mais résidant en dehors des ZUS. 26 % des immigrés hors UE résidant en ZUS sont au chômage (38 % des femmes) contre 20 % dans la partie hors ZUS des agglomérations avec ZUS (25 % des femmes) et 15 % pour les agglomérations sans ZUS (23 % des femmes).

### Zones franches urbaines : peu d'impact sur l'emploi

Les résidents des ZFU représentent 30 % des 68 600 salariés recrutés dans les 13 500 établissements bénéficiant d'exonérations de cotisations sociales et d'impôts (coût total = 500 millions d'euros en 2004).

### Revenus : moins des deux tiers du revenu moyen

Le revenu fiscal moyen par unité de consommation représente 61 % du revenu moyen national.

### Santé : deux fois moins d'équipements

Les ZUS ont en moyenne 2 fois moins d'établissements médicaux que leurs communes.

### Inégalités entre communes : une péréquation peu convaincante

La dotation forfaitaire, principal concours de la dotation globale de fonctionnement des communes, est avant tout une dotation de compensation d'une ancienne ressource fiscale. Elle s'élève à 236 € par habitant pour les communes de plus de 10 000 habitants ; celle des communes comportant des ZUS

s'élève à 246 € par habitant, et à 278 € par habitant pour les communes comportant les ZUS les plus peuplées. Quant aux dotations dites de péréquation, elles représentent un apport assez réduit pour les communes. On aurait pu s'attendre à ce qu'elles profitent essentiellement aux communes comportant des ZUS, et plus particulièrement à celles qui affichent les plus forts taux de population en ZUS. Ce n'est apparemment pas le cas : les communes sans ZUS, de plus de 10 000 habitants, ont en moyenne 40 € par habitant de dotations de péréquation, alors que les communes comportant des ZUS ont 31 € par habitant, et celles comportant les ZUS les plus peuplées, 36 € par habitant. ■

(<http://www.ville.gouv.fr/pdf/editions/observatoire-ZUS-rapport-2005.pdf>)



## Entretien avec Éric Maurin\*

# Des discriminations aux inégalités

### L'US : Qu'entendez-vous par séparatisme social ?

**Éric Maurin :** Le séparatisme social, c'est le processus par lequel les différentes classes sociales s'évitent et se fuient sur le territoire. La persistance de la ségrégation urbaine et des inégalités entre territoires donne l'impression d'un espace résidentiel sclérosé et figé. La permanence des contrastes urbains entretient l'illusion selon laquelle la ségrégation est une donnée extérieure, immuable, qui s'impose aux familles et qu'un peu de volontarisme politique suffirait à dissiper. De cette illusion découlent les politiques menées depuis plusieurs décennies visant à détruire et disperser les lieux où se concentrent les pauvres et les immigrés. Ces politiques échouent parce que leurs prémisses sont fausses : la ségrégation n'est pas une affaire d'urbanisme déficient,

mais le résultat de tensions qui traversent la société de part en part, sans cesse renouvelée par la recherche par chacun du contexte résidentiel jugé le plus propice à son épanouissement et à celui de ses proches. Tant que ne sont pas comprises les causes profondes de cette recherche universelle, détruire et reconstruire des immeubles continuera à nourrir le ressentiment des familles concernées sans rien changer au problème.

### L'US : Comment les discriminations construisent-elles des inégalités ?

**E. M. :** Le fait que pauvres et riches ne résident pas dans les mêmes quartiers représente une source d'inégalités considérable entre enfants. Certains grandissent au sein de voisinages où la pauvreté et les difficultés d'intégration sont la norme, d'autres au sein de

voisinages où ces problèmes n'existent pas. Les enfants de diplômés du supérieur vivent dans des quartiers où la proportion de diplômés du supérieur est près de quatre fois plus forte que celle des quartiers où grandissent les enfants n'ayant aucun diplômé du supérieur dans leur famille. En fait, les enfants dont les parents n'ont pas fait d'études longues n'ont pratiquement aucune chance d'interagir avec des familles ayant l'expérience d'une scolarité longue.

Ils n'ont aucune chance d'être informés de l'intérieur sur ce type de destin scolaire et de le faire entrer dans le champ de leur possible.

Interagir avec des familles ayant une expérience réussie du système scolaire est le privilège de ceux ayant déjà cette expérience dans leur famille. À l'opposé, interagir avec des enfants n'ayant aucune expérience de la société française tout court est le lot de ceux dont la famille connaît déjà le moins cette société.

Les enfants d'immigrés vivent dans des voisinages où la proportion d'immigrés est en moyenne près de cinq fois plus importante que celle des autres enfants. Au final, les enfants des familles les plus exposées au problème d'intégration sont condamnés aux voisinages où l'échec scolaire est la règle tandis que les enfants des familles les mieux intégrées grandissent dans des voisinages où l'échec scolaire n'existe quasiment pas. De telles inégalités de contexte sont en elles-mêmes une source d'inégalités considérables dans les parcours scolaires. ■



**La ségrégation n'est pas une affaire d'urbanisme déficient, mais le résultat de tensions qui traversent la société de part en part.**

\* Docteur en économie, auteur de « *Le ghetto français, enquête sur le séparatisme social* » (Le Seuil, 2002)

## Discrimination positive

## Les États-Unis et le Royaume-Uni

L'« affirmative action » traduite en France par « discrimination positive », née dans la bouche de Lyndon Johnson en 1965, dans une Amérique en pleine bataille sur la reconnaissance des droits des noirs, désignait un ensemble de dispositions, octroyant un traitement préférentiel aux membres de groupes ayant fait l'objet dans le passé, à des degrés divers, de pratiques discriminatoires juridiquement sanctionnées : Noirs, femmes, Hispaniques, descendants des populations autochtones... Ces mesures s'exercent dans trois domaines : l'emploi, l'admission dans les établissements d'enseignement supérieur et l'attribution de marchés publics, avec l'objectif d'accroître la proportion de ces groupes parmi les possesseurs de « biens valorisés », afin de remédier à leur marginalisation. Cette conception est fondée sur une image des États-Unis « Nation of many people », très différente de la conception française de la « République une et indivisible ». Cette politique, affaiblie sous Reagan et Bush, a-t-elle eu des effets positifs ? Les quotas ont permis l'émergence d'une « élite noire », et la situation de certains groupes et des femmes blanches s'est améliorée. Mais pour la grande masse de la population noire, l'AA n'a pas permis de résorber les inégalités : une famille noire a en moyenne des revenus deux fois inférieurs à ceux d'une famille blanche. Le pourcentage des Noirs vivant au-dessous du seuil de pauvreté, est passé de 34 % en 1970 à

40 % aujourd'hui. Il y a deux fois plus de chômeurs noirs que blancs, leur espérance de vie est inférieure (67 ans contre 72). Aujourd'hui nombreux sont ceux qui mettent en cause cette politique. Ainsi des étudiants estiment que les quotas conduisent à recevoir des candidats dont les dossiers sont inférieurs, certains intentent d'ailleurs des actions en justice. Pour ses

## L'« affirmative action » n'a pas éradiqué les inégalités ethniques ou de genre.

opposants elle provoquerait une forme de stigmatisation, (en introduisant le doute sur les compétences des personnes recrutées). On préfère donc désormais parler de politique de diversité, plutôt que de quotas. L'AA n'a pas éradiqué les inégalités ethniques ou de genre. Mais en l'absence d'une véritable politique économique et sociale, elle reste un espoir pour les plus défavorisés.

Au Royaume-Uni, des formes de discrimination positive, différentes du modèle français des ZEP, se sont développées dans l'éducation : selon Denis Meuret, « il ne s'agit pas d'aider les établissements parce qu'ils ont des difficultés mais d'aider les établissements en difficulté qui veulent s'en sortir en se fixant des objectifs précis ». Les écoles concernées, peu nombreuses (et concernant 2 à 3 % des élèves), doivent donc augmenter leurs performances à partir de critères bien déterminés, alors que les ZEP se fixent des

objectifs généraux, comme l'amélioration du niveau des élèves. Leur passage dans ce système est de toute façon provisoire. Au bout de cinq années, les établissements deviennent des « Excellence Cluster » (établissements d'excellence en milieu populaire) s'ils ont atteint leurs objectifs, ou dans le cas contraire perdent les aides supplémentaires qu'ils possédaient et entrent

dans le dispositif général d'aide aux zones scolaires défavorisées.

L'accent est mis sur l'anglais et les mathématiques. La loi finance des programmes d'apprentissage de la lecture aux parents, des cours du soir ou d'été pour les meilleurs élèves. Elle donne des ressources supplémentaires aux écoles primaires qui implantent des programmes d'enseignement de la lecture « fondés sur des recherches expérimentales ».

Le programme, appelé EIC (Excellence in Cities) dont le financement équivaut à 180 euros supplémentaires par élève et par an obtient selon Costas Meghir qui a participé à son évaluation, des résultats modestes, mais réels, notamment pour les élèves dont le niveau de départ était assez bon, et dont les familles sont les plus pauvres, mais quasiment aucun effet lorsque les compétences de départ étaient moyennes et le niveau de pauvreté des familles également moyen. ■

## Bilan

## La discrimination positive en France

La question de la discrimination positive (DP) a pris un tour nouveau ces derniers mois. Les multiples déclarations de Nicolas Sarkozy ont contribué à jeter le trouble, manifestant ainsi « une américanisation de la réflexion française » (G. Calvès).

Pour les États-Unis, il s'agit d'accorder des droits préférentiels aux individus appartenant à des minorités reconnues comme telles. La conception française met en avant la notion de territoire. La théorie des différences de situation, qui permet une application souple du principe d'égalité dans l'espace, a orienté les politiques d'aménagement du territoire dès les années 80 et la politique de la ville.

Ainsi, la loi de 96 relative au pacte de relance de la ville (PRV) recense trois types de zonage. Les Zones urbaines sensibles (751 ZUS à ce jour) sont « caractérisées par la présence de grands ensembles ou de quartiers d'habitat dégradé et par un déséquilibre accentué entre l'habitat et l'emploi ». 416 Zones de redyna-

misation urbaine (ZRU) ont été distinguées en raison de difficultés particulières (critères économiques, fiscaux, % de moins de 25 ans, de non-qualifiés, etc.). Au sein de certaines d'entre elles, 85, bientôt 100 Zones franches urbaines (ZFU) sont créées dans des quartiers de plus de 10 000 habitants particulièrement défavorisés. Au-delà de dispositions concernant l'aménagement urbain, la restructuration des espaces commerciaux et artisanaux, le logement et la mixité sociale, ces zones permettent aux entreprises qui s'y implantent de bénéficier d'exonérations sociales et fiscales croissantes selon le statut et progressivement réduites au-delà de 5 ans.

En matière économique, le bilan est plutôt mitigé. Certaines entreprises se sont parfois délocalisées pour s'installer dans ces zones et profiter des exonérations ; certaines n'y sont pas restées au-delà de la période d'exonérations limitée dans le temps. L'impact sur l'emploi est resté limité pour les habitants du quar-

tier, notamment les immigrés hors UE : sur les 10 147 « établissements » implantés en 2003 dans les ZFU, seuls 2 307 ont embauché au moins un salarié ouvrant droit à exonération ; les résidents de ces zones ne représentent que 29,5 % des salariés recrutés. Ces mesures ne suffisent donc pas à compenser les inégalités territoriales dans un contexte de renforcement des ségrégations urbaines.

Se développe aujourd'hui, dans l'UE et en France à la suite des États-Unis, un nouveau discours de la diversité qui légitime la DP par la reconnaissance des identités. La « Charte de la diversité » doit favoriser « la diversité culturelle, ethnique et sociale » au niveau du recrutement et marquer « l'engagement en faveur des candidats [issus de l'immigration qui] ne se conçoit qu'à qualifications égales ». Une telle démarche, peu éloignée d'un droit préférentiel, fait courir le risque d'accroître la stigmatisation des minorités visées et de se transformer en une discrimination négative pour les autres. ■

# Les enjeux de la politique de la ville

La politique de la ville est d'abord née du constat de nombreuses inégalités et du fait que celles-ci, frappant particulièrement des quartiers de villes – grandes ou moyennes – et leur population, conduisent à une exclusion à la fois sociale et spatiale. En quoi la politique de la Ville, menée depuis près de 30 ans a-t-elle pu faire face aux inégalités et a-t-elle pu les corriger ?

Dans un premier temps, au cours des années 70 et 80, les mesures ont concerné les « quartiers en difficulté », avec des opérations « d'aménagement des banlieues », de réhabilitation, de prévention de la délinquance (conseils créés en 81 et 84) ; c'est l'objectif du « développement social des quartiers » (DSQ) pour lutter contre la ghettoïsation.

Puis, l'insuffisance des résultats obtenus amène l'État à s'engager plus directement, en 1989-1990, à travers une démarche globale à l'égard de la ville. Le concept de DSU (développement social urbain) qui affiche l'ambition d'une intégration des quartiers dans la ville marque ce passage d'une logique de quartier avec des mesures focalisées sur des territoires délimités vers une logique plus globale. Des mesures législatives suivront, concernant le logement social : la LOV (loi d'orientation pour la ville) en juillet 1991, incitant les communes ayant peu de HLM à en construire afin de répartir les logements sociaux, et la loi SRU (solidarité et renouvellement urbain) en décembre 2000 imposant aux communes de 3 500 habitants et plus de disposer d'au moins 20 % de logements sociaux.

Malgré ces dispositions, les inégalités se sont creusées, notamment dans les grandes villes. La pénurie de logements et les inégalités qu'elle crée s'est aggravée. Le nombre de logements sociaux construits a chuté et la pénurie en est chiffrée à un million. Faute d'une volonté réelle et dans la durée des gouvernements, les lois sur le logement n'ont connu que de timides applications et le choix de la solidarité n'a pas prévalu, loin s'en faut, dans les différents domaines concernés par la politique de la ville. Ainsi, alors que la question de l'emploi a été très tôt identifiée et reconnue comme majeure, l'une des rares mesures pourtant majeure, celle des contrats emploi-ville, a été abandonnée sans bilan en janvier 98. C'est la solution des ZFU (zones franches urbaines) qui paraît prévaloir : créées en 1996, elles exonèrent les entreprises de cotisations patronales à la Sécu pendant 5 ans ; elles ont été relancées en 2003, alors même que leur bilan selon le rapport parlementaire, montrait que les effets sont peu perceptibles dans les quartiers. Les quartiers de la politique de la Ville concentrent aujourd'hui nombre de difficultés ; celle de la formation et



de l'accès à l'emploi est criante, celle de l'accès aux soins n'est pas la moindre puisque les ZUS ont en moyenne deux fois moins d'équipements médicaux que leur commune ou agglomération. Ces inégalités révèlent les maux de notre société. On voit bien que des mesures ponctuelles ne pourront pas suffire, que pour rompre avec les conceptions ségrégatives, il faudrait une volonté politique forte, à l'échelle nationale, pour une vraie solidarité entre les territoires et dans la société. ■

## Glossaire

**ANRU** : agence nationale pour la rénovation urbaine, créée par la loi du 1<sup>er</sup> août 2003.  
**CCPD** : conseil communal de prévention de la délinquance.  
**CEL** : contrat éducatif local.  
**CLSPD** : conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance.  
**CIV** : comité interministériel à la ville.  
**CNV** : conseil national des villes, créé en octobre 1988.  
**DIV** : délégation interministérielle à la ville.  
**DSQ** : développement social des quartiers.  
**DSU** : dotation de solidarité urbaine, instituée par la loi du 13 mai 1991.  
**GPV** : grands projets de ville, lancés en 2000.  
**LOV** : loi d'orientation pour la ville, votée le 13 juillet 1991.  
**ORU** : opération de renouvellement urbain.  
**SRU** : solidarité et renouvellement urbain, loi du 13 décembre 2000.  
**ZEP** : zone d'éducation prioritaire.  
**ZFU** : zones franches urbaines, créées en 1996 par la loi relative au pacte de relance pour la ville, créant les ZUS, ZRU et ZFU.  
**ZRU** : zone de redynamisation urbaine.  
**ZUS** : zone urbaine sensible.

## Inégalités et santé

# Les maladies de la pauvreté

Globalement, le niveau de l'espérance de vie suit la hiérarchie des catégories socioprofessionnelles : ouvriers, employés, commerçants, professions intermédiaires, cadres et professions libérales ; et les différences de mortalité entre ces catégories ont tendance à s'accroître pour les hommes. Les inégalités s'observent dans tous les domaines. Sur les 20 dernières années, la mortalité par maladies coronariennes des hommes, par exemple, a reculé, mais les cadres ont plus bénéficié de cette évolution que les employés et ouvriers. Les catégories défavorisées sont plus exposées aux cancers du poumon, des voies aéro-digestives supérieures, de l'œsophage et du col utérin, mais pour les catégories les plus aisées, le risque de cancer du côlon et de cancer du sein est plus élevé.



Selon une enquête de la DREES, plus les revenus et les niveaux d'éducation sont bas, plus on a une perception négative de sa santé. Mais, paradoxalement, le recours aux généralistes et spécialistes est « moins fréquent dans les ménages à faible niveau de revenu ou d'éducation ».

Les personnes au chômage au moment de l'enquête ont eu sensiblement moins recours au médecin au cours de l'année, mais déclarent plus fréquemment avoir été hospitalisées. Les inégalités sociales de santé commencent dès la naissance : ainsi, la mortalité périnatale est moins forte pour les enfants de père cadre (7,1 pour 1 000) que pour les enfants d'ouvriers (10,2 pour 1 000). Les études concernant l'obésité confirment également la relation entre milieu social des enfants et prévalence de l'obésité. En 3<sup>e</sup>, les cas d'obésité sont 10 fois plus fréquents chez les enfants d'ouvriers non qualifiés (7,4 %) que chez les enfants de cadres (0,75 %). Prévention, éducation à la santé, sont évidemment indispensables pour lutter contre l'obésité, mais l'objectif d'une meilleure alimentation se heurte aussi à la faiblesse des revenus. Pauvreté ne peut rimer avec bonne santé ! ■

Le point de vue de Françoise Lorcerie\*

# École et discriminations ethniques

Les discriminations ethniques permettent d'expliquer une part des inégalités scolaires. Il est certainement impossible de la mesurer avec précision mais la question vaut la peine d'être analysée.

Pour répondre en effet, il faudrait d'abord identifier les différents facteurs qui causent de l'inégalité dans les résultats scolaires, et pouvoir estimer l'incidence relative de chacun. Mais aucune étude n'est disponible qui prenne en charge l'ensemble des variables repérées et teste leur impact relatif. Tout le monde s'accorde sur le fait que la part principale de l'inégalité revient au statut socio-économique. Mais après ?

Dans une étude nationale récente portant sur les inégalités sociogéographiques d'éducation<sup>(1)</sup>, les chercheurs ont montré que, en contrôlant la variation des résultats liée au statut socio-économique, on trouve des différences de réussite dans l'enseignement public selon les départements. Certains départements sont en « sous-réussite » relative, et d'autres en « sur-réussite ». Les départements en sous-réussite sont urbanisés, la densité des collèges y est forte, les écarts de réussite entre collèges bien plus importants que dans les départements en sur-réussite, et en particulier les collèges faibles en moyenne y apparaissent particulièrement faibles. Hypothèse explicative : dans ces départements,

les facilités de transports et la proximité relative des établissements font qu'il est plus facile aux familles qui le souhaitent de quitter leur établissement d'affectation et d'aller dans un autre qui présente des caractéristiques qu'ils recherchent. Certains établissements conservent alors

## Les logiques de marché implantées dans l'école active la catégorisation ethnique.

les populations les plus captives, un processus de « ghettoïsation » s'affirme. Il alimente la fuite des familles les moins captives, et celle des enseignants qui peuvent partir : une spirale vicieuse s'installe. Qu'est-ce qui pourra l'interrompre, ou qu'est-ce qui peut la prévenir le cas échéant ?

Il faut bien repérer d'où vient le problème. La spirale vicieuse est entretenue par la catégorisation ethnique, c'est-à-dire par le fait de classer la valeur des établissements, des quartiers, des gens selon l'origine imputée, et plus largement par la catégorisation sociale. Mais elle n'est pas déclenchée par elle. Pour autant qu'on le comprenne, la spirale vicieuse est amorcée par les dysfonctionnements pédagogiques de l'établissement. Ceux-ci se sont multipliés à partir du milieu des années 1980, lorsqu'a été mise en œuvre la réforme de l'orientation. Le palier d'orientation en Cinquième fut supprimé,

les redoublements contingentés. Dans les secteurs populaires, le nombre des élèves qui ne pouvaient pas progresser dans les formes secondaires classiques a augmenté. Or les équipes n'ont pas toujours su adapter leurs gestes pédagogiques, elles n'ont pas reçu beaucoup d'aide

de l'institution, pas beaucoup de suivi non plus. Alors on a recommencé les classes de niveau. La catégorisation ethnique y a joué son rôle. Les professeurs ont cherché à fuir ces situations : là encore, la catégorisation ethnique joue. Les chefs d'établissement ont cherché à attirer ou à garder certains élèves : la catégorisation ethnique joue. Les familles ayant les possibilités de le faire ont fui : la catégorisation ethnique joue. En bref, des logiques de marché se sont implantées dans l'école ainsi qu'autour, et elles activent la catégorisation ethnique. ■

1. Sylvain Broccolichi, Choukri Ben Ayed et Danielle Trancart, dirs., *Les inégalités socio-géographiques d'éducation*, Rapport pour la DEP et la DATAR, 2005.

\* Françoise Lorcerie, chargée de recherche au CNRS, IREMAM-MMSH, Aix-en-Provence.

## ZEP

# Éducation prioritaire et égalité

Le lancement des ZEP en 1981 marque un tournant dans la politique éducative en France. S'inspirant des « Educational Priority Areas » mises en place en Grande-Bretagne, Alain Savary impose le concept de « discrimination positive » qui vise à substituer au principe d'égalité stricte le principe d'équité pour favoriser l'égalité des chances. Des territoires sont définis selon deux types de critères, la situation scolaire des élèves et la structuration socio-économique de la zone. Des moyens spécifiques doivent permettre d'y mobiliser l'ensemble des acteurs autour de projets communs.

Il y avait en 1982 environ 350 ZEP qui scolarisaient 10 % des élèves du second degré. Les deux relances de 1990 et 1999 ont porté ces chiffres à 707 zones comprenant 7115 écoles, 1 100 collèges et 165 LGT et scolarisant environ un collégien sur cinq et un lycéen sur vingt. Réalisée à moyens constants, la dernière relance a conduit à financer par redéploiement l'extension de la carte des ZEP. Les

établissements ont ainsi vu leurs moyens, déjà insuffisants, réduits fortement.

Dans le même temps, les quartiers inscrits dans les zones connaissent une très nette dégradation économique et sociale (64 % des élèves de ZEP sont issus de milieux défavorisés). Fortement corrélée à l'origine sociale, la difficulté scolaire y est plus concentrée et les acquis des élèves de ZEP sont sensiblement moindres que ceux des autres élèves. A l'entrée en Sixième, 35,1 % ne maîtrisent pas ou mal les compétences correspondant aux objectifs des programmes, 13,4 % les maîtrisant bien ou très bien. Les proportions sont pratiquement inverses dans le reste de l'enseignement public. Les 10 % de dotation supplémentaire que reçoivent en moyenne les collèges classés apparaissent bien dérisoires face aux difficultés. L'éducation représente pourtant dans ces quartiers un enjeu majeur qui exige un investissement à la hauteur. Comme le démontrent toutes les études, les écarts entre ZEP et hors-ZEP ne se sont pas

accrus « dans un contexte où d'évidence tous les indicateurs d'environnement social se sont détériorés », ce qui prouve que « l'éducation prioritaire est opératoire », comme le note la DESCO. Le rapport Moisan-Simon de 1997, qui compare les résultats obtenus en ZEP aux résultats attendus, avait permis de mettre en lumière les facteurs déterminants de réussite scolaire dans ces établissements (taille des zones, stabilité des personnels, concentration sur les apprentissages et le travail dans la classe...). D'ailleurs, le rapport 2005 de l'IGAEN note que tous les établissements ZEP examinés apportent une « valeur ajoutée » à leurs élèves. ■



## Enseignement supérieur

# Vers des solutions durables?

La faible proportion d'étudiants issus de milieux défavorisés dans les formations supérieures longues est l'aboutissement d'une inexorable sélection sociale qui se produit tout au long du parcours scolaire. Au-delà d'actions vigoureuses à entreprendre en amont, les responsables de formations supérieures doivent aussi se sentir concernés par cette injustice éducative et agir à leur niveau.

Certaines expériences sont déjà menées sur une petite échelle: information, tutorat, voie

**Le combat contre les discriminations doit concerner tous les niveaux du système éducatif.**

d'accès spécifique, création de formations supérieures dans les quartiers défavorisés. On peut distinguer deux types de démarche. L'une consiste à repérer des élèves méritants de quartiers défavorisés pour leur faciliter l'accès dans les formations d'excellence, c'est le but des conventions sciences-po ou du projet du lycée Henri IV de préparation spécifique (annoncé par le Premier ministre). L'autre consiste à créer des formations supérieures dans les quartiers défavorisés pour tenter de résorber le déséquilibre territorial. Les deux méthodes ont des avantages et des inconvénients, mais il est regrettable d'en faire des enjeux politiques. Pour le SNES la seule question importante est celle de l'efficacité durable, qui repose sur la cohérence et l'importance de toutes ces actions. Par exemple, la mise en œuvre de la charte pour l'égalité des chances prévoit de mobiliser 100 000 étudiants (dans les universités et les grandes écoles) qui encadreraient autant de lycéens de milieux défavorisés, dans l'esprit des opérations menées par l'ESSEC ou l'association TREMPIN, qui concernent actuellement une centaine d'élèves.

Les actions envisagées doivent être accompagnées de mesures sociales (bourses, aide au logement pour travailler dans de bonnes conditions) et d'ouvertures de formations supérieures dans les quartiers défavorisés, avec des internats. Ce n'est pas le cas actuellement, ce qui rend passablement déplacées certaines annonces spectaculaires (1/3 d'élèves boursiers en CPGE, déclarait J. Chirac en début d'année), qui ignorent le travail de terrain. En classes préparatoires, il est nécessaire de modérer la hiérarchie absurde et contre-productive qui sélectionne les étudiants avant même qu'ils ne passent les concours, ce qui est le contraire du mérite républicain. Afin d'équilibrer les effectifs, d'obtenir une réelle

### Origine socioprofessionnelle des étudiants français en 2004/2005, ciblée sur deux catégories

	Université						
	Ensemble	1 <sup>er</sup> cycle	2 <sup>e</sup> cycle	3 <sup>e</sup> cycle	IUT	BTS	CPGE
Cadre supérieur	31,20 %	30,10 %	33,30 %	36,60 %	26,70 %	14,30 %	51,90 %
Ouvrier, employé	21,40 %	27,20 %	22,80 %	12,50 %	31,40 %	37,60 %	13,50 %



diversification sociale dans toutes les CPGE, de favoriser ainsi la réussite des élèves, une certaine dose de sectorisation doit être introduite dans la procédure de recrutement: le SNES a fait des propositions en ce sens lors de la commission de suivi.

L'accès et la réussite d'un plus grand nombre de jeunes de milieux modestes dans les formations supérieures est un élément important du combat contre les discriminations dans notre pays, qui doit concerner tous les niveaux du système éducatif. ■

## Emplois-jeunes

# Tirer les leçons

À l'automne 1997, les premiers recrutements d'emplois-jeunes avaient lieu au sein de l'Éducation nationale.

Les conseils d'administration étaient appelés à se prononcer sur le recrutement par l'établissement et la définition des profils d'emplois de ces jeunes adultes.

Un an après le début du dispositif, la situation des emplois-jeunes recrutés, les critères de sélection, les tâches et les conditions de travail confirmaient les critiques émises par le SNES dès le début.



L'insuffisante réflexion sur la mission de médiation, ce qu'elle recouvre, a conduit parfois à établir des profils censés répondre aux spécificités des établissements (garçons plutôt que filles dans des établissements réputés «difficiles» par exemple), politique des «grands frères» créant des discriminations.

Le recrutement local et l'insuffisance du cadrage ministériel se sont traduits par des variations très grandes dans la situation des jeunes recrutés et le respect de leurs droits (temps de travail, formation, missions...). Le bilan tiré de cette expérience aurait dû conduire à revenir sur le recrutement local, facteur de discriminations.

C'est pourtant le recrutement par l'EPL qui a été imposé aux assistants d'éducation, engageant résolument l'Éducation nationale dans la voie de la précarité et de la déréglementation. ■



Égalité

# Construire l'intégration sociale

Les différentes vagues d'immigration ont réussi à s'intégrer, parfois difficilement, dans une société dans laquelle la mobilité ascendante était possible, laissant les postes difficiles aux derniers entrants. Or, depuis plus de 20 ans, l'ascenseur social a cessé de fonctionner. En France, ces victimes sont majoritairement les jeunes issus de l'immigration post-coloniale. Toutes les études soulignent que ce sont eux qui subissent de plein fouet cette crise, notamment sur le marché du travail. À origine sociale et diplôme égal, les jeunes Français « issus de l'immigration » ont trois à quatre fois plus de « chances » d'être au chômage que les autres français. La boutade de Jamel Debbouze (« *tu n'as aucune chance, saisis-la !* ») résume le défi que notre société lance à ces jeunes. Cette jeunesse n'est pas homogène, entre les sans-qualification, ceux qui ont un emploi, même dégradé, et ceux qui poursuivent des études. La nouveauté du mouvement de novembre est sans doute dans le fait que la désespérance sociale a débordé le noyau dur des jeunes chômeurs pour gagner l'ensemble de la jeunesse des cités.

Cette jeunesse partage une communauté d'expérience, celle de la discrimination quotidienne, des contrôles policiers incessants et de l'exclusion de l'emploi. Le pire de cette exclusion n'est-elle pas celle qui frappe les jeunes diplômés de ces cités qui subissent ce paradoxe d'être exclus au moment où leur intégration semblait réussie !

Le pouvoir politique et médiatique utilise une terminologie (« sauvages » ou « racaille ») visant à amalgamer jeunes des banlieues et délinquance, les renvoyant à des supposées communautés ethniques qui menaceraient notre identité nationale, les suspectant de ne pas chercher à s'intégrer.

On voit bien que le projet est de rabattre la crise sociale sur une crise identitaire, pour mieux stigmatiser et imposer un contrôle social plus fort, accepté par l'opinion publique.

## Comment agir ?

Il est nécessaire de dévoiler la réalité des discriminations. Les producteurs de données statistiques (Insee, ministères...) expriment des réticences, par ailleurs légitimes, à introduire dans les enquêtes des questions relatives à l'origine ethnique des personnes. Mais est-il possible de continuer à s'interdire de mesurer l'ampleur des discriminations ?

Ensuite, pour promouvoir l'égalité, il faut s'interroger sur la notion d'égalité.

La jeunesse des cités dénonce à juste titre l'absence d'égalité devant la loi. La plupart des « discriminations négatives » dont elle est

victime sont le résultat de la non-application des lois contre la discrimination dans l'accès à l'emploi ou au logement. Pourquoi aussi peu de poursuites judiciaires en France en cas avéré de discrimination à l'embauche ? Le Medef si soucieux de promouvoir « l'esprit d'entreprise » comme une nouvelle morale, peut-il continuer à se cacher derrière quelques directions d'entreprise éclair-

l'une de leurs multiples identités. Si elle n'est pas réfléchie et assortie d'un autre projet, la discrimination positive risque de valider cette stigmatisation en ne mettant l'accent que sur l'identité qui est discriminée.

L'un des moyens de forcer l'égalité des chances pour certaines catégories de population qui souffrent de handicaps, de discriminations suppose une politique volontariste.



© Wei Ming Tan

**La politique d'égalité n'a de chance de réussir que si une politique active d'emploi est engagée et si elle permet à chacun de trouver sa place.**

rées pour masquer la réalité d'une discrimination généralisée à l'embauche ?

Les jeunes discriminés trouvent refuge dans les emplois aidés du secteur non marchand et placent leur espoir dans la garantie de l'anonymat qu'offrent les concours de recrutement de la fonction publique. Mais celle-ci a-t-elle une politique volontariste ?

En d'autres termes, l'égalité républicaine suffit-elle ? Tout le monde s'accorde à accepter une politique publique visant à compenser un handicap reconnu ou à faire respecter le principe d'égalité (à travail égal, salaire égal par exemple). Mais quand la source de l'inégalité est dans l'identité d'une personne, son origine, sa religion, son sexe... la question est différente.

La discrimination enferme les individus dans

un principe d'égalité plus exigeant dont le but est d'empêcher la ségrégation sociale.

Il faut insister sur la nécessité de donner une chance à toutes les personnes discriminées, et pas seulement organiser la promotion d'une élite. Notre objectif est la réussite de tous les jeunes des cités à l'école, du primaire aux grandes écoles, mais aussi et surtout à l'Université (bien oubliée dans les initiatives actuelles), ainsi qu'en BTS.

Mais d'abord et avant tout, il faut rappeler que l'emploi est un moyen privilégié de l'intégration pour tous.

La politique d'égalité n'a de chance de réussir que si une politique active d'emploi est engagée et si elle permet à chacun de trouver sa place. ■

## Examen

### Calendrier

Le calendrier 2006 du baccalauréat et brevet, et des BT est paru au *BO* n° 44 du 1/12/2005 pour les académies métropolitaines et au *BO* n° 1 du 5/1/2006 pour les centres ouverts à l'étranger (il n'y a plus que deux groupes I et II ont été regroupés). Calqué sur les calendriers des deux dernières années dans son déroulement, il est un peu resserré. Les épreuves écrites du premier groupe du baccalauréat commenceront le 12 juin (au lieu du 9 l'an dernier). Les communications des résultats du premier groupe n'interviendront qu'à partir du lundi 3 juillet, la fin de la session étant fixée au lundi 10 juillet.

Les épreuves du brevet seront organisées à partir du lundi 26 juin et la session se terminera au plus tard le samedi 8 juillet.

Une note de service faisant le point sur les épreuves et les nouvelles dispositions a été également publiée dans le *BO* n° 1 du 5/1/2006. Vous pouvez télécharger le texte officiel sur le site du SNES : [http://www.snes.edu/clet/rubrique.php?id\\_rubrique=22](http://www.snes.edu/clet/rubrique.php?id_rubrique=22)

## Baccalauréat 2003

### Étude docimologique<sup>(1)</sup>

La DEP<sup>(2)</sup> vient de publier une « étude docimologique du baccalauréat 2003 » et une analyse complémentaire centrée sur le baccalauréat S.

Nous reviendrons dans une prochaine édition sur ce dossier, mais une première analyse rapide est consultable sur le site du SNES : [http://www.snes.edu/clet/article.php?id\\_article=1212](http://www.snes.edu/clet/article.php?id_article=1212)

1. **Docimologie** : science ayant pour objet d'étude systématique des examens, en particulier des systèmes de notation et du comportement des examinateurs et des examinés.

Voir : <http://fr.wikipedia.org/wiki/docimologie> ou sur le site d'un chercheur : <http://perso.wanadoo.fr/jacques.nimier/docimologie.htm>

2. Dossier n° 172, Étude docimologique du baccalauréat de la session 2003. Note d'information 5-38 (décembre 2005).

# Baccalauréat STG

## Langues vivantes : oui à l'oral, non au local

Le SNES a participé à la première réunion du groupe de travail ministériel sur la définition des épreuves orales de LV. Nous y avons réaffirmé notre attachement à la prise en compte des compétences orales dans le cadre du baccalauréat, mais rejeté le recours au contrôle local.

Pour la LV2 et la LV1, il serait mis en place deux sous-épreuves, chacune sur 5 points : compréhension de l'oral à partir d'un document sonore d'une durée comprise entre 90 et 120 secondes et expression orale qui prend appui sur un document inconnu servant d'amorce à une conversation introduite et conduite par l'examineur. Ces deux épreuves seraient organisées dans le cours de l'année de Terminale, dans l'établissement, par les enseignants de l'établissement et sans aucune procédure d'harmonisation. Des banques de sujets devraient être élaborées prochainement par le ministère et les rectorats. Rien n'est prévu pour le paiement des examinateurs, le ministère considérant probablement qu'une évaluation en CCF dans le cadre scolaire n'ouvrirait pas droit à rémunération... Le ministère ne donne aucune assu-

rance sur la mise en place d'un véritable plan de formation des enseignants à la conduite de ce type d'évaluation !

Pour les deux épreuves, l'unique référence des compétences attendues est le CECR (cadre européen commun de référence). Nous avons, à cet égard, rappelé que si nous n'étions pas opposés à l'utilisation de ce cadre dans la définition des programmes, il

n'était pas acceptable qu'il en constitue la seule référence qui se voit au niveau des contenus ou à celui de l'évaluation.

Une deuxième réunion devrait avoir lieu courant janvier. Il est possible de télécharger l'analyse du projet ainsi que l'intervention du SNES sur le site, rubrique observatoires : [http://www.snes.edu/observ/spip/rubrique.php?id\\_rubrique=3](http://www.snes.edu/observ/spip/rubrique.php?id_rubrique=3) ■

## BAC S SCIENCES DE L'INGÉNIEUR : CONTRÔLE LOCAL À LA HAUSSE

Nos collègues ont appris en lisant le *BO* n° 41 du mois de novembre, que l'épreuve pratique de sciences de l'ingénieur serait modifiée pour la session... de juin 2006 !

Cette modification porte surtout sur la part locale de l'évaluation de cette épreuve qui, rappelons-le, est affectée du coefficient 5 au bac S (SI). Les 100 points se répartissaient en 2002 en 80 points pour l'évaluation du TP et 20 points pour l'évaluation du travail de l'année. La prise en compte du nouveau « projet pluritechnique encadré » (PPE) est l'occasion de doubler la part de l'évaluation de l'année par les enseignants du candidat : 60 points pour le TP examiné/40 pour le PPE. Une tendance forte que le SNES condamne (et que les lycéens ont largement contesté l'an dernier).

Le SNES n'a jamais eu connaissance de ce projet de circulaire et nous estimons particulièrement surprenant que les règles du jeu soient modifiées à 6 mois des épreuves. Le SNES s'adressera en ce sens à la DESCO.

## Histoire-géographie : écrit en deux parties

Le groupe de travail sur la définition de l'épreuve d'histoire-géographie s'est réuni le 15 décembre. L'épreuve d'une durée de 2 heures porterait deux parties : une première constituée d'une série de 6 à 8 questions ouvertes ou fermées, à réponse courte, évaluant la maîtrise des « questions obligatoires » et une seconde consistant en un travail sur document portant sur les « sujets d'étude au choix » du programme.

Le SNES a de nouveau exprimé

son opposition à la décision ministérielle de transformer l'épreuve d'histoire-géographie de cette série en une épreuve écrite, sans aucune concertation et malgré l'opposition du CSE qui avait en juillet demandé le retrait de la maquette du bac STG de l'ordre du jour.

L'objectif semble être d'éviter des sujets conduisant à des dissertations, mais de vérifier les connaissances et le travail du candidat et son aptitude à utiliser un ensemble de documents, à en



© Michael Pailis

dégager les points communs ou les apports de chacun au traitement d'une question ou à la compréhension d'une notion.

Il est difficile de dire, en l'absence d'exemple d'épreuve, ce que pourra être le niveau d'exigence dans la deuxième partie et l'intérêt des questions de la première partie.

Un compte rendu est disponible sur le site du SNES, rubrique « enseigner en collège, lycées, post-bac ». ■

Roland Hubert, lycées@snes.edu

# Jeudi 2 février : journée d'action pour le développement des formations technologiques

Les travaux sur la réforme des formations menant au bac STI se poursuivent. L'inspection générale de STI aurait terminé la rédaction de son projet et celui-ci serait entre les mains de la DESCO (direction des enseignements scolaires). Le ministère reste toujours aussi silencieux et même si les orientations principales sont connues il est difficile de savoir ce qui se profile exactement.

Nous avons regroupé les éléments dont nous disposons dans un supplément à *L'US* 619 du 6 mai 2005, supplément complété par un article mis en ligne sur le site du SNES ([http://www.snes/clet/article.php3?id\\_article=992](http://www.snes/clet/article.php3?id_article=992)). Depuis les appellations ont un peu évolué et les contenus se sont précisés mais rien n'est fondamentalement modifié.

L'inspection générale de STI prévoit une série sciences et technologie comportant entre autres cinq spécialités industrielles :

- **Architecture et construction** aurait pour contenu : l'analyse d'un choix architectural et la validation des solutions constructives, l'analyse historique et patrimoniale.

- **Énergie et environnement** serait consacré aux applications où l'énergie prend une place importante et à leur impact sur l'environnement.

- **Ingénierie mécanique** traiterait de l'ensemble des méthodes et des démarches qui vont de la conception à la réalisation d'un produit mécanique industriel.

- **Information et réseaux** serait plus particulièrement centré sur l'étude et le traitement des flux d'information destinée à la transmission, la présentation, l'échange et le pilotage des applications.

- **Ingénierie des systèmes automatiques**, centré sur les systèmes automatiques au niveau du pilotage, de la conduite, de la maintenance et de la conception de systèmes.

Ces cinq spécialités industrielles remplaceraient la totalité des bacs STI et des BT. Les formations ne se retrouvant pas dans ces nouveaux bacs seraient suppri-



© Rafal Ziebb

mées ou transformées en baccalauréats professionnels.

Nous n'avons toujours aucune information sur les règlements d'examen, cela sera étudié plus tard ! Nous craignons l'introduction du contrôle en cours de formation.

Les quelques informations dont nous disposons sur les horaires ne concernent que le bloc scientifique et technologique (STI, physique appliquée, mathématiques). Elles font apparaître une légère diminution globale et, selon les bacs, des redistributions entre disciplines.

Mais le ministère n'a produit aucun arbitrage sur cette question.

Les projets de contenus sont très ambitieux, peut-être trop, et cela risque de se traduire par de faibles niveaux d'exigences. Nous nous félicitons qu'une réflexion soit enfin menée sur les formations industrielles. Cependant, même si nous sommes conscients qu'une rénovation est indispensable afin d'endiguer le déclin de cette formation, nous continuons d'estimer que les choix faits restent trop étriés, et nous continuons de penser que des formes de diversification doivent être maintenues et développées. Nous avons, dans le supplément à *L'US* évoqué plus haut, indiqué la présence d'un certain nombre de dangers. Ces dangers persistent.

**Pour le SNES, le projet de l'inspection générale de STI est, dans son état actuel, inacceptable.**

**Thierry Reygades**

Pour la journée d'action du 2 février s'inscrire sur [enseignements.technologiques@snes.edu](mailto:enseignements.technologiques@snes.edu)

**TECHNOLOGIE :** Programmes Sixième et cycle central

## Le ministre doit nous écouter

Les stages académiques que nous organisons révèlent les nombreuses difficultés auxquelles nos collègues doivent faire face pour mettre en place les programmes de 6<sup>e</sup> : contradiction entre le préambule et le programme, et les documents d'accompagnement.

De grandes différences de dotations sont observées dans la mise en place du programme (entre 0 et 1 000 euros), ce qui est inadmissible.

De plus, aucune réelle formation sérieuse n'est proposée. Sur le programme du cycle central : la version qui a été mise à consultation l'an passé a été modifiée sur la base de propositions de l'inspection générale de STI et STG. Cette nouvelle version devrait passer en CSE

Mais rien n'est joué et le SNES est déterminé à peser sur l'élaboration de la réforme comme sur sa mise en place. Cela implique la mobilisation de tous, les enseignants de STI, mais aussi les autres.

À cette fin, le SNES organise le jeudi 2 février 2006 une journée d'action pour le développement des séries technologiques.

Elle comportera une rencontre de tous les syndiqués disponibles au CEDIAS, 5, rue Las-Cases, 75007 Paris.

Cette journée de mobilisation sera une étape qui nous permettra de peser sur les projets ministériels pour la prise en compte des spécificités des séries technologiques et la reconnaissance de leur place dans le système éducatif. ■

**Thierry Reygades**

en mars, pour application en 2007. Nous demandons avec d'autres organisations syndicales et associations un rendez-vous au ministre, pour réfléchir sérieusement à ce que doit être la technologie au collège, la place de la fabrication, l'articulation avec les options de Seconde, la place du projet, son rôle dans l'enseignement de l'informatique... Toutes ces questions qui n'ont pas été sérieusement débattues doivent l'être avant tout nouveau changement de programme. ■

**Gisèle Jean**,  
cosecrétaire générale,  
responsable secteur contenus

**Dominique Dédale-Deschamps**,  
responsable groupe  
technologie collège

**DETTE PUBLIQUE.** Le rapport Pébereau, largement médiatisé et commenté, a tenté d'accréditer l'idée qu'elle atteindrait 2 000 milliards d'euros.

## Est-ce grave, docteur ?

L'État connaît un endettement gravissime, nous dit le ministre de l'Économie... mais la TVA sur la restauration baissera, insiste le chef de l'État ; comprenez qui pourra. Le rapport Pébereau a tenté d'accréditer l'idée qu'elle atteindrait 2 000 milliards d'euros, en ajoutant aux sommes empruntées les engagements de l'État en matière de retraite des fonctionnaires. Il est surprenant qu'un banquier considère comme de la dette de l'argent qui n'est pas emprunté et qui ne porte pas intérêt. Par ailleurs, s'il faut intégrer dans la dette toutes les dépenses à venir de l'État, le rapport Pébereau est inconséquent : il faut comptabiliser les dépenses de santé qu'occasionneront tous les enfants nés et à naître ou le remplacement des infrastructures indispensables. On voit aisément le côté absurde de l'exercice.

En écartant cette maladroite tentative de dramatisation, la dette s'élève quand même à 1 100 milliards d'euros environ, ce qui représente huit mois de production de la France. C'est un niveau d'endettement élevé, mais qui n'a rien d'exceptionnel, puisque la France se situe dans la moyenne européenne, loin de

l'Italie (un an de production) ou du Japon (20 mois de production). Le rapport Pébereau insiste justement sur le rythme élevé d'augmentation de la dette depuis... 2002. Le mécanisme est simple : le ralentissement de la croissance pousse à la hausse les dépenses sociales (dépenses de santé, RMI...) alors que le gouvernement décide de réduire les impôts et refuse d'équilibrer l'assurance-maladie en augmentant les cotisations sociales ou la CSG. Le trou se creuse et les emprunts publics nets de remboursement passent d'une vingtaine de milliards par an à 49 milliards en 2002, puis 67 milliards en 2003 et 60 milliards en 2004. Est-ce grave, docteur ?

Pour commencer, il faut cesser de confondre dette publique et dette de la France (ou dette extérieure). L'État est principalement endetté auprès des banques, assureurs et ménages français. Par conséquent, les affirmations publiques selon lesquelles chaque Français est endetté à hauteur de 15 000 ou 20 000 € n'ont pas grand sens. Le niveau d'endettement n'est pas un problème tant qu'il est possible de servir la dette, c'est-à-dire de rembourser intérêts et principal, ce que l'État



© Indian Summer

français peut assumer sans difficulté majeure. La dette publique de la Belgique est passée en dix ans de 136 % à 96 % de son PIB, ce qui montre qu'il est possible de redresser assez rapidement la situation. Entre 1998 et 2001, la dette avait d'ailleurs baissé de trois points.

Le vrai problème est la faiblesse de la croissance. En principe, un État s'endette pour financer des dépenses utiles à la croissance et cette croissance doit permettre en retour de se désendetter sans douleur. Si l'État s'était endetté pour financer ses dépenses de recherche et d'enseignement supérieur, améliorer les infrastructures publiques ou relancer l'investissement des entreprises, il n'y aurait aucune inquiétude particulière à avoir, car ces dépenses seraient porteuses de croissance à venir. Hélas, l'endettement n'a servi aucune politique de croissance. Naviguant à

vue, le gouvernement a multiplié les cadeaux fiscaux aux entreprises comme aux particuliers les plus riches « car ce sont eux qui créent les richesses » ! L'argument est un peu mince sans le moindre effet sur la croissance ou l'emploi. Dans le même temps, les minima sociaux explosent (3,5 millions de personnes en vivent aujourd'hui, 250 000 de plus qu'en 2002, dont 160 000 rmistes de plus). Ces dépenses sociales sont inévitables, mais elles ne sont pas porteuses d'avenir. Le message de la droite, selon lequel il faut donner un emploi aux pauvres plutôt qu'une allocation, est l'exact inverse de ce qu'elle a fait. L'utilisation inefficace de l'argent public depuis quatre ans a donc pour effet de réduire les marges de manœuvre disponibles pour l'avenir, tout en servant l'argumentation libérale en faveur du « moins d'État ». ■

**Arnaud Parienty**

## SÉCURITÉ SOCIALE

# Quelle réforme du financement ?

Le président Chirac a annoncé début janvier une réforme du financement de la protection sociale, fondée sur la baisse des cotisations pesant sur les salaires. Il semble avoir écarté au moins provisoirement la « TVA sociale » : la TVA sociale serait non seulement une solution limitée, car le taux de TVA est déjà proche du plafond autorisé par l'UE, mais surtout profondément injuste, et risquant de freiner la consommation, seul moteur de la croissance aujourd'hui, même si par contre, elle



© Lisa Eshman

est favorable au commerce extérieur.

Jacques Chirac s'est montré favorable dans son discours à un élargissement de l'assiette des cotisations à l'ensemble de la

valeur ajoutée (ce qui est une demande de la plupart des organisations syndicales), selon des modalités qui peuvent varier. Les entreprises de main-d'œuvre cesseraient d'être défavorisées, ce qui créerait de l'emploi. Par contre, les investissements pourraient être freinés, ce qui serait néfaste à la croissance. Des discussions devraient s'ouvrir rapidement avec les partenaires sociaux pour une mise en œuvre l'an prochain. Le MEDEF a réagi négativement à cette proposition et plaidé pour une

hausse de la CSG, qu'il n'a pourtant cessé de combattre ces dernières années ! Dans tous les cas, le financement de la Sécu basculerait davantage de la cotisation vers l'impôt.

Mais rien n'a été dit par Jacques Chirac sur les besoins de la protection sociale, et donc le renforcement de son financement pour y répondre, le basculement d'une partie des cotisations vers la VA ne supposant pas une extension des ressources de la Sécurité sociale. ■

**Élizabeth Labaye,**  
**Arnaud Parienty**

## Coopérative

### Quel avenir pour la Camif ?

Longtemps fer de lance de l'économie sociale, coopérative d'achat du monde enseignant, la Camif poursuit depuis une dizaine d'années une politique d'expansion hasardeuse qui a conduit à la fermeture de nombreux magasins. L'entrée des 3 Suisses dans le capital en 2003, a accentué l'abandon des valeurs mutualistes au profit d'une politique de marketing, qui a éloigné de leur coopérative les clients historiques.

La section départementale de la FSU a apporté son soutien aux salariés (271 emplois sont supprimés), par solidarité mais aussi parce qu'il est important de défendre l'existence d'une entreprise de l'économie sociale, à laquelle nombre d'enseignants sont attachés, avec l'espoir qu'elle en revienne à ses principes, ce qui implique sans doute une participation plus active des sociétaires aux assemblées générales courant mai, et au vote sur les résolutions du conseil d'administration. La MAIF et la MACIF attendent quant à elles les résultats d'un audit pour évaluer les possibilités d'une relance de l'activité de la coopérative.

## Guichet unique

### Maisons du handicap

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier, sont mises en place les maisons départementales des personnes handicapées : organisées sous forme de GIP et placées sous la tutelle administrative et financière des conseils généraux, elles seront pour les personnes en situation de handicap le « guichet unique » auquel s'adresser, accueillant la nouvelle Commission des Droits et de l'Autonomie (CDA), qui regroupera les compétences des CDES et des COTOREP, ainsi que des SVA (sites pour la Vie Autonome). La circulaire interministérielle de juin 2005 prévoyait une aide de l'état aux MDPH sous forme de « prestations de moyens humains, immobiliers, financier et de systèmes d'information ». *In extremis*, plusieurs décrets permettant l'application de la loi sont parus fin décembre, mais la mise en œuvre totale de la loi est loin d'être achevée. Un retard dénoncé par les associations qui déplorent également l'insuffisance des financements.

**ACCORD UNEDIC.** L'accord, paraphé pour l'instant par seulement deux organisations syndicales, la CFDT et la CFTC (la CGC ayant réservé sa décision) au nom du rétablissement financier du régime, va à l'encontre des droits des chômeurs.

## Des droits diminués pour les chômeurs

**S**i le régime de l'Unedic est, comme le dit la CGT, « à bout de souffle », c'est que les politiques menées depuis plusieurs années sacrifient l'emploi et les salaires, privant de leur travail des millions de salariés, et maintenant les jeunes dans la précarité.

La nouvelle convention prévoit des mesures d'accompagnement du retour à l'emploi et des recettes nouvelles, liées à une augmentation de 0,08 point des cotisations (0,04 pour les employeurs, 0,04 pour les salariés) en contrepartie d'une réforme des filières d'indemnisation des chômeurs.

L'accord, paraphé pour l'instant par seulement deux organisations syndicales, la CFDT et la CFTC, (la CGC ayant réservé sa décision) au nom du rétablissement financier du régime, va à l'encontre des droits des chômeurs. La CFDT, qui estime que le texte reprend « en grande partie » ses propositions, juge notamment que le renforcement de la formation pour les salariés en CDD est une « première réponse » à son objectif « d'une meilleure prise en compte de la situation des salariés les plus précaires ».

La CGT avait indiqué, dès la fin des négociations, qu'elle s'opposait au protocole finalisé après huit longues séances de négociations. Force Ouvrière a finalement refusé de signer le texte pour une « question de principe », (le patronat ayant « retiré au dernier moment » l'accord qu'il avait donné sur la formation des salariés précaires, et refusé la taxe que les syndicats souhaitaient lui imposer sur les CDD). Le patronat comme les syndicats actuellement gestionnaires de l'Unedic (CFDT, CFTC et CFE-CGC) espéraient pourtant le retour de FO dans la gestion du régime.

Avec la réorganisation des filières d'indemnisation, le SNU-TEFI, syndicat le plus représentatif des salariés de l'ANPE, affilié à la



© Knud Nielsen

FSU, redoute que l'accord n'entraîne « l'amputation de droits d'environ 186 000 chômeurs » : plus de 150 000 chômeurs verront leur durée d'indemnisation réduite, 36 000 devraient être exclus purement et simplement du système. La filière B, qui est la plus importante du point de vue du nombre de chômeurs indemnisés (plus d'un million de personnes en moyenne) voit les conditions d'ouverture des droits durcies (16 mois de référence salariale dans les 26 derniers mois). Il faut également rappeler qu'actuellement, un chômeur sur deux n'est pas indemnisé. D'autre part, alors que les salariés voient leur pouvoir d'achat se racornir, l'accord prévoit une augmentation identique des cotisations pour les patrons et les salariés !

Comme le fait remarquer le SNU-TEFI, la politique de « retour à l'emploi » est de plus en plus coercitive, dans le droit fil des politiques de contrôle des chômeurs, elle ne met pas le paquet sur les formations qualifiantes, mais vise surtout à faire accepter n'importe quelle offre aux chômeurs, pour masquer le vrai problème que est

celui de la faiblesse des offres d'emploi, et non le manque de volonté des chômeurs à chercher du travail.

La négociation sur l'Assurance Chômage s'est conclue par le renvoi en 2007 de la question du régime des intermittents du spectacle. L'accord interprofessionnel de 2003 a été prorogé jusqu'à fin 2006.

Il est indispensable qu'une remise à plat complète du système d'indemnisation du chômage soit effectuée, qui protège les droits des privés d'emploi. Cela suppose une unité syndicale aujourd'hui bien mal en point. ■

Élizabeth Labaye

*PS :* La CGC a finalement voté pour la signature de l'accord à la quasi-unanimité mais après des débats difficiles de l'aveu même de son président, qui estime que son organisation a signé pour « sauvegarder le paritarisme », tout en reconnaissant que l'accord « a des aspects négatifs que l'on ne peut passer sous silence »...

**SENIORS.** Au printemps 2005, la Commission des Communautés européennes a lancé une consultation publique « Face aux changements démographiques, une nouvelle solidarité entre générations ».

# Nouvelle solidarité entre générations ?

**C**e document est porteur d'orientations auxquelles nous devons être attentifs. La Ferpa, fédération européenne des personnes âgées, affiliée à la CES, et le Comité national des personnes âgées ont émis des avis très critiques et proposent tous deux que les organisations de retraités soient consultées pour tous les sujets qui les concernent.

**Le document fait un double constat :** la fertilité baisse en Europe, et malgré l'immigration, la croissance de la population diminue. Le processus de Lisbonne devrait donc être accéléré concernant l'emploi – celui des jeunes, des femmes, des plus âgés – concernant la productivité et la « modernisation » des systèmes de protection sociale.

**Différentes hypothèses sont envisagées** pour faire face au problème du vieillissement : améliorer le taux de fécondité grâce à des mesures en direction des familles, la garde des enfants et les soins aux personnes âgées, grâce au recours à l'immigration, à l'insertion des jeunes par l'alternance, la flexibilité, l'éducation à distance. Il conviendra également de moderniser l'organisation du travail, et surtout d'élever l'âge moyen de retrait du marché du travail.

**Quelle place pour les seniors ?** Le nombre des 65-79 ans s'ac-

croîtra jusqu'en 2030 : titulaires d'une pension complète et d'une épargne élevée, ils participeront à la vie sociale et aussi à l'activité professionnelle ; ils seront mobiles en Europe et du coup des questions se posent alors : doit-on fixer encore un âge de départ en retraite ? Comment faciliter la participation des seniors à l'activité socio-économique ? Cumuler salaire et pension ? Avoir d'autres incitations financières ? Comment aider la mobilité européenne des retraités notamment en matière de protection sociale et de santé ?...

La solidarité avec les personnes âgées, affirme le document, devra être revue. Les familles ne pourront plus assumer seule la charge des aînés : quelles aides leur apporter ? Comment étendre la protection sociale aux soins de longue durée ? Doit-on encore distinguer retraite et allocation d'autonomie ?

**L'Europe se propose trois priorités :** retrouver le chemin de la croissance démographique, veiller à un équilibre entre les générations, notamment dans les besoins de financement et inventer de nouvelles transitions entre les âges.

**Le livre vert « face aux changements démographiques une nouvelle solidarité entre générations »**, les questions pré-orien-



© Roberta Osborne

tées qu'il soulève font l'impasse sur l'exigence pour tous d'un bon niveau de protection sociale, de systèmes de retraites par répartition garantissant la solidarité entre les générations, et dont les financements soient assurés par le développement de la croissance, le plein-emploi et une autre répartition des richesses produites. Il mésestime les différences qui existent actuellement entre les pays européens et ceux qui aspirent à l'adhésion.

L'allongement de la durée de la vie, les pathologies qui l'accompagnent doivent être intégrés dans la protection sociale : les personnes âgées doivent choisir leur vie, aidées en cela par des services publics de proximité et de qualité. Le SNES, la FSU, comme d'autres organisations ont des propositions à faire : elles demandent à être entendues avant que des projets, voire des décisions, ne s'imposent. ■

Annie Clavel



© Anna Cheikhova

## Taux de cotisations

### MGEN

Lors de son assemblée générale de juillet 2005, la MGEN a adopté le principe d'une modification de l'assiette des cotisations afin de « mieux appliquer le principe chacun cotise selon ses moyens » : à compter du 1<sup>er</sup> janvier, l'assiette sera calculée (comme le RAFP) en pourcentage du traitement indiciaire brut majoré de l'indemnité éventuelle de résidence, et des primes et indemnités RÉGULIÈRES, à l'exclusion donc des HSE et autres indemnités (jury de concours...), ainsi que du supplément familial de traitement, et des majorations de traitement Martinique, Guadeloupe, Guyane, Réunion.

En conséquence, la base de calcul des allocations journalières et des prestations invalidité décès est élargie.

Cette disposition s'accompagne d'une modulation du taux de cotisation. Pour les DOM, le taux est reconduit. Pour la France métropolitaine, le taux de cotisation est diminué de 0,1 % et passe donc de 2,6 % à 2,5 % à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2006.

## Xxxxxxx

### Contrat nouvel embauche

Un sondage réalisé par l'IFOP auprès de 300 dirigeants de Très Petites Entreprises, fait apparaître que 71 % d'entre eux auraient embauché de toutes façons un nouveau salarié, dont 40 % en CDI ! Et 28 % en CDD ! Avec ce contrat, qui bafoue le code du travail, le gouvernement a donc fait un cadeau supplémentaire aux entreprises pour faciliter des créations d'emploi qui auraient été créés sans lui et dans de meilleures conditions pour les salariés. Rappelons que dans le cadre d'un CNE, le patron peut mettre fin au contrat de son salarié sans aucune justification pendant 2 ans, le maintenant ainsi dans la précarité et l'incertitude, avec les difficultés que cela provoque pour obtenir un prêt, un appartement... Ce sont les secteurs des services et du bâtiment qui ont le plus utilisé le CNE. Les personnes embauchées sont jeunes (en moyenne 28 ans) et d'un niveau de diplôme inférieur au baccalauréat. La majorité était au chômage avant de conclure le CNE ou au RMI.

L'ANNONCE DU VOLUME DES RECRUTEMENTS de CO-Psy a au moins le mérite de la clarté ! Le MEN a fait le choix de la mise en extinction du corps.

## CO-Psy : débattre et réagir !

Les 55 postes aux concours (interne et externe) paraissent en effet bien maigres pour répondre aux besoins laissés à découvert par les 350 départs en retraite. Ils traduisent manifestement la volonté d'en finir avec une catégorie de personnels qui n'accepte ni le glissement de ses missions vers une gestion de la précarité et du chômage, ni la privatisation rampante du service public d'orientation.

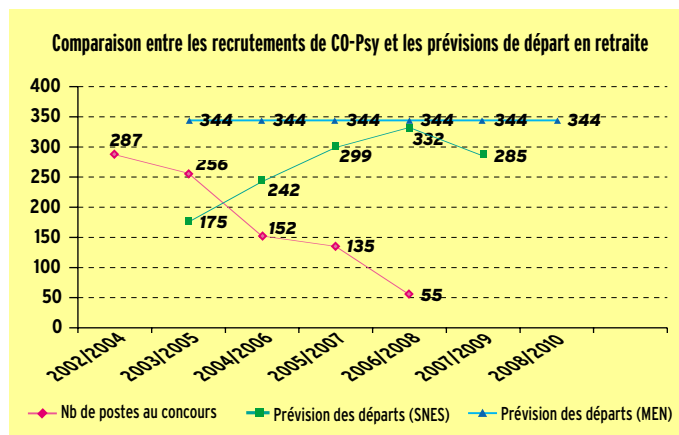
Toutes les professions considérées comme « fonction de soutien » par la Cour des comptes sont fortement touchées (CPE, docs, CO-Psy).

Les annonces successives du Premier ministre et du ministre de l'Éducation nationale sur la « création d'un service public

d'orientation » et sur l'expérimentation dans 4 académies (Caen, Versailles, Strasbourg et Bordeaux) d'un dispositif mettant les CIO sous la coupe d'un délégué interministériel pour l'orientation et l'insertion sont très préoccupantes.

Parallèlement, nous venons d'apprendre qu'un groupe de travail sur la psychologie scolaire se mettait en place au MEN, sans qu'aucune des organisations représentatives des psychologues scolaires et des CO-Psy n'y soit représentée.

Certains cherchent-ils déjà à anticiper sur l'application du rapport des IG en comblant les manques dus à la suppression du titre de psychologue dans les collèges et les lycées ?



Ce graphique compare les recrutements de CO-Psy (entrés en centre de formation) à l'année n, et les départs à la retraite prévus 2 ans plus tard (n+2), c'est-à-dire à la sortie de la formation

Il faut réagir à ces menaces très graves pour la profession.

Le SNES a déjà proposé à tous les CIO d'envoyer une carte revendicative au ministre. Il faut également saisir les élus pour relancer les interventions auprès du MEN (voir sur le site [http://www.snes.edu/snesactu/rubrique.php?id\\_rubrique=7](http://www.snes.edu/snesactu/rubrique.php?id_rubrique=7)). Une réunion ouverte à toute la profession se tiendra le 28 janvier à Paris (Bourse du travail, place de la République) pour débattre et envisager la suite de l'action. ■

Catherine Remermier  
cio@snes.edu

### TABLEAU D'AVANCEMENT DU GRADE DE DIRECTEUR DE CIO

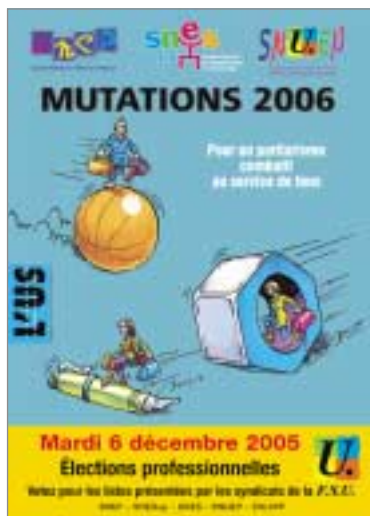
La note de service a été publiée dans le *BO n° 47* du 22/12/2005. Elle est parvenue dans les CIO pendant les vacances de Noël. Les collègues devaient candidater avant le 6 janvier 2006 !

Le SNES est intervenu auprès de la DPE pour souligner ce problème de calendrier et demander un délai supplémentaire. Le ministère a refusé. Nous demandons que toutes les candidatures puissent être examinées par les CPA. N'hésitez donc pas à nous faire part de toute difficulté. Nous rappelons qu'il n'y a aucune péréquation nationale des barèmes académiques, le travail des CAPA est donc essentiel.

Le ministère enverra à tous les candidats ayant un avis favorable la liste des postes vacants (54 possibilités cette année) début février. La commission paritaire nationale pour le tableau 2006 est fixée au 14 mars. Une fiche syndicale est disponible sur le site du SNES (rubrique CO-Psy).

### MUTATIONS 2006

## Mouvements spécifiques nationaux



Les groupes de travail nationaux préparant les mouvements spécifiques (affectations en CPGE, certains BTS, sections internationales, cinéma, théâtre, arts appliqués...) se réuniront au ministère à partir du 30 janvier jusqu'au 3 février. Le GT national chargé d'examiner les vœux et barèmes des collègues gérés hors académie (« 29° base ») se réunira le 2 février.

Le volume des postes vacants affichés par le ministère sur SIAM étant en nombre extrêmement restreint (dans le cadre de la préparation de la rentrée

2006, les postes spécifiques sont aussi frappés par les mesures de carte scolaire), les mouvements concernant les affectations spécifiques, notamment en BTS et en section internationales seront vraisemblablement très limités.

Si vous avez postulé à un mouvement spécifique ou si vous êtes gérés hors académie et si vous n'avez pas encore envoyé votre fiche syndicale de suivi individuel à la section nationale du SNES (secteur Emploi), faites-le très vite : elle est téléchargeable sur le site [www.snes.edu](http://www.snes.edu) (ou disponible

dans le supplément *US* « Mutations 2006 » du 28 octobre 2005).

Les élus nationaux du SNES, participant à ces différents groupes paritaires, informeront tous les collègues syndiqués ou qui se sont adressés à eux pour défendre leur dossier, de l'avis émis et des propositions d'affectation faites par l'inspection générale.

Ce sont les FPMN d'affectation, qui se réuniront mi-mars, qui donneront un avis définitif sur les affectations proposées. ■

Christophe Barbillat,  
emploi@snes.edu

DEPUIS 2002, le cap gouvernemental est fixé. L'individualisation de la gestion des carrières sur la base de l'emploi occupé et de l'appréciation hiérarchique doit prévaloir sur les droits collectifs.

# Le mérite contre la carrière

Éléments de la rémunération, l'avancement ne devraient plus se fonder sur des règles «mécaniques» et «automatiques». C'est ce que décline le ministère de la Fonction publique de Delevoye à C. Jacob en passant par Dutreil et l'an passé le ministère de l'éducation nationale passe à l'acte. Il choisit le terrain de la hors classe pour entamer le processus de «nouvelle gestion des promotions». Plus question donc d'un droit à un déroulement complet de carrière pour tous et pour chacun : il faut réserver cette promotion aux enseignants dont les «mérites sont avérés». La notation, traduction statutaire de l'évaluation est marginalisée au profit d'une appréciation annuelle sur «l'expérience et l'investissement professionnels», l'ancienneté de carrière, principe majeur dans les logiques statutaires

est encore plus. Dès le 7<sup>e</sup> échelon, tous les collègues sont ainsi «évalués». La DPE reconnaît qu'il s'agit aussi de transformer l'évaluation et de la confier principalement aux chefs d'établissement. L'objectif est évident : mettre sous pression hiérarchique l'exercice du métier et son contenu dont les notes de service donnent une définition dangereuse et contestable. La capacité à répondre aux injonctions de l'institution (compléments de service, bivalence, et la logique de la «performance» se substituerait à la qualification pour déterminer la promotion mais aussi une partie du salaire. Le principe de la carrière qui assure à tous et à chacun un avancement fondé sur des règles communes et dont la mise en œuvre est contrôlée par les représentants des personnels dans les CAP est menacé. Cela conduirait à

vider le paritarisme de son sens et les CAP seraient transformées en chambres d'enregistrement de décisions prises par les hiérarchies locales. C'est le rôle que certains recteurs ont choisi de faire jouer aux avis de l'inspection et des chefs d'établissement traduits mécaniquement dans un volume de points au «barème» pour l'accès à la hors-classe. Cette évolution n'est pas fatale. Nos droits statutaires existent. Faisons les vivre et occupons-nous de nos carrières: notation administrative, notation pédagogique, listes d'aptitude, accès à la hors-classe, avancement d'échelon..., le supplément à L'US est à disposition de chacun. Donnons ainsi

## Attention aux dates

• **Listes d'aptitude** : avant le 27 janvier ([www.education.gouv.fr/personnel/siap](http://www.education.gouv.fr/personnel/siap))

• **Hors classes** : calendrier rectoral pour tous les corps

• **Avancement d'échelon** : CPE, certifiés, CO-Psy, PEGC : *fiche à retourner au plus vite aux sections académiques.*

Agrégés, Chaires supérieures : CAPN fin mars

de la force à l'intervention du SNES et de ses élu(e)s qu'il faut conjuguer avec l'action pour nos salaires et une autre politique éducative. Car le ministère veut pouvoir peser sur nos carrières et utiliser ce «levier» dans le cadre de la politique gouvernementale de suppression massive d'emplois, de diminution des recrutements et de non remplacement d'un départ à la retraite sur deux. ■

Nicole Sergent

[nicole.sergent@snes.edu](mailto:nicole.sergent@snes.edu)

## CPE Annulation de la dette

Le 12 janvier les élus à la CAPN des CPE étaient convoqués au ministère pour un groupe de travail sur la situation des conseillers principaux d'éducation». Concernant les missions, le directeur de la DPR a affirmé en préambule que le «dossier n'était pas ouvert». Mais, suite à une demande du SGEN-CFDT, il a parlé d'«actualiser» les missions. Le SNES a rappelé son désaccord. L'administration a souligné le peu de demandes des académies en nombre de CPE lors du mouvement national : 1073 en 2003, 518 en 2004 et 140 en 2005 et les emplois de CPE consommés en trop par les académies : entre 600 et 1000 pour l'ensemble de la France (DOM inclus). Le SNES a mis en relation cette gestion comptable avec le peu de postes proposés aux concours : 200 à l'externe et 20 à l'interne. Or le ministère de l'Éducation nationale, dans une note parue en juin 2005, évalue les besoins annuels moyens pour les rentrées scolaires de 2006 à 2013. Sur cette période, les départs sont évalués à 4900, donc 43% du corps des

CPE. En recrutant 220 CPE en 2006, on est loin du compte ! Le passage du budget au système de la LOLF en créant le programme Vie de l'élève a fait apparaître que 1000 CPE étaient rémunérés sur des crédits enseignants et c'est ce financement que le ministère veut nous faire supporter par une réduction drastique du corps. Il faut que le programme Vie de l'élève soit abordé d'office et que les postes au concours couvrent au moins les prévisions de départ soit environ 500. Le ministère lie le financement des CPE à un équilibre avec le programme second degré. Nous avons manifesté un désaccord avec ce raisonnement qui vise à supprimer des crédits à l'un pour donner à l'autre. L'année prochaine, une centaine d'établissements n'auront plus de CPE. Cette logique purement comptable s'oppose au métier qui en fait des personnes irremplaçables pour le suivi des élèves. Le SNES a demandé l'annulation de cette dette et le rétablissement des postes au concours. ■

Catherine Gourbier

## CDD/CDI Toujours la précarité

La seule réponse du ministère à la précarité réside dans l'application *a minima* du texte sur les CDI, qui ne garantit ni l'emploi, ni la titularisation. D'ores et déjà les recteurs auraient dû convertir en CDI tous les contractuels, dès lors qu'ils ont eu 50 ans au 1<sup>er</sup> juin 2004 (ou les auront à la fin de leur contrat) et 6 ans de service effectif. Concernant les MA garantis d'emploi, la condition d'âge ne s'applique pas. Mais ils doivent être sous contrat ou en congé régulier à la date de publication de la loi au JO du 27 juillet 2005, y compris si leur contrat n'a pas été renouvelé après cette date. Par ailleurs, les agents n'ayant pas 50 ans ne pourront être renouvelés, au delà de 6 ans de CDD cumulés, que sous la forme de CDI. De plus, la volonté du ministère d'écarter du champ du CDI les contractuels des GRETA, des MGI et des CFA traduit un désengagement et l'abandon des missions de ces services publics. Il serait inacceptable que la création du CDI conduise à réduire au chômage les personnels qui ont assurés ces missions. Le SNES défend leur réemploi, y compris leur droit au CDI, la prise en compte des spécificités

de leur exercice professionnel dans le plan de titularisation revendiqué. La question de l'emploi des non-titulaires reste entière. Sur la situation des personnels en CDI eux même, les propositions de l'administration esquivent bien des éléments de la situation des contractuels, sur la rémunération, le lieu et la quotité de service, le droit à formation, le droit à être représenté... (voir sur le site du SNES la lettre du 21 décembre ainsi que le compte-rendu de l'audience du 5 janvier). Le SNES continue d'affirmer que la mise en place du CDI n'est pas une réponse satisfaisante. Il n'offre en effet aucune garantie statutaire. Le SNES propose comme alternative un nouveau plan de titularisation à partir de ces mandats, combinant concours internes et entrée en 2<sup>e</sup> année d'IUFM. Signons massivement en ligne la pétition unitaire sur le site du SNES. Nous organiserons avec nos partenaires syndicaux et les collectifs des actions tournantes au niveau des académies en commençant le 25/1/06 en Région Parisienne avec l'objectif d'une action nationale en mars. ■

Nicolas Killmann



CONFÉRENCE DE L'OMC À HONG KONG

## Images saisies sur le vif

Un groupe de paysans coréens, en gilet de sauvetage orange, mitraillé par une multitude de caméras, se jetant à l'eau (de mer), le peuple chinois de Hong Kong attendant le passage de la manifestation du jour (immigrants philippins, paysans de Corée, de Thaïlande, du Japon, associations de femmes...) à la manière du public massé sur le passage du Tour de France, heurts ritualisés des paysans coréens avec la police chinoise. Protégé par les forces de l'ordre, tel un paquebot arrimé à la mer de Chine, veillé par les gratte-ciel de la capitale financière, un immense palais des congrès, où dans des chambres opaques et le dédale technique des dossiers commerciaux de la mondialisation, se négocie le sort des peuples.

Les manifestations « outside » permettent de poser la question de savoir qui est légitime



pour parler au nom des peuples et défendre leurs intérêts.

« Inside », à l'intérieur du paquebot, coexistent d'une part les délégations officielles et d'autre part des ONG et des syndicats, mais aussi des lobbies patronaux, qui serrent de très près les négociateurs. Ces lobbies entretiennent des rapports de connivence (on s'appelle par son prénom) avec les politiques et plus encore avec l'appareil technocratique des conseillers. Pour la France, c'était le cas en particulier du patronat des services, des industries agro-alimentaires et du textile, et de l'inévitable FNSEA.

A Hong Kong, on a pu vérifier la très grande efficacité des ONG, tant du Nord que du Sud, notamment *Our World is not for sale*, *Focus on the Global South*, *Public Citizen*, *Third World Network*... souvent animées par des femmes. Ces ONG ont acquis une capacité d'expertise, sont en mesure d'intervenir rapidement pour peser sur les négociations, au moyen de pétitions électroniques, de conférences de presse, de manifestations symboliques pour les médias, qui sont à l'affût car ils n'ont guère que le terne défilé des ministres à la tribune à se mettre sous la

dent. Ces ONG ont des contacts au sein des délégations officielles et servent souvent de point d'appui pour les pays, notamment africains, qui n'ont pas les moyens d'expertise indispensable dans ce type de négociations commerciales.

Sur le dossier de l'AGCS, l'Internationale de l'Éducation, organisation syndicale internationale à laquelle adhère le SNES, a joué un rôle actif : conférence de presse, suivi journalistique des négociations, signature d'une pétition, que la FSU a également signée, pour protester contre les pressions exercées sur les pays du Sud en vue de les contraindre à négocier sur la libéralisation des services.

Si l'OMC a fait un effort de transparence vis-à-vis des ONG, le mode de négociation est par contre resté opaque et peu démocratique. Les vraies négociations ont lieu, en général après 22 heures, dans une « green room », où ne sont invités que certains pays. Cette pratique a d'ailleurs conduit les pays à se regrouper par groupes d'intérêt (les fameux G20, G33, G90...) pour être sûr d'être représenté ! Et le jour, le ballet des conférences de presse permet l'expression des contradictions, tandis que dans l'ombre des contacts bilatéraux, la brutalité des rapports de forces s'exerce au détriment des pays que les « Grands » veulent faire plier.

Le texte *a minima* qui est sorti de la conférence est un compromis destiné à garantir la survie de l'OMC, qui ne pouvait se permettre un nouvel échec après ceux de Seattle et de Cancun.

Le prix accepté par les États-Unis et l'Union européenne pour assurer cet objectif a été d'intégrer le Brésil et l'Inde dans le club des quelques pays qui détiennent un leadership sur les négociations commerciales. Il est clair



que l'alliance nouée à Cancun entre les puissances émergentes du Sud et les autres pays en développement en a souffert.

Malgré la rhétorique entretenue sur un « paquet développement », les pays les plus pauvres n'ont pas obtenu grand-chose à Hong Kong : quasiment rien sur le coton, ni sur les médicaments, et l'annonce d'une date (2013) pour la suppression des subventions agricoles à l'exportation américaine et européenne est un faux-semblant, tant ces deux puissances exportatrices rivalisent d'ingéniosité pour maintenir ces subventions sous de nouvelles étiquettes.

Les négociations sur l'ouverture des marchés des pays en développement aux produits industriels des pays développés doivent se poursuivre en 2006, mais c'est surtout sur les services que ceux-ci, notamment l'UE et la France, espèrent obtenir des résultats. C'est pourquoi, ils ont cherché à imposer aux pays en développement un nouveau mode de négociations plus contraignant et plus rapide.

Le combat continue... ■

Daniel Rallet



# Reconnaissance ou démantèlement ?

**A**u niveau européen, la reconnaissance des qualifications des salariés est un défi majeur. Dans le cadre des processus de Bologne et de Lisbonne, la commission européenne a produit un projet de cadre européen de certifications professionnelles<sup>(1)</sup>.

Il s'agirait d'un outil de reconnaissance des certifications permettant plus de transparence et plus de lisibilité, et ainsi permettant la comparaison des qualifications des citoyens par-delà les frontières. À partir de là, la proposition de la Communauté européenne n'est pas sans poser de problèmes. Des problèmes de terminologie d'abord : compétences, savoir, certifications, qualifications, ont chacun de multiples significations. Mais la première difficulté concerne l'approche trop nettement descen-

dante que la Commission propose. Approche qui ne garantit pas que, par exemple, les Nations disposant d'un cadre national puissent le mettre en relation avec le cadre européen. La seconde difficulté concerne la fonction de ce cadre : à quoi sert un cadre européen de certifications si ce n'est pas pour conforter et faire progresser les droits des salariés. Cet aspect-là est complètement gommé de la proposition de la Commission. Or, nous craignons que ce cadre soit également un outil permettant d'influer, dans un premier temps sur les politiques et les pratiques de certification professionnelle, et dans un second temps sur les contenus de formation professionnelle et notamment initiale. Cette crainte est confirmée par la mise en place d'une assurance

qualité intégrée au système de formation mais contrôlée par des organismes extérieurs. Enfin, ce cadre n'a de sens que si les diplômes et les titres y trouvent sans équivoque une place. La garantie principale serait l'élaboration de systèmes construits sous la responsabilité de la puissance publique en associant les enseignants, formateurs et les partenaires sociaux salariés et employeurs.

Dans l'état actuel, ce projet lourd et techniciste comporte plus de dangers que de réelles avancées. Le SNES et la FSU ont émis une analyse critique et exigé que le gouvernement ne s'engage pas dans ce processus. ■

**Odile Cordelier, Thierry Reygades**

(1) Voir sur le site extranet du SNES : [www.snes.edu/private/extranet/](http://www.snes.edu/private/extranet/)

## BAMAKO, CARACAS, KARACHI

# Forum social mondial "polycentré"

**C**ette année, le FSM se divise en trois : Bamako (19 au 23 janvier), Caracas (24 au 29 janvier) et Karachi (date encore indéterminée). Une représentante de la FSU ira à Caracas, les autres à Bamako. Le SNES a choisi de se concentrer sur Bamako. En effet, le forum, qui va élire domicile pour la première fois sur le continent africain, est un moyen de lutter contre la marginalisation économique et sociale de l'Afrique : il servira à pointer les atteintes aux services publics, l'essor de la privatisation et les nombreuses régressions dues aux conditions imposées par les institutions financières internationales. De nouvelles solidarités pourront se

nouer sur le volet éducation au sein de la société civile entre syndicats, ONG, associations et réseaux. Nous travaillerons ensemble à créer des synergies entre Nord et Sud sur les problèmes de développement : ces problèmes, le SNES les appréhende déjà à travers ses nombreuses activités de coopération syndicale sur le terrain de l'éducation en Afrique subsaharienne. Nous interviendrons à partir de notre pratique dans les séminaires organisés par l'Internationale de l'Éducation sur « Éducation et AGCS » et sur le bilan du programme « Éducation Pour Tous » en Afrique. Quant au Forum social européen de 2006, il se déroulera à Athènes du 4 au

7 mai. C'est à partir de 16 espaces thématiques, dont l'éducation, que les activités (séminaires, assemblées, etc.) s'élaborent. Le réseau européen de l'éducation, auquel le SNES avec la FSU participe activement, a déjà proposé huit séminaires aux thèmes relativement nouveaux : mise en relief de la politique de l'UE en matière d'éducation, à travers le thème de l'évaluation comme mode de pilotage des systèmes éducatifs, précarisation des personnels, réformes des pays de l'Est, UE et pays en développement.

Tous les syndicats grecs participent activement à la réussite du forum. ■

**Dominique Giannotti**

## L'APRÈS TSUNAMI

# Coopération avec Sri Lanka

**L**a situation se tend à nouveau entre le gouvernement sri lankais et le mouvement tamoul (LTTE). Cela a été peu évoqué dans les nombreux documents diffusés par les chaînes de télévision consacrés à la situation un an après le tsunami, mais la presse écrite se fait l'écho de nombreux incidents, notamment à Jaffna, la grande ville tamoule du nord.

Dans ce contexte, les syndicats enseignants cinghalais et tamouls s'efforcent de maintenir la coopération étroite qu'ils ont établie au sein du Comité syndical (Tsunami Relief Committee), et toutes les décisions sont prises au consensus. Les deux dernières écoles choisies pour compléter le programme d'aide au rééquipement de bibliothèques initié avec le SNES<sup>(1)</sup>

sont donc des écoles tamoules : un lycée à Jaffna, et un collège à Batticaloa sur la côte est. Elles recevront leur dotation en mobilier, livre et ordinateur dans le courant du mois de janvier par l'intermédiaire du Comité. Des contacts sont en cours avec le S3 de Lille pour jumeler ces établissements avec des établissements français.

Ainsi, en moins d'un an, le premier volet du projet aura été mené à bien. Le deuxième volet, la correspondance scolaire et les actions concrètes soutenues par les établissements, se met petit à petit en route, non sans quelques difficultés. Si l'enthousiasme des jeunes collégiens et lycéens qui s'engagent dans le projet est bien au rendez-vous, les aléas de la communication à distance, alors qu'Internet n'est pas



© DR

encore accessible partout au Sri Lanka, constituent une difficulté réelle. Deux établissements, le lycée Jean-Marc Boivin de Chevigny-Saint-Sauveur (21800) et le Collège Olympique de Grenoble, ont d'ores et déjà décidé de financer une bourse d'étude d'un an pour un(e) élève particulièrement touché(e) par le tsunami. Une prochaine *US Mag* fera le point des actions entreprises. ■

**Jean-Marie Maillard**

1. Ce premier volet a été financé à 40% par le fond de coopération du SNES, et à 60% par des fonds publics suivis par le ministère des Affaires Étrangères.

La Confédération Européenne des Syndicats (CES) appelle à une manifestation liée à la **directive sur les services dite directive Bolkestein**, le 14 février à Strasbourg. L'US a demandé à son Secrétaire général, John Monks, d'en préciser les enjeux.

# Combattre la Directive Bolkestein

## "Nous avons besoin d'un syndicalisme européen fort"

**L'US : Quel rôle joue la CES dans la défense des intérêts des travailleurs ?**

**John Monks :** Notre rôle émane de ce besoin d'organiser le mouvement syndical afin de faire face au marché unique, au libre mouvement des travailleurs. L'Europe ne peut pas être une Europe du business. Ce n'est pas uniquement celle des employeurs mais celle des salariés dans un contexte où le marché unique qui touche des pans entiers de l'économie ne garantit pas aux travailleurs un haut niveau d'emploi et de protection sociale. Ce marché unique en Europe dans le cadre des 25 pays de l'UE (et des 28 c'est-à-dire incluant la Norvège, la Suisse et le Liechtenstein) a généré des déséquilibres. La CES doit veiller à ce qu'une forte dimension sociale soit pleinement intégrée aux politiques menées dans les différents pays afin de procéder à des rééquilibrages. Nous avons besoin d'un syndicalisme européen fort avec de véritables politiques sociales.

**L'US : Qu'attendez-vous du vote du Parlement européen concernant cette directive ? Quels sont vos objectifs pour cette mobilisation à Strasbourg ?**

**John Monks :** Le 14 février, le Parlement européen réuni en session plénière commencera à débattre du projet de texte. Pourquoi est-il nécessaire de se mobiliser ? Parce que nous voulons une meilleure Directive sur les services. La directive Bolkestein était un désastre.

Dans son état actuel, le projet de texte présente encore de graves faiblesses. C'est pourquoi nous exigeons que soient exclus de la directive, le droit du travail y compris les conventions collectives ainsi que les services d'intérêt général. Nous voulons aussi que le principe du pays d'origine soit remplacé par des mesures d'harmonisation. Il s'agit là d'enjeux cruciaux et la manifestation à Strasbourg doit être un temps fort de mobilisation. Si nos demandes ne sont pas satisfaites à l'issue du vote, nous poursuivrons notre campagne en direction de la Commission européenne.

**L'US : En tant que branche professionnelle de la CES pour ce qui concerne le secteur de l'enseignement, le CSEE (Comité Syndical Européen de l'Éducation) appelle ses organisations membres à se joindre à la manifestation. Quel est le rôle du CSEE au sein de la CES ?**

**John Monks :** Les personnels de l'enseignement et de l'éducation constituent une part importante des syndiqués dans le monde du travail. En matière d'éducation, le CSEE joue un rôle actif pour tout ce qui touche à la défense des services publics d'éducation, la reconnaissance des qualifications, ainsi que la formation tout au long de la vie. La directive sur les services concerne aussi directement tous ces personnels.

Propos recueillis par Odile Cordelier

### MANIFESTER LE 14 FÉVRIER À STRASBOURG

Pour le SNES et la FSU, ainsi que pour toutes les organisations syndicales françaises et européennes, la directive Bolkestein sur la libéralisation des services est inacceptable. La Confédération Européenne des Syndicats (CES) organise le jour du début de l'examen par le Parlement Européen, le 14 février à Strasbourg, une manifestation européenne pour démontrer l'opposition des salariés de l'UE à la directive qui est proposée par la commission.

La manifestation du 14 sera un premier temps fort de l'action syndicale européenne contre la directive en direction du Parlement. Elle sera porteuse de demandes claires sur les principes mêmes de la directive :

- retrait du principe du pays d'origine qui permettrait à une entreprise d'échapper à la loi du pays où elle exerce une activité ;
- garanties pour que la directive ne porte pas atteinte au droit du travail et aux conventions collectives ;
- exclusion de tous les services d'intérêt général.

Certains voient également dans la volonté de la commission de faire passer cette directive, l'intention de remettre à l'ordre du jour des mesures contenues dans le projet de traité constitutionnel qui a été rejeté par la France et les Pays-Bas.

Conscient de l'importance de l'enjeu social de la directive et dans la logique de son positionnement dans le débat sur le traité constitutionnel, le SNES avec la FSU sera présent le 11 février avec les associations françaises et le SNES avec la FSU appelle tous les personnels de l'Éducation à manifester, à Strasbourg le 14 février à 12 heures. Le Comité Syndical Européen de l'Éducation dans lequel le SNES assume une vice-présidence aura son propre cortège dans la manifestation de la CES à laquelle appellent en France la CGT, la CFDT, FO et l'UNSA. Le SNES coopère avec le syndicat allemand GEW pour que la participation européenne des personnels de l'éducation soit la plus importante possible. Malgré la période de congés scolaires, le SNES mettra en œuvre les moyens nécessaires pour permettre aux collègues de manifester à Strasbourg le 14 février.

Contactez votre S2 ou votre S3 pour manifester afin que le Parlement Européen prenne le chemin d'une Europe sociale.

### Quelques éléments d'information sur le syndicalisme européen

#### La Confédération Européenne des Syndicats (CES)

- Création en 1973 « en vue d'offrir un contrepoids syndical aux forces économiques d'intégration européenne ».
- 77 organisations dans 35 pays européens ; 11 fédérations européennes (dont le CSEE pour l'éducation) ; en France en sont membres : CFDT, CFTC, CGT, FO, UNSA.
- 60 millions d'adhérents.

Longtemps marquée par une forme de suivisme par rapport aux initiatives de la Commission européenne, la CES tend à s'affirmer de plus en plus comme une organisation syndicale autonome, en mesure de prendre des décisions d'action cherchant à imposer un contenu plus social à la construction européenne. (Manifestation à Bruxelles du 19 mars 2005.)

Pour les informations complètes : <http://www.etuc.org>

Le congrès de la FSU a décidé d'examiner les conditions de son adhésion à la CES.

#### Le Comité Syndical Européen de l'Éducation (CSEE)

- Création en 1975, « afin de promouvoir la qualité de l'enseignement à tous les niveaux, du préscolaire à l'enseignement supérieur et à la formation des adultes ».
- 112 syndicats d'enseignants issus des pays de l'UE et de l'AELE (Association européenne de libre échange), affiliés à l'Internationale de l'Éducation (IE) ou à la Confédération syndicale mondiale des enseignants (CSME).
- Associe des syndicats de pays d'Europe centrale et orientale et englobe de ce fait des organisations qui représentent ensemble environ 8 millions de membres.

En tant que Fédération syndicale européenne de la CES pour ce qui concerne le secteur de l'enseignement, le comité est interlocuteur auprès des diverses instances communautaires et force de propositions par rapport aux orientations prises par l'UE dans le cadre du programme Éducation et Formation 2010 qui intègre, entre autres, la Stratégie de Lisbonne.

Le SNES, le SNUIPP, le SNEP, le SNCS et le SNETAP sont membres du CSEE. Dans ses activités syndicales au niveau européen, le SNES siège au Bureau Exécutif du CSEE et assure une des cinq vice-présidences.

**CASQUE DE MOTO OU CASQUE D'INGÉNIEUR DU SON**, Christine Gadelorge a toujours la tête coiffée. À travers son parcours, c'est le portrait d'une intermittente, parmi d'autres, que nous avons voulu vous proposer. Question compliquée et passionnelle que celle des intermittents. Elle ne touche pas seulement à la vie professionnelle (certains diront à la survie) d'une catégorie de travailleurs. Elle concerne aussi des choix culturels des pouvoirs publics et, au final, de toute la société.

## "Jamais sans mon casque"

**E**n 1985, Christine, issue d'un milieu plutôt modeste, est l'une des 3 filles sur les 70 élèves de sa promotion qui sortent de l'école nationale d'électronique avec, en poche, leur BTS d'électronique. Très vite, elle rentre à Canal + : d'abord à la vidéo, puis à la maintenance et au son. Sur les plateaux qui sont, à ce moment son seul univers, elle se trouve être la seule femme au son ; non pas pour gérer la console mais essentiellement pour poser les micros. Beaucoup d'émissions enregistrées à l'extérieur lui passent sous le nez, puisque pour celles-ci, Canal + sous-traite régulièrement à des maisons de production qui travaillent avec leur propre équipe.

### Plusieurs lièvres à la fois

C'est le cas pour le festival de Cannes, par exemple. Impression de tourner en rond aidant, mais tout en reconnaissant avoir quand même fait là un certain apprentissage de son métier, Christine quitte la chaîne de son propre chef et se lance dans la grande aventure de l'intermittence. C'est un choix qu'elle dit ne jamais avoir regretté. Après quelques mois de flotte-

ment et aussi parfois d'inquiétude, Christine va travailler pour la 5, avec des contrats désormais à la journée et elle devient une habituée de la prise de son pour les tiercés. C'est l'époque de Jean-Luc Lagardère et celui-ci, qui est lui-même propriétaire de chevaux, dispose d'un énorme budget pour la retransmission de la course. En même temps, et pour assurer ses arrières sur le plan financier, Christine prend l'habitude de courir plusieurs lièvres à la fois : il lui arrive donc, en 1994 par exemple, de travailler ponctuellement avec Christophe Dechavanne ou Christophe Delarue. À partir de 1998, Christine change d'orientation et travaille exclusivement dans de petites équipes, essentiellement pour des documentaires et toujours avec la même réalisatrice. Les sujets sont variés : souvent autour de la danse, de la musique, mais aussi sur d'autres thèmes. Ainsi, l'équipe vient de terminer une série de prises de vue pour une émission bientôt programmée et consacrée au 50<sup>e</sup> anniversaire du Planning familial. Cela ne l'empêche toujours pas de faire « à côté », ce qu'elle appelle de « petits sujets », pour des magazines télévisés

comme « Arrêt sur image », par exemple.

Les contrats sont toujours aléatoires et de courte durée : parfois une seule journée, parfois plus. Le record étant celui qu'elle a décroché pour les Jeux olympiques d'Albertville : 3 semaines ! Comment les décroche-t-elle ? Essentiellement, par le bouche-à-oreille. Dans toute sa carrière, longue maintenant de près de 20 ans, Christine se souvient de n'avoir envoyé que deux CV. « Être intermittent, c'est aussi avoir un réseau », dit-elle : on se remplace, on se donne des infos. Elle reconnaît avoir dû quelquefois faire des concessions dans le choix de « ses employeurs ». Contrairement à ses convictions dans ce domaine, une période de trou en 2000 l'a conduite à accepter un contrat au Canada pour l'émission « Très chasse, très pêche ». Il faut bien vivre !

Globalement, Christine ne se plaint pas. D'abord, parce qu'elle considère que la variété de ses contrats lui permet des rencontres enrichissantes, parfois des voyages (elle rentre du Burkina-Faso) et que sa vie professionnelle lui offre « une certaine liberté ». Apparemment, le fait de ne pas pouvoir vraiment programmer ses vacances, ses loisirs, ses rentrées d'argent ne lui pèse pas trop. « L'intermittence, c'est aussi une question de caractère » dit-elle. A-t-elle « galéré », notamment financièrement ? Elle reconnaît que le fait de ne pas avoir de charges familiales, d'être propriétaire de son appartement, lui enlève certains soucis. Elle reconnaît aussi que jusque-là, elle a plutôt eu de la chance et que, globalement, sur les quelque 100 000 intermittents existants, la situation lui semble plus facile pour les techniciens que pour les artistes. Ce qui signifie donc qu'elle a toujours atteint les 43 cachets nécessaires à l'indemnisation et qu'elle a toujours pu garder son statut. Autre distinc-



tion entre les deux catégories : un preneur de son, par exemple (doit-on dire une preneuse ? Christine se voit mieux en « ingénieure du son » !) n'est pas soumis aux mêmes besoins de répétitions qu'un comédien ou un musicien. Le problème du décompte pour les heures ne se pose donc pas dans les mêmes termes.

### Sérénité... et inquiétude

Cette relative sérénité n'empêche pas Christine d'avoir conscience qu'à tout moment, les contrats peuvent se raréfier. Question d'âge, de circonstances, et aussi parce que, de plus en plus souvent, les maisons de production vont travailler dans les pays de l'Est, là où les équipes coûtent moins cher. Seul, le chef de poste reste en France. Mais il y a aussi chez elle la volonté de relativiser la précarité de son statut, car aujourd'hui, dit-elle, « de plus en plus de salariés peuvent se retrouver du jour au lendemain sans travail. Quant aux indemnités de chômage, ne sont-elles pas aussi menacées pour tout le monde ? ». Cette question des intermittents va peut-être rebondir de façon spécifique. Elle soulève l'épineux problème du choix de la politique culturelle en France. Une chose est sûre : quels que soient les problèmes techniques relatifs au calcul des indemnités, les intermittents permettent à la culture d'exister et ils sont les derniers garants de l'idée d'une exception culturelle française. ■

Françoise Dumont

## LE PROTOCOLE DE JUIN 2003 ET SES SUITES

Sans entrer dans les détails, dans l'ancien statut d'avant 2003, il fallait 43 cachets correspondant à 507 heures de travail étalées sur 12 mois pour prétendre à 12 mois de chômage. Selon le nouveau statut, défini dans un protocole et voté en 2003 par l'Assemblée, il faut désormais 43 cachets sur 10 mois pour les techniciens (10 mois et demi pour les artistes) afin de pouvoir prétendre aux indemnités. Autre point de tension non négligeable dans le conflit qui a suivi l'adoption de cette loi : les modalités de prise en compte des congés de maternité.

La mobilisation des intermittents a, semble-t-il, porté ses fruits, puisque le nouveau ministre de la Culture a peu à peu rectifié le tir. Opérationnel depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2004, un fonds spécifique provisoire, géré par l'Unedic, a été créé. Celui-ci a permis de revenir sur quelques-unes des mesures les plus perverses du protocole Aillagon, notamment sur celles concernant les congés de maternité. Il a également permis de « rattraper » quelque 17 000 intermittents. En décembre 2004, le rapport du député Jean-Claude Guilleot sur l'avenir du régime de l'intermittence indiquait par ailleurs que « la priorité des priorités devait être la définition d'une véritable politique de l'emploi culturel ». Il appelait donc à relever la part des emplois permanents et des structures pérennes, en s'attaquant notamment aux recours abusifs à l'intermittence.

Où en est-on aujourd'hui ? Le Medef devrait présenter, la semaine prochaine, à l'agrément ministériel un texte sur la Convention générale d'assurance-chômage, dans lequel il introduit la prorogation de l'essentiel des annexes 8 (concernant les techniciens) et 10 (concernant les artistes), telles qu'elles ont été modifiées par le protocole de juin 2003. C'est précisément cette prorogation que refusent les intermittents. Ce qu'ils réclament, c'est la mise en place d'un nouveau système pérenne et équitable. C'est d'ailleurs l'engagement qui avait été pris au nom du gouvernement par l'actuel ministre de la Culture.

## À LIRE

### Revue des revues

#### FUTURIBLES

N° 315, janvier 2006.

Après l'augmentation des cours du pétrole, il était logique de consacrer une série de réflexions autour de l'énergie. Si la lutte contre l'effet de serre fait partie des questions incontournables,

le nucléaire suscite toujours autant de mauvaise foi. Ses dangers sont systématiquement sous-estimés... Le contraire d'une démarche scientifique. Malgré cette limite, les aperçus alimentent la réflexion.

#### MOUVEMENTS

N° 43, janvier/février 2006.

Le titre même dit l'essentiel du contenu, *Réinventer le syndicalisme*. J.-M. Pernot dans *Syndicats : lendemains de crise?* (Folio) avait essayé de mettre

l'accent sur les enjeux généraux, impasse ou transformation, ici les contributeurs passent en revue les différents syndicats pour ensuite interroger les responsables, dont Gérard Aschieri et Bernard Thibault. Un panorama nécessaire.

#### EUROPE

N° 921-922, janvier-février 2006.

Tout se fête. Aucun anniversaire ne se laisse oublier. Mitterrand par exemple. Se souvient-on que Marguerite Duras mourrait cette même année 1996 ? Ce numéro permet de pratiquer l'art difficile du souvenir, en même temps que l'analyse de l'œuvre pour savoir si elle est toujours actuelle...

#### ALTERNATIVES SUD

Centre Tricontinental et Syllepse.

Là encore le titre introduit convenablement au contenu, *Le miracle chinois vu de l'intérieur, points de vue d'auteurs chinois*.

Un double intérêt. D'abord pour appréhender ce pays dont le développement ne doit rien au libéralisme malgré le passage récent au néo-libéralisme dans les villes, ensuite pour s'apercevoir que des analystes chinois existent... N. B.

### Notre sélection

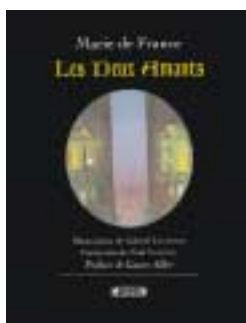
#### ► CLÉS RUSSES

La Fédération de Russie peut-elle réussir sa transition vers le capitalisme et devenir une grande Nation, elle qui préside désormais le G8 ? F. Benaroya fournit des éléments

### DE ZÉRO À VINGT...

## Aquarelles en liberté

Un objet artistique non identifié (OANI) est la seule définition qui convienne à cette nouvelle et drôle collection réunissant Ovide, *L'art d'aimer*, - une adaptation théâtrale due à Michel Grodent, permettant une lecture « moderne » tout en conservant la saveur de cette poésie d'un texte jugé immoral - Marie de France, conteuse du XII<sup>e</sup> siècle, parle, elle aussi, de l'Amour, mais de l'Amour impossible avec une passion telle



qu'elle dévore le lecteur, Charles Baudelaire et ses poèmes interdits, parlant à la fois de la chair et de cette fusion des esprits impossibles, de la confusion des sentiments, de notre humaine condition et Jacques Brel, lui aussi profondément marqué par les Amours impos-

sibles, les seuls que nous aimons. Pour chaque auteur(e), une préface intelligente - oui, même celle de Claude Lelouch parlant de Brel - sert de porte d'entrée. Laure Adler donne envie de lire cette auteure trop peu connue, Marie de France, et elle a raison. Le plaisir est au rendez-vous. Comme pour les trois autres. Le deuxième élément commun, mis à part l'Amour, sont les aquarelles de Gabriel Lefebvre qui n'illustrent pas mais servent de contrepoint au texte.

Nicolas Bénies

• *L'art d'aimer*, Ovide, précédé de *l'Amour à Rome* par Jacques Lacarrière ; *Mes deux amants*, Marie de France, préface de Laure Adler et avant-propos du traducteur Paul Tuffrau ; *Poèmes interdits*, Charles Baudelaire, préface de Philippe Sollers ; *À s'offrir en partage*, Jacques Brel, préface de Claude Lelouch, Collection *La Plume et le Pinceau*/éditions *Complexe*.

d'analyse, historique - il parle d'une autre rationalité économique après 1917 - et actuels, tout en insistant sur les nouveaux déséquilibres, combinaison d'aspects du tiers-monde et des pays développés. L'avenir n'est pas assuré.

• *L'économie de la Russie, Repères/ La découverte*.

#### ► COMMENT ÊTRE DÉMOCRATE ?

Trois livres viennent nous questionner sur ce sujet plus que jamais d'actualité devant les remises en cause continues du gouvernement - et des institutions de l'Union Européenne - des libertés démocratiques. Jacques Rancière veut expliquer les raisons de la « haine de la démocratie ». Le terme est défini



négativement pour mieux la combattre. Il faut lui redonner tout son sens « d'action qui arrache aux gouvernements oligarchiques le monopole

de la vie publique ». Elle est combat pour l'égalité et révolte. C'est aussi le contenu que lui donne - et de manière plus claire - Edward W. Said, dans son livre posthume - des conférences - portant sur la nécessité de l'humanisme (dans ses deux acceptions, l'humain et les humanités) pour mettre en œuvre la démocratie. Il prône l'ouverture aux autres, aux autres cultures pour se former soi-même ce qui suppose la paix qui elle-même ne peut se concevoir sans l'égalité. Égalité, liberté et fraternité sont vitales, et vont de pair avec la révolte pour donner toute sa force contestataire à la démocratie. Enfin, sous la direction d'Alain Caillé, des contributions, courtes

le plus souvent, d'une multitude d'auteurs pour concrétiser les formes de la démocratie, avec un débat sur les réseaux comme possibilité, ou non, d'une activité démocratique. N. B.

• *La haine de la démocratie*, Jacques Rancière, *La Fabrique* ; *Humanisme et démocratie*, Edward W. Said, Fayard ; *Quelle démocratie voulons-nous ?*, Alain Caillé (direction), *La Découverte*.

#### ► DES MÉDIAS DÉMOCRATIQUES ?

Acrimed est une association de critique des médias. Ce petit livre, à lire sans trop s'énervier, fait le point sur la désinformation des citoyens lors de la campagne référendaire sur le TCE. Une vraie leçon de choses de la lutte nécessaire pour la démocratie...

• *Médias en campagne*, retours sur le référendum de 2005, Henri Maler et Antoine Schwartz pour Acrimed, Syllepse.

#### ► LA GUERRE, LE MARCHÉ ET L'IMPÉRIALISME

Les États-Unis, comme à l'accoutumée, ont donné l'exemple. Il ne leur suffit pas de faire la guerre en Irak, il leur a fallu aussi la privatiser, la marchandiser. On pourrait oser le terme d'impérialisme privatisé, ou même de colonialisme, un cauchemar pour les populations, une manne pour les entreprises présentes sur le « terrain ». Elles feraient plus de 100 milliards de dollars de bénéfice ! On comprend l'intérêt direct de ces grands groupes industriels et financiers - dont Halliburton très lié au vice-président Dick Cheney - à la poursuite des conflits. Un éclairage sur le capitalisme d'aujourd'hui...

et un hommage à François-Xavier Verschave (mort en juin 2005), qui avait eu l'idée de la collection.

• *La privatisation de la violence. Mercenaires & sociétés militaires privées au service du marché*, Xavier Renou, 491 p., Agone/Dossiers noirs.

#### ► SCANDALES ET DÉMOCRATIES

En traitant de l'opération *Mains propres* en Italie, l'auteur essaie de construire une théorie sociologique du scandale politique, sa place et ses effets. La dernière partie voudrait



dégager des caractéristiques générales pour en faire une configuration sociale spécifique en analysant ses invariants, ses acteurs... Pas toujours convaincant, ni écrit lisiblement mais intéressant. • *Les scandales politiques*, Hervé Rayner, 479 p., Michel Houdiard Éditeur, 25 euros.

#### ► DÉMOCRATIE SOCIALE ?

Le système français de Sécurité sociale, se traduisant par un nouveau droit, naît en 1945. Au cours de son existence, il a connu une multitude de réformes toutes justifiées par le déficit « abyssal », forcément « abyssal » comme l'aurait écrit Duras. Bruno Palier, tout en partageant visiblement l'idée de la nécessaire réforme pour diminuer les dépenses, met bien en lumière les conséquences désastreuses de cette volonté en terme de dualisation de la société. La CMU n'étant pas, pour lui et à juste raison, une forme d'universalisation du système... Une synthèse qui s'impose...

• *Gouverner la sécurité sociale*, Bruno Palier, Quadrige/Essais-Débats, 502 p. (et un index thématique irremplaçable), PUF.

N. B.

## Notre sélection

### ► LE FRANÇAIS EN SCAT



Un dictionnaire aussi étrange qu'essentiel et qui fait porter l'attention sur la manière dont nous parlons. Le scat, c'est un langage inventé par le jazz fait d'onomatopées que le dadaïsme a beaucoup utilisé (voir Dada, *Histoire d'une subversion*, Henri Béhar et Michel Carassou, Fayard). Le Français en utilise aussi. Une forme de condensé culturel à travers ces termes voulant reproduire les sons que nous entendons. Et nous ne les entendons pas de la même façon qu'un Allemand ou qu'un Anglais... **N. B.**

• *Dictionnaire des onomatopées*, Pierre Enckell et Pierre Rézeau, Quadrige, 631 p. (avec index), PUF.

### ► L'ART COMME PROBLÈME POUR LA PENSÉE

Comment concevoir l'art ? Surtout ces arts du  $xx^e$  siècle enfouis dans l'industrie et la technique. Le cinéma a été, pour Deleuze, un des grands sujets de réflexion. Malgré sa capacité de reproduction qui lui fait perdre son aura, le 7<sup>e</sup> art – comme le jazz son homologue – explore les devenirs de nos sociétés. A. Sauvagnargues nous propose de suivre le parcours du philosophe pour comprendre pourquoi la modernité, cette part du futur incluse dans notre présent, se refuse désormais à nous.

• « *Deleuze et l'art* », Anne Sauvagnargues, 279 p., PUF.

### ► UN ANTI-ART DU 20<sup>e</sup> SIÈCLE

La BD est souvent considérée comme une littérature mineure, suspectée de pervertir nos enfants. Moins aujourd'hui heureusement. Comment faut-il la lire ? La comprendre ? Appréhender ses chefs-d'œuvre ? C'est le pari osé de Frédéric Pomier qui a voulu répondre aux 50 questions que l'on (lui ?) se pose à ce sujet. Elles ne dispensent pas d'une bonne encyclopédie de la BD pour contester certains choix esthétiques qui sont faits ici. Une réflexion qui s'impose. **N. B.**

• *Comment lire la bande dessinée ?*, Frédéric Pomier, 182 p., 50 questions / Klincksieck.

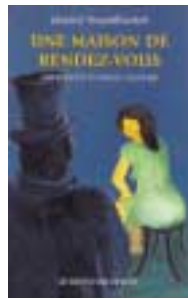
### ► QUELLE MODERNITÉ !

L'intérêt de ce livre est double. D'une part, reprendre toutes les enquêtes réalisées sur le temps de travail par les Institutions internationales et européennes, d'autre part, appréhender la réduction du temps de travail comme moyen de libération des individus. La curiosité : la troisième révolution scientifique et technique se traduit par l'augmentation du temps de travail contrairement à une idée répandue jusqu'à présent. Comment croire au progrès ? Les concepts de l'analyse marxiste permettent de rendre

## RENOUVEAU DU POLAR ?

# Rencontres

Jazz et polar ? Des tentatives de prendre le jazz comme personnage de polar ont déjà existé. Elles n'ont pas convaincu. À son tour Patrick Pomier s'est lancé dans cette aventure. Le point de départ est habile. Un collectionneur qui posséderait des bandes de Buddy Bolden, premier trompettiste de jazz du début du  $xx^e$  siècle à la Nouvelle-Orléans, mythique, dont il n'existe aucun enregistrement répertorié, est retrouvé assassiné. L'accusé, un journaliste, se retrouve enquêteur. Il lui faut comprendre pourquoi il est possible de tuer pour ces bandes. Il contacte Philippe Carles, rédacteur en chef de Jazz Magazine, qui lui donne les explications nécessaires. Le lecteur néophyte en apprendra de belles sur cette musique, les passionnés souriront à cette référence de thèses déjà anciennes prétendant que le jazz est « blanc ». Le reproche : l'auteur en reste à la surface, les personnages ne sont pas creusés, l'intrigue non plus, même s'il y a des trouvailles parce qu'il mêle à cette première orientation, une autre qui ressort plus de notre réalité, l'ombre du fascisme. L'ensemble se lit avec intérêt. Il faut souhaiter la poursuite de cette alliance. Elle devrait être pulpeuse.



Le polar russe a déjà une histoire. Celui-ci se veut distancé. La Russie de la fin du  $xix^e$  siècle, sa police, sa corruption à tous les étages en est la trame que Ivan D. Poutiline – cette euphonie avec un dirigeant de la Fédération de Russie ne peut-être que voulue – raconte à son biographe, Safronov écrivain sans succès. Saint-Petersbourg est le cadre de ces enquêtes menées par le Chef de la Sûreté. Des enquêtes étranges qui peuvent se lire à plusieurs niveaux. Les interruptions de Safronov essayant de faire respecter la chronologie suscitent le rire et la

distanciation permettant de faire surgir une autre réalité, celle d'aujourd'hui comme d'autres liens entre les personnages. Une sensation curieuse, un style particulier. Comment ne pas lire aussi – troisième niveau – une sorte de tableau de la Russie d'aujourd'hui ? Philip Le Roy a remporté, en 2005, le grand prix de littérature policière. Dans « Le dernier testament », il mêle tous les ingrédients de notre présent. Un peu d'irrationnel venu du « Da Vinci Code » – le testament de Jésus écrit par Jésus ! –, le FBI ressemblant à la CIA, les Arts Martiaux en droite ligne de Tarantino, l'autisme comme révélation de l'absurdité du monde, la pédophilie dans les familles recomposées, la mafia russe, l'amour, la mort et... j'en oublie, le tout donnant envie de tourner les 693 pages. Une sorte de réussite, même si l'intrigue est réduite et ne convainc guère, les Caves du Vatican ayant déjà été beaucoup explorées. Malgré cette limitation, le lecteur prend plaisir à cette succession de scènes que l'auteur a ciselées en se baladant un peu partout dans le monde, suivant l'exemple donné par James Ellroy. Bref, les influences multiples ne sont pas cachées. Une sorte de miroir du monde actuel qui semble ne connaître aucune règle.

• *Jazz gardé*, Patrick Pomier, Éditions du Layeur ; *Une maison de rendez-vous*, Léonid Youzéfovitch, Les Éditions Noir sur Blanc ; *Le dernier testament*, Philip Le Roy, Au diable Vauvert.

compte de la nécessité, pour le capitalisme, d'intensifier le travail. Une thèse à la fois évidente et cachée. Une enquête permettant de faire le point sur cette question controversée. **N. B.**

• *Temps modernes, horaires antiques. La durée du travail au tournant d'un millénaire*, Pietro Basso, Édition Page Deux.

### Spécial BD

Trois BD qui nous proposent un voyage à la fois dans le polar et aux États-Unis. Roger Martin, en compagnie de Nicolas Otéro, continue sa saga dans les mondes du fascisme américain via le KKK qui, cette fois infiltre les organisations de défense des animaux. La fiction comme moyen d'interrogation de la réalité.

Ptoma a décidé de rendre hommage à James Ellroy en adaptant un de ses romans, *Clandestin*. Le tome 1 vient de paraître et le dessin rend hommage aux films noirs des années 50.

Katou, lui, a choisi Tony Hillerman pour rendre compte des paysages où vivent les Navajos. Un dessin à la fois antique et moderne comme il se doit. **N. B.**

• *Amérikka, tome 5, les commandos de Philadelphie ; Clandestin ; Là où dansent les morts, tome 2*, Emmanuel Proust Édition.

## NOS COLLÈGUES PUBLIENT

### ► PRODUCTIVITÉ ET CHOIX DE SOCIÉTÉ

Un livre utile pour tous les collègues s'intéressant à l'économie. Écrit dans un langage clair et précis, il rassemble des outils pour l'analyse de la situation économique en France et dans le monde, en éclairant ce qui se joue derrière la question de la productivité cachant des choix de société.

• *Productivité, Croissance, Emploi - La France dans la compétition mondiale*, Arnaud Parienty, Armand Colin.

### ► ... ET TRADUISENT

Découverte d'un auteur chilien, Manuel Peña Muñoz et de Valparaiso (ville inscrite au patrimoine culturel de l'Humanité) à travers des nouvelles portant toutes des prénoms de femmes. Manière de décrire notre monde d'hommes.

• *Folie dorée*, traduit de l'espagnol par Janine Philipps et Renato Paveri, L'Harmattan.

### ► HISTOIRE DES FEMMES

Ces études sont absolument nécessaires pour comprendre la manière masculine d'écrire l'histoire. À travers l'étude des manuels proposés aux élèves de tous les pays d'Europe, apparaît la face obscure d'une histoire à écrire. Les femmes en sont les grandes oubliées, le concept de « genre » permettant ce nouveau regard.

• *Des femmes sans Histoire ?*, Héliène Latger et Jean-François Wagniar (coordonné par) Nouveaux regards / Syllepse.

### Féminin de « Il est trop » ?

En faisant écho à l'expression adolescente « *Il est trop !* », un voyage à travers les multiples figures et tournures de la langue française, dont les noms mêmes sonnent comme des invitations : adynathon, anacoluthie, épanalepse, kakemphaton, tapinose... à côté d'allégorie, euphémisme, métaphore ou truisme. L'auteur a aussi une longue expérience d'écriture et de mise en scène théâtrale (Théâtre à Bretelles, direction artistique du Théâtre de la Vieille Grille à Paris) et propose naturellement une fiction savoureuse construite à partir de bribes de conversations entendues ici ou là. Suit une sorte de lexique, richement illustré par Laurent Berman. Dont les 4 métonymies et trois ellipses repérées dans l'expression du garçon de café qui clame « Un Paris-beurre-ballon de rouge pour la 12 ! ». À déguster sur le zinc pour étudier notre langue... en s'amusant. **Philippe Laville**

• *Elles sont tropes ! Figures et tournures de la langue française*. Anne Quesemard. Ed. Alternatives.

## EFFETS POSITIFS DE LA COLONISATION ?

# Français total

**A**lgérie, 1960. Un poste isolé dans le bled, sous le commandement du lieutenant Roque. La mission officielle est l'assistance à la population algérienne des villages, la réalité est celle d'une guerre qui s'éternise. Parmi les soldats de la section, quatre appelés « français de souche nord-africaine », médiateurs et interprètes auprès de la population. Traduction, trahison, l'espace est tenu. Au fil d'un scénario qui accumule incidents, humiliations, incompréhensions, le spectateur comprend pourquoi la « trahison » à laquelle se préparent les quatre appelés, pris en étau entre leur appartenance algérienne et leur uniforme français, n'est, au fond qu'une autre forme de loyauté. Le lieutenant Roque, lui, ne voit rien : seul avec sa bonne foi, sa transparence, sa confiance obstinée, et le jeu de Vincent Martinez, se faulant entre les clichés guerriers, fort de sa fragilité, et incarnant idéalement, pour cette raison, l'aveuglement de la France en Algérie.

Grâce à sa valeur documentaire – il doit beaucoup sans doute au récit de Claude Salles qui l'a inspiré – mais bien au-delà d'elle, le film impressionne par la retenue bressonienne du style et le refus de tout spectaculaire ; il atteste de la puissance durable du cinéma à construire les rapports entre les visages, les paysages, les mots prononcés ou tus. Des

visages burinés des femmes sans âge aux yeux fixes des cadavres alignés dans la poussière, c'est un récit nu, qui bouleverse sans pathos, et témoigne sans poses ni postures. Un miracle d'équilibre et de distance dont le point d'ancrage est un homme : le caporal Taïeb, porté par la présence massive et calme d'Ahmed Berrama, sa voix lente qui passe sans rupture de l'arabe complice au français trompeur. Taïeb est un personnage rare, exemplairement binaire ; tout entier dans son amitié pour « son lieutenant », comme dans son engagement pour l'indépendance. Sa force est de revendiquer la simplicité des situations. Être traître, ne pas l'être ; être français, ne pas l'être, ou alors l'être jusqu'au bout. Il ne sait pas ce qu'est le compromis ; cette impossibilité signe sa perte, lorsqu'ironiquement il emboîte l'utopie d'une Algérie francisée, et résume en deux mots le discours de De Gaulle à Mostaganem (« Il n'y a plus ici, je le proclame en son nom et je vous en donne ma parole, que des Français à part entière... ») en deux mots : « Français total ! ».

Français total : le propos résonne gravement dans la France des années 2000 où les banlieues s'embrasent, où il faut encore crier contre les prétendus « effets positifs de la colonisation ». C'est le pouvoir des films



Que voit-on avec des lunettes de soleil ?

que de faire irruption dans la réalité presque sans crier gare. Le choc n'est pas une coïncidence, mais ne s'escomptait sans doute pas aussi vif. Qu'importe : Philippe Faucon ne craint pas ces rencontres. Il ne craint pas, comme on le voyait si bien dans Samia, les tensions, les oscillations sur la crête du possible. C'est à ce prix qu'un cinéaste s'engage complètement, et c'est ce qui assure à *La Trahison*, qui parle tant d'enfermement, son puissant souffle de liberté. ■

Jacqueline Nacache

• *La Trahison*, de Philippe Faucon (France, 2005), dossier pédagogique disponible sur [www.accreteil.fr/acl/actualite/Latrahison.htm](http://www.accreteil.fr/acl/actualite/Latrahison.htm)

## CINÉMA

### Documentaire comme fiction

Anti-thèse absolue de *La Trahison* : un documentaire qui ressemble à de la fiction, et dont la sortie en même temps que le *Munich* de Spielberg ne doit rien au hasard. La prise d'otages de l'équipe olympique israélienne aux JO de Munich en 1972 est racontée sur le mode convenu du reportage à sensation dramatisé (effets de ralenti, montage parallèle, fond romantique fourni par le témoignage de la femme d'un des otages assassinés, etc.). Si cette fabrication crépitante est efficace et accessible à tous, plus de sobriété aurait mieux servi un propos menacé par l'excès d'émotion. Car la rhétorique déréalise les événements, et le récit se concentre de façon troublante sur le « gâchis » dû à la désorganisation et à l'incompétence des autorités allemandes. On tremble à imaginer ce que postule, par défaut, l'exposition de ce gâchis : existerait-il des prises d'otages « propres »,

et quelles sont-elles ? Mais le film est fait si naïvement qu'il semble ne pas avoir conscience de sa propre ambiguïté.

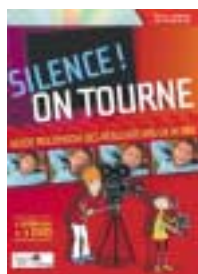
J. N.

• *Un jour en septembre*, de Kevin McDonald.



### Le festival fait son court

Le festival du court-métrage de Clermont-Ferrand est la partie la plus spectaculaire de l'action de l'association *Sauve qui peut le court-métrage*. Depuis 2000, elle a créé un Centre de Documentation cinématographique,



*La jetée*, qui abrite un centre unique en Europe dédié au court-métrage. L'association est aussi reconnue comme pôle d'éducation à l'image et travaille toute l'année avec les enseignants (interventions en primaire, au collège, dispositif lycéens au cinéma, partenariat avec les classes L-cinéma, etc.). Après *Les pinces à linge*, leur premier CD-Rom pédagogique sur la lecture des images en mouvement, ils viennent de publier *Silence on tourne* (CD-Rom et DVD). Avant d'acquiescer les rudiments de la réalisation pour se transformer en metteur en scène, scénariste ou chef opérateur d'un film interactif, les utilisateurs peuvent découvrir comment est fabriqué un film, les codes cinématographiques du cinéma, les coulisses de la création, tout ceci à l'aide d'animations interactives.

Cette 28<sup>e</sup> édition sera aussi 18<sup>e</sup> festival international où plus d'une cinquantaine de pays seront représentés : un véritable tour de la

planète du jeune cinéma international ! La compétition *Labo* présentera l'évolution de la technologie numérique et la multiplicité des supports utilisés aujourd'hui. À côté des films en compétition, plusieurs programmations, notamment un spécial cinéma britannique, de savoureux classiques, de l'humour et de l'excentricité au programme, des films en Région, un spécial Père-Noël, des rétrospectives (École Louis-Lumière ; autour de Jean Giono), des clips, et bien sûr les séances scolaires, enfants, les rencontres et débats avec des professionnels du cinéma.

Sandrine Charrier

• Festival du court-métrage, Clermont-Ferrand, 28<sup>e</sup> édition, 27-01 au 04-02, plus de 1 200 films en compétition, rens. [www.clermont-filmfest.com](http://www.clermont-filmfest.com) [info@clermont-filmfest.com](mailto:info@clermont-filmfest.com)

### Cinemas d'Asie

Pour ce 12<sup>e</sup> Festival international situé à Vesoul, un hommage sera rendu au cinéaste Tainwanais Hou Hsiao-hsien en sa présence et avec treize films. On pourra aussi découvrir le cinéma ouzbek, totalement ignoré, comme le cinéma au féminin, *Regards de femmes*. Du 31 janvier au 7 février.

• Festival international des cinémas d'Asie de Vesoul. Rens. : [cinema-asie.com](http://cinema-asie.com) - [festival.vesoul@wanadoo.fr](mailto:festival.vesoul@wanadoo.fr)



RENCONTRE AVEC PATRICK GUFFLET, DIRECTEUR DU THÉÂTRE PARIS-VILLETTE

## Un théâtre populaire

D'architecture néo-classique, « la bourse aux cuirs » est édifée en 1868. Au début des années 70, le bâtiment devient « le Théâtre présent », en 1985 « le Théâtre Paris Villette » prenant place dans le projet global du site culturel de la Villette.

**L'US :** *Quel est le statut du théâtre ?*

**P. Gufflet :** C'est un théâtre municipal subventionné par la Mairie de Paris mais c'est aussi une SARL. Cette particularité permet une très grande liberté de manœuvres. Paris-Villette s'inscrit dans une politique de développement du quartier et traduit un choix culturel de la ville.

**L'US :** *Quelle est votre ligne de programmation ?*

**P. G. :** C'est la création contemporaine. Le théâtre offre un espace de paroles à l'expression d'aujourd'hui. Des auteurs, metteurs en scène et comédiens partenaires auxquels s'ajoutent des vidéastes, des photographes. À Paris-Villette on accueille des artistes avec qui on établit une collaboration sur la durée. La présence d'un metteur en scène sur plusieurs saisons lui permet de creuser son sillon, d'aller jusqu'au bout de sa démarche, de la forme qu'il a inventée, et par là même, de se faire connaître. Paris-Villette est un endroit où on « se pose ».

**L'US :** *Quel public fréquente le théâtre ?*

**P. G. :** Un travail de proximité sur l'arrondissement nous a permis de « sensibiliser » au théâtre le public du quartier. Depuis sept ans existent des ateliers qui impliquent les habitants du 19<sup>e</sup> et qui débouchent sur des formes abouties. Le photographe attaché au théâtre a photographié les gens du quartier et des expositions en appartements ont suivi. Le théâtre en appartements marche très bien. Un vidéaste a réalisé plusieurs films produits par le théâtre. *19 histoires* où 19 habitants du 19<sup>e</sup> arrondissement s'expriment autour du thème de l'exil. *Rue de Crimée* un travail vidéo avec les habi-

tants de la rue dont le résultat a été projeté sur les façades des immeubles.

**L'US :** *Avez-vous un programme de travail avec les scolaires.*

**P. G. :** Nous avons beaucoup de mal à trouver des établissements partenaires. C'est sans doute à cause de la grande concurrence à Paris. Des ateliers ont fonctionné autour de spectacles du programme. Nous avons organisé des « Commandos de lecture » avec des classes de Sixième. Une équipe intervient devant les élèves, des comédiens mais aussi des techniciens ou des membres de l'administration du théâtre. Les textes sont le choix des lecteurs et un metteur en scène met en forme ce moment de lecture.

Nous ne programmons pas de spectacles spécifiquement « jeune public » mais lorsqu'une classe vient au théâtre nous proposons un travail en amont avec les élèves.

**L'US :** *Votre meilleur souvenir.*

**P. G. :** C'était à l'occasion d'une tournée au Congo. Des douaniers reconnaissent un musicien et lui demandent un cadeau. Il leur offre des invitations pour le spectacle. Elles viennent et sont tellement enthousiastes que lorsqu'on repasse devant elles au retour elles nous demandent de redonner le spectacle devant le poste de douane, au bord du fleuve. Malheureusement c'est impossible pour des raisons techniques. Dommage.

Propos recueillis par Francis Dubois

• Théâtre Paris-Villette, (partenaire réduc'snes) Parc de la Villette - 211, avenue Jean-Jaurès, 75019 Paris. Réservations : 01 42 02 02 68 [resa@theatre-paris-villette.com](mailto:resa@theatre-paris-villette.com)

## MUSIQUES/CHANSONS

### Traditions et modernité

Qu'est-ce qu'une musique traditionnelle ?

La tradition ne peut exister que si elle est bousculée, sinon c'est un arbre mort.

Les gardiens de la tradition sont des conservateurs qui ne savent que énoncer un passé recomposé et qui n'a jamais existé. Cette sixième édition de *Planètes Musiques* montre de nouveau l'actualité de ces musiques. En plein débat sur les bienfaits supposés de la colonisation, les musiques de Guadeloupe font preuve de leur vitalité, comme les bretonnes, limousines, berbères, basques... Même la mandoline est sollicitée... N. B.

• *Planètes musiques* à Paris les 17, 18, 19 février ainsi qu'une trentaine de concerts dans toute la France jusqu'au 30/06. Rens. : 05 49 95 99 90 [www.famdt.com](http://www.famdt.com)



### Théâtre et terroirs

Le théâtre d'Ivry Antoine Vitez accueille du 23 février au 19 mars André Minvielle pour des créations de chansons reprenant les différents accents des terroirs, réels ou imaginaires. La langue française prend toutes les couleurs de l'arc-en-ciel, y compris celles des blues. Les traditions populaires et savantes se mêleront pour donner naissance à des chansons de notre temps. N. B.

• *Chansons La Langue*, Théâtre d'Ivry, 1, rue Simon Dereure, 94200 Ivry. (Réduc'snes), Rens. : 01 49 60 26 96, [www.ivry94.fr](http://www.ivry94.fr)



### Exposition

*Pour la nuit*, exposition d'œuvres oniriques de Bertrand Gadenne, au Château de Morsang/Orge jusqu'au 8/2, 01 69 72 20 30

entrée libre



## Une première !

Le cinéma sur l'Éducation existe, on peut le rencontrer à Grenoble, avec la Maison des enseignants. 70 films, 22 débats, 13 ateliers et des films d'élèves seront au programme de cette biennale.

• *Cinéma et Éducation*, du 16 au 29 janvier, [www.cineduc.org](http://www.cineduc.org)

## Festivals

**Arts du cirque, arts de la rue** *En attendant les beaux jours*, rencontres et découvertes de créations de cirque contemporain et de théâtres de rues avec 6 compagnies, du mardi 24 (entrée libre) au samedi 28 janvier, à Bures-sur-Yvette (91).

• Rens. : Centre Culturel Marcel Pagnol, 01 69 18 79 50 (partenaire réduc'snes)

**Théâtre des frontières**, *Le standard idéal*, 3<sup>e</sup> édition d'un travail sur l'histoire et les spécificités de chaque culture, de chaque langue, avec des créations qui interrogent le monde d'aujourd'hui. Humour grinçant au rendez-vous. Six spectacles, plusieurs artistes venant en France pour la première fois.

• Jusqu'au 5 février, MC 93 - Maison de la Culture de Seine-St-Denis - Bobigny : 01 41 60 72 60 (nouveau partenaire réduc'snes : tarif réduit mais sur réservation impérative), et, le 4/2 15h30 *Le Théâtre dans sa relation à l'industrie culturelle*, rencontre-débat avec 3 artistes allemands. [www.mc93.com](http://www.mc93.com)

## Objets Marionnettiques Non Identifiés

*OmniPrésences* En de multiples lieux, y compris dans des établissements scolaires, hôpitaux, comités d'entreprise... des compagnies qui innovent avec des spectacles renouvelant l'art de la marionnette, qui n'est plus cantonnée au spectacle pour enfant, aborde à sa manière des sujets de société. P. L.

• Du 16/2 au 15/4. Rens. : Théâtre de la Marionnette à Paris : 01 44 64 79 70 [www.theatredelamarionnette.com](http://www.theatredelamarionnette.com) Un spectacle peut même être accueilli dans votre appartement...



## Spectacles et débats

Le BOUFFON Théâtre organise deux événements, en collaboration avec l'association *Poésie du Ventre*, le duo Soma - Sophie Simonet et Emmanuel Sala - et trois débats (les 17, 24 et 31 janvier à 20 heures) sur *Le handicap peut-il être une force ? L'activité artistique comme outil de reconstruction de soi*.

• Du 18/01 au 04/02, 28 rue de Meaux, 75019 Paris. 01 42 38 35 53 - [bouffon-theatre@club-internet.fr](mailto:bouffon-theatre@club-internet.fr)

## Actualité culturelle sur Internet

Chaque semaine, sur le site du Snes, à l'adresse [www.snes.edu/snesactu/sommaire.php3](http://www.snes.edu/snesactu/sommaire.php3) rubrique culture, de nombreux compléments à cette rubrique, en particulier sur la diversité théâtrale de la programmation des partenaires réduc'snes en diverses régions en janvier-février 2006 (en particulier au Théâtre des Carmes d'Avignon, au Forum de Blanc-Mesnil, au Panta-Théâtre de Caen avec « Plus loin que loin » de Zinnie Harris, au Théâtre de l'Olivier à Istres avec son festival des arts du geste « les élanées... » du 3 au 17/2, aux Théâtres de la Croix-Rousse et le Théâtre Nouvelle Génération à Lyon, au Mans, au Théâtre des Amandiers à Nanterre, aux Théâtres Athénée, Bastille, Cité Internationale, Dunois, Mouffetard, du Rond-Point et de la Tempête à Paris, au Théâtre Le Sémaphore à Port-de-Bouc...), l'actualité cinématographique, musicale, chorégraphique, expositions, actions, débats et conférences, festivals... et, accessible en permanence pour les syndiqués (mot de passe de la carte nécessaire), la base « Réduc'snes » des lieux partenaires acceptant de faire bénéficier les syndiqués d'un tarif réduit...

Philippe.Laville@snes.edu



**LES LANGUES VIVENT ET ÉVOLUENT SANS CESSER**, les langues régionales comme les autres. Les influences, dans tous les sens, ont toujours été nombreuses. Si l'on peut dire que les langues dominantes « menacent » les petites langues, on sait aussi qu'elles ont été et qu'elles sont à leur tour « contaminées » par elles, dans la phonologie, le lexique, la mélodie de phrase... Les langues dominées ne se laissent pas effacer de la carte des langues ni de la mémoire de leurs locuteurs aussi facilement qu'on veut bien le croire. Elles inspirent même des conduites de « loyauté linguistique », de prise de conscience, de défense et illustration, de désir de transmettre qui passe par l'école, mais aussi par l'expression et l'échange sur Internet. La Toile est ainsi une chance pour les langues dites « régionales » et on y trouve les textes officiels, des sites utiles pour l'enseignement, littérature et radios, des adresses pour communiquer, les positions du SNES... Ce mois-ci, nous présentons une sélection de ressources sur deux exemples. Nous aborderons ultérieurement d'autres langues. Certaines adresses ne sont pas « réservées aux spécialistes » et peuvent servir à faire prendre conscience de la diversité linguistique et culturelle en France, indépendamment d'un enseignement de la langue. N'hésitez donc pas à entreprendre une exploration, vous en retirerez des pistes de travail insoupçonnées.

## Les langues de France "on line": l'Internet, une chance pour les langues et cultures régionales ?

### Des outils pour l'occitan

#### Sites de CRDP

CRDP d'Aquitaine, ressources CAP'OC : <http://crdp.ac-bordeaux.fr/capoc>

CRDP du Languedoc-Roussillon : *Dire en oc*, une méthode pour apprendre l'occitan en ligne, en collaboration entre université Paul-Valéry de Montpellier et CRDP, <http://www.crdp-montpellier.fr/occitan/direenoc.htm>. CRDP de Midi-Pyrénées : la culture occitane proposée aux *Chercheurs d'oc* <http://www.crdp-toulouse.fr/themadoc/occitan/occitan.htm>

#### Sites académiques

Bordeaux, <http://gascon.ac-bordeaux.fr/>; Montpellier, <http://pedagogie.ac-montpellier.fr/occitan/>; Toulouse, <http://pedagogie.ac-toulouse.fr/occitan>

#### Des enseignants engagés

La FELCO (Fédération des enseignants de langue et culture d'oc) regroupant les associations académiques, est hébergée sur le site de son association pour l'académie de Toulouse : <http://www.creo-mp.org>. La page des liens (ligams) est particulièrement riche et renvoie à d'autres langues de France, de nombreux articles récents concernant les LR, etc.

#### Parents d'élèves

OCBI, association des parents de l'enseignement bilingue public occitan, a un site – <http://www.oc-bi.org/> –, avec une brochure susceptible d'intéresser toutes les langues de France.

#### PRINCIPAUX SITES UTILES POUR LES LANGUES DE FRANCE EN GÉNÉRAL

- Délégation Générale à la Langue Française et aux Langues de France : <http://www.dglfif.culture.gouv.fr/>.
- On trouvera quantité de renseignements sur la diversité linguistique mondiale sur : <http://www.tifq.ulaval.ca/axl/index.shtml> (Université de Laval, Québec).
- Carte de l'enseignement bilingue, dans le service public : <http://www.flarep.com/flarepgrpe/CarteLR05.html>.

#### Des sites ressources et pour de belles rencontres

- revue électronique *Linguistica Occitana*, linguistique en domaine occitan, <http://www.revistadoc.org/index.php?lng=fr>.
- THESOC, base de données linguistiques, <http://195.221.140.202/index.html>
- La galerie Cardabelle, à Montpellier : deux photographes et éditeurs travaillant en lien avec les écrivains occitans. Une entrée consacrée à la littérature occitane, et une plus particulièrement à Max Rouquette, récemment décédé : <http://www.cardabelle.fr/occitan.htm>.
- *Rialto*, répertoire informatisé des troubadours et de la littérature occitane : <http://www.rialto.unina.it>
- Sur le site personnel du musicien – et enseignant – Jean-Michel Espinasse, on trouvera des liens

vers de nombreux groupes de musique et des radios spécialisées : <http://perso.wanadoo.fr/jean-michel.espinasse/miqueu/musique.html>.

- Sur le site personnel de l'historien René Merle, notamment des articles sur l'occitan et le franco-provençal : <http://www.rene-merle.com>
- Un lieu pour parler en occitan : [http://br.groups.yahoo.com/group/parlar\\_occitan](http://br.groups.yahoo.com/group/parlar_occitan)

#### Pour la classe, deux parutions récentes

- *Chercheurs d'oc*, Livre + DVD, par Mercadier, Carles, Faure, CRDP Midi-Pyrénées : 32 films sur des thèmes de civilisation. En français. Pour sensibiliser à la culture d'oc, en se gardant des stéréotypes. A découvrir sur le site du CRDP de Toulouse.
- *Oc-Ben*, ensemble pédagogique, dir. J. Salles-Lousta, CRDP d'Aquitaine : pour l'apprentissage de la langue au lycée, en deux années. Pour chaque année, livre de l'élève + quadruple CD

audio (dialogues et textes enregistrés), et cahier d'exercices + CD, avec des exercices oraux individuels, de type « laboratoire de langue ». Concerne tout le domaine occitan, prend en compte la variation linguistique. Voir le livre du maître (1<sup>re</sup> année) sur <http://crdp.ac-bordeaux.fr/oc-ben/default.asp>

G. Arbousset et M.-J. Verny

### Pour découvrir ou apprendre breton et gallo

Rappelons qu'il y a deux langues particulières en Bretagne, bien distinctes, l'une celtique, l'autre romane. Dans cet article, quand nous ne précisons pas il s'agit du breton.

#### Sites pédagogiques

- Académie de Rennes, en accès public : <http://www.ac-rennes.fr/pedagogie/breton/accueil.htm>, diverses ressources.
- Accès restreint : plate-forme académique de mutualisation des ressources avec séquences prêtes, chaque collègue étant invité à enrichir le site, [http://phares.ac-rennes.fr/breton\\_gallo/user.php?stop=1](http://phares.ac-rennes.fr/breton_gallo/user.php?stop=1) ; liste de diffusion des enseignants, <http://sympa.ac-rennes.fr/wws/info/breton-gallo> ; site de l'UGB, association des professeurs de breton, avec des cours en ligne, <http://www.bzh5.com/kev/ugb/index.php>

#### Pour apprendre la langue

- *E brezhoneg pa gari* : méthode multimédia utilisable en collège bilingue. Vidéos, exercices de

#### LAÏCITÉ, LOI DE 1905

#### Laïcité, loi de 1905...

Un site de la Ligue de l'enseignement, <http://www.laicite-laligue.org/> avec un dossier conséquent, des liens, ou sur le site de France 5, [http://education.france5.fr/rdv\\_annuels/Loi1905/1905\\_bref.htm](http://education.france5.fr/rdv_annuels/Loi1905/1905_bref.htm). Sur ce même site, toujours de nombreux dossiers, des émissions, éventuellement libres de droits, etc.

## TEXTES RÉGLEMENTAIRES

Les objectifs officiels de l'enseignement des langues et cultures régionales à l'école, au collège et au lycée, sont définis par la circulaire n° 2001-166 du 5/9/2001, BO n° 33 du 13/9/2001 :

- préservation et transmission d'un élément de la richesse du patrimoine national ;
- contribution à la reconnaissance de la diversité culturelle au sein de la communauté nationale ;
- ouverture aux communautés linguistiques proches... ;
- construction par les élèves de compétences de communication dans la langue régionale étudiée, tant en compréhension qu'en production, à l'oral et à l'écrit ; structuration d'acquisitions sur la langue ;
- acquisitions culturelles liées au patrimoine dans lequel s'inscrit la langue...

L'académie de Montpellier, notamment, offre un lien vers l'intégralité du texte et vers d'autres textes réglementaires : [http://pedagogie.ac-montpellier.fr/Disciplines/occitan/textes\\_officiels/textes\\_officiels.htm](http://pedagogie.ac-montpellier.fr/Disciplines/occitan/textes_officiels/textes_officiels.htm).

vocabulaire, de prononciation (micro nécessaire), de culture, précis de grammaire, dictionnaire vocal, exercices de culture générale. Niveaux (faux) débutant et avancé. CD-Rom ou DVD-Rom disponibles en librairie et sur le Web (Edulang...).

- Autre méthode : *Apprends-moi le breton* (LinguaShop...).
- *L'association Stur*, <http://stur.bzh5.com/> propose à la vente quelques logiciels ludiques, dont un de vocabulaire.
- Le Catholicon de 1464, premier dictionnaire trilingue du monde, breton-français-latin : <http://www.catholicon.net/index.html>.
- Compilation des leçons de breton de M. Ménard dans le quotidien *Ouest-France* (antérieures à 2000) : <http://www.ouest-france.fr/dossiershtm/cours-de-breton>

### Logiciels en breton

- *Korvigelloù an Drouizig*, <http://www.drouizig.org/>, propose gratuitement de nombreux logiciels en breton : correcteurs orthographiques du breton pour *Word* et *Open-Office*, interfaces bretonnes de *Hot-Potatoes* (outil de production d'exercices), etc. Il faut s'inscrire sur les forums du site pour avoir un accès gratuit au répertoire de téléchargement. À noter aussi des liens vers des dictionnaires de breton en ligne et vers l'Atlas linguistique de Basse-Bretagne, ainsi que la vente d'un intéressant clavier C'hwerty.
- Site de C. Tanguy, <http://tdsw.free.fr/>, pour traduire simplement *Firefox* (navigateur) et *Thunder-*

*bird* (courrier). Intéressant pour les salles multimédia des établissements à filière bilingue.

### Sites généraux

- Informations générales sur le gallo : <http://www2.ac-rennes.fr/crdp/35/doc/dossiers/gallo/langue/accueil.htm>. Site consacré au gallo : <http://www.maezoe.com/> (Maé-zoe) et association Bertaeyn Galeizz, de promotion du gallo : <http://www.beraeyn-galeizz.com>
- Site de Fañch Broudic, journaliste à France 3 Ouest, consacré à la langue bretonne : <http://perso.wanadoo.fr/fanch.broudic>, détaillé, avec de nombreux liens.

### Culture, patrimoine

- *Europa ar marvailhoù*, légendes de Bretagne et d'ailleurs, en breton : <http://www.europeofales.net/site/bre/index.html>
- Musique bretonne : <http://www.musiques-bretagne.com/panorama>, de nombreux extraits sonores et des cartes. Une référence, notamment pour faire découvrir la notion de terroir, de pays, les instruments...
- Textes et mélodies de chants traditionnels : <http://perso.wanadoo.fr/per.kentel/> (Pierre Quentel) et <http://chrsouchon.free.fr/home2f.htm> (Christian Souchon).

## LES LR ET VOTRE SYNDICAT

Sur le site du SNES et celui d'Adapt, deux rubriques sont consacrées aux langues régionales.

• [http://www.snes.edu/observ/spip/rubrique.php3?id\\_rubrique=164](http://www.snes.edu/observ/spip/rubrique.php3?id_rubrique=164) regroupe les positions du SNES, des articles parus dans *L'US* et diverses interventions concernant ces enseignements.

• <http://www.adapt.snes.edu/ecrire/naviguer.php3?coll=71> donne accès à un espace consacré aux LR, en lien avec les TICE, et à la présentation d'un ouvrage collectif, *Entre deux langues, autobiographie et bilinguisme* dont la problématique concerne fortement l'enseignement des LR.

- Jeux et sports traditionnels : <http://www.bzh5.com/falsab/>, site multilingue
- Mégalithes : <http://www.culture.gouv.fr/culture/arcnat/megalithes/fr> (ministère de la culture), <http://perso.wanadoo.fr/benquet/> et <http://maelle.blouch.free.fr/megalithes> (deux sites personnels).
- Base de données <http://www.dastum.net>, en écoute réservée aux antennes de *Dastum*, association de collecte et de mise en valeur du patrimoine oral et musical.

### Poésie

• L'œuvre complète d'Anjela Duval : <http://www.breizh.net/anjela>

### Des médias

- *An taol lagad*, quotidien en langue bretonne sur France3 Ouest : <http://www.ouest.france3.fr/videoj>
- *France Bleu Breiz-Izel* (Radio-France), informations quotidiennes en breton : <http://www.radiofrance.fr/chaines/francebleu/?tag=breiz>
- *Stalig* : pour écouter quatre radios en direct : <http://radio.stalig.com>
- *An Tour Tan* : accès aux enregistrements d'émissions de radio en breton, <http://www.antourtan.org/radio>

### Un groupe de discussion et une association

- Groupe de type News auquel vous pouvez vous abonner, *soc.culture.breton* : <http://www.bretagnenet.com/scb/framejs.htm>
- *Div-Yezh*, association de parents pour l'enseignement du breton à l'école publique : <http://div-yezh.org> P. Gouez

## PRATIQUER LES ARTS PLASTIQUES AVEC LES TICE

Après être passés par les outils de base - Photoshop, PaintShop-Pro, Artrage, Gimp ou Painter (que l'on appréciera pour son approche très plastique) -, s'il nous reste un peu de temps, on développera la 3D et l'animation avec Gif-Animator, Flash et Blender et l'on ira développer ses images sur le net pour les faire sortir de nos disques durs dans une exposition aléatoire et mondialiste. De nombreux artistes plasticiens ou « multiscartes » travaillent ainsi sur la toile et mêlent les différentes approches artistiques dans leurs créations. Mais si l'absence de matérialité effraie certains, on observera que la peinture, contre toute attente, est très présente dans la plupart de ces œuvres ! Par ailleurs le développement de l'utilisation des vidéos-projecteurs repousse les limites d'un écran restrictif.

- À découvrir, des artistes créateurs comme Nicolas Clauss : <http://www.delartsijeux.com/fullscreen.htm> ou <http://www.flyingpuppet.com/menuef.html>.
- À lire : « Art et Internet, Les nouvelles figures de la création » : [http://www.cnrsditions.fr/Sources/Liste\\_Fiche.asp?CV=54](http://www.cnrsditions.fr/Sources/Liste_Fiche.asp?CV=54).
- Se promener : <http://www.insertsilence.com/> ; <http://www.ocularart.com/>.
- Se distraire, avec kunstbar : <http://www.whitehouseanimationinc.com/kunstbar.htm>.
- Se pencher sur les TICE et la pédagogie de la discipline : <http://www.educnet.education.fr/arts/tic.htm> ou <http://www.educnet.education.fr/secondaire/nprogtice/arts.htm> (ministère de l'Éducation), ou encore [http://www.ac-nantes.fr:8080/peda/disc/arts/artsplastiques/insitu/archives/insitu\\_22.pdf](http://www.ac-nantes.fr:8080/peda/disc/arts/artsplastiques/insitu/archives/insitu_22.pdf) (académie de Nantes).
- Et si décidément, nos yeux se fatiguent sur l'écran... une petite « virée » vers pinceaux et peintures nous aidera à méditer sur ce que nous cherchons à atteindre et à transmettre.

H. Davit

Pages réalisées par Alain Prévot, pour Adapt-SNES

237, boulevard Saint-Germain, 75007 Paris, 01 40 63 27 70, [alain.prevot@adapt.snes.edu](mailto:alain.prevot@adapt.snes.edu).

Ces articles sont soumis à la licence Creative Commons, la reproduction exacte et la distribution intégrale sont permises sur n'importe quel support, à autant d'exemplaires que vous le désirez, pourvu que cette notice et les mentions de copyright soient préservées, et à l'exclusion de toute utilisation commerciale.

Tous les articles multimédias parus dans *L'US magazine*, des centaines de tests de cédéroms éducatifs, de nombreux liens, le catalogue des publications d'Adapt (commande en ligne possible) sur <http://www.adapt.snes.edu>

Signatures et références : Articles et liens de Marie-Jeanne Verny (langues régionales et occitan), Gilles Arbousset (occitan), Patrick Gouez (breton et gallo), Hélène Davit (arts plastiques).

L'IRHSES (Institut de Recherches sur l'Histoire du Syndicalisme dans les Enseignements de Second degré) est une association loi de 1901 créée en 1985 à l'initiative du SNES et reconnue comme Centre de formation syndicale par le ministère de la Fonction publique depuis 1993. Ses buts sont la formation syndicale et la préservation de la mémoire syndicale.

## Le plus bel âge de la vie

La formation syndicale est organisée par le secteur formation syndicale du SNES avec le label L'IRHSES. Les responsables de l'IRHSES apportent une contribution historique aux stages, ce fut en particulier le cas dans de nombreux stages de nouveaux militants et de MI-SE.

Mais l'IRHSES a surtout pour fonction de préserver les archives de la mémoire syndicale et de favoriser le développement des recherches sur l'histoire du syndicalisme enseignant. Pour ce faire l'institut dispose de trois outils.

### Les archives

#### Les documents écrits

L'IRHSES conserve les archives du SNES (classique, moderne et technique) depuis sa création en 1966 plus quelques archives des syndicats qui l'ont précédé : SPES, SNEPS, SET avant 1940 ; SNES, SNCM, SNET après 1945. S'ajoutent quelques fonds anciens de documents très divers. À noter une revue de presse complète depuis 1967.

Outre ces archives des organisations, l'institut conserve des fonds particuliers de militant(e)s donnés ou légués (ex. : Marcel Bonin, Louis Guilbert, Jacqueline Marchand, Philippe Rabier, Emile Hombourger, Jules Pouilloux, André Drubay, Étienne Camy-Peyret, Jean Petite...) et les bulletins des tendances.

L'IRHSES conserve des archives des S3 de Paris puis de la RP et de quelques S3 provinciaux, notamment celles du S3 de Lille.

L'IRHSES possède les publications de la FEN de 1944 à 1992 et d'un certain nombre de syndicats nationaux de la FEN (SNI puis SNI-PEGC ; SNEP ; SNET AA ; SNESup ; SNPEN...).

L'IRHSES dispose également de collections des publications des autres syndicats d'enseignants du second degré : SU [SGEN] ; Quinzaine universitaire [SNALC]..., des confédérations (CGT et CFDT) et des associations de parents d'élèves.

#### Les archives photographiques

L'IRHSES dispose de plus d'une dizaine de milliers de clichés noir et blanc et de diapos provenant essentiellement des archives de L'US à partir de 1967, mais nous disposons de quelques clichés plus anciens et rares.

Ces photos illustrent à la fois les congrès et réunions d'instances très diverses, les actions, la vie scolaire et plus généralement la vie sociale au cours du demi-siècle écoulé.

#### Les archives audiovisuelles

L'IRHSES conserve les affiches, badges ainsi que les films ou diapos qui ont été élaborés pour les campagnes de l'opinion publique.

Figurent également dans les archives les cassettes audio et audiovisuelles enregistrées dans les réunions des instances et les manifestations diverses organisées par le SNES (colloques, entretiens...).

Tout cela représente environ 500 mètres linéaires d'archives, dont l'essentiel est aujourd'hui catalogué et en voie de numérisation.

#### La bibliothèque

L'IRHSES dispose d'une petite bibliothèque de 3 500 volumes environ (provenant pour l'essentiel de l'ancienne bibliothèque du SNES) : livres d'histoire, d'économie, sur le système éducatif, le sociétal. S'ajoutent des collections plus ou moins complètes de revues d'associations pédagogiques (ex. : *Cahiers pédagogiques*), d'associations de spécialistes (ex. : *Historiens-Géographes* ou *Union des physiciens*) ; de catégories (ex. : *L'agrégation*) ou de revues savantes (*La Pensée*, *Revue d'Histoire moderne et contemporaine*, *Économie politique*, *Le mouvement social*...).

L'IRHSES dispose donc dans un lieu unique d'une documentation tout à fait exceptionnelle permettant à tous les curieux et tous les chercheurs intéressés par l'histoire du système éducatif et du syndicalisme enseignant de travailler dans de bonnes conditions. Plusieurs mémoires de maîtrise qui ont largement utilisé nos fonds viennent d'être soutenus avec succès. D'autres sont en cours. Ces facilités de travail sont d'autant plus grandes pour les militants et les chercheurs que l'IRHSES fonctionne désormais en symbiose avec le secteur documentation du SNES. Nous partageons en effet un demi-étage au rez-de-dalle (niveau H) du nouvel immeuble du SNES du 46, avenue d'Ivry. Nous disposons ensemble d'un espace lecture et consultation de documents : on peut aussi bien demander à consulter telle revue du mois que son numéro d'il y a quarante ans, la motion du dernier congrès sur la laïcité que celle de 1967... Cette documentation est consultable par tout militant du SNES et de la FSU ou tout chercheur sur justification de recherches, suivant le contrat qui lie entre eux tous les instituts de recherches qui constituent le CODHOS et auquel l'IRHSES adhère.

### Recherches et publications

#### De son côté, l'IRHSES mène ses propres recherches et les publie

##### • Dans son bulletin Points de Repères

Les adhérents reçoivent un petit bulletin (2 à 3 numéros par an) dans lequel ils peuvent trouver des articles très divers sur l'histoire du syndicalisme, 27 numéros à ce jour.

##### • Dans des brochures

Portraits de militants ou publications de documents commentés.

Nous travaillons également à une Histoire du SNES. Le premier tome *Des origines à 1966* est paru. La rédaction du second est en cours et portera sur la période 1967-1973.

#### En collaboration

##### Participation à des séminaires et colloques

• L'IRHSES participe régulièrement aux séminaires organisés par l'Institut de la FSU. Après deux séminaires consacrés à l'histoire des tendances, dont les actes ont en partie été publiés, nous participons à la préparation d'un colloque sur l'éclatement de la FEN et la naissance de la FSU qui devrait avoir lieu en novembre ou décembre prochain.

• L'IRHSES participe également régulièrement aux séances du groupe de travail Centre Aigueperse de l'UNSA-CHS et devrait présenter une communication au colloque de mai 2006 organisé par ces organisations et le Centre du monde du travail de Roubaix sur l'histoire de la FEN.

• L'IRHSES a été également sollicité pour une communication sur le syndicalisme enseignant sous Vichy pour un colloque organisé en décembre prochain par l'Institut de la CGT et Paris VIII.

### L'HIMASE

C'est le sigle d'une nouvelle association constituée à l'initiative de Jacques Girault (professeur à Paris XIII) et des centres de recherche de la FSU et de l'UNSA, qui a pour objectif de développer les recherches sur le syndicalisme enseignant (plus largement toutes les associations pédagogiques, de spécialités...) et ses militant(e)s. Elle se propose de valoriser le travail déjà accompli dans le cadre du Dictionnaire biographique du Mouvement ouvrier (Maïtron) et d'élargir les recherches dans un domaine encore très largement sous-exploité.

Ce cadre devrait donner plus d'importance à notre collaboration à l'élaboration des biographies de militants pour la période 1940-1968. ■

Alain Dalaçon, Pierre Pétremann



**L'OBSERVATOIRE NATIONAL DU SNES** travaille depuis un an autour de la notion de compétences: s'oppose-t-elle à celle de savoir? Met-elle en cause celle de qualification? Comment situer ces compétences par rapport à l'exigence que nous portons de l'acquisition d'une véritable culture commune? Après avoir organisé une rencontre autour de chercheurs et de syndicalistes en juillet dernier (voir site [http://www.snes.edu/observ/spip/mot.php3?id\\_mot=17](http://www.snes.edu/observ/spip/mot.php3?id_mot=17)) l'Observatoire de septembre dernier avait invité Jean Luc Fauguet, co-auteur de « Radiographie du peuple lycéen<sup>(1)</sup> ».

## Culture commune et compétences

Le dépouillement des questionnaires auprès des lycéens de la consultation de 98 a mis en évidence des rapports très différents aux disciplines. En positif, les sciences sociales caracolent en tête, suivies des langues, de la philosophie... Mais la physique et les maths accusent un net solde négatif. Les élèves des filières L et ES estiment souvent ces disciplines inutiles ou ennuyeuses, ceux de S mettent en avant leur grande valeur professionnalisante. **Mais, pour tous, elles sont dénuées de toute valeur culturelle.**

Invités à proposer à proposer des

réformes, les élèves ont répondu avec beaucoup de soin aux questions ouvertes, signe évident que les lycéens, même et peut-être surtout les plus critiques, sont attachés à cet espace social et à ce qu'on y enseigne ou à ce qu'on devrait y enseigner.

— Pour les séries générales, tous niveaux confondus, les élèves souhaitent: plus d'informatique, de la musique, des arts, de l'éducation, de l'histoire, du dessin, du droit, mais aussi de la cuisine, du théâtre de la philosophie, de la politique, de la psychologie...

— Pour les séries technologiques, plus de pratiques, de la musique,

des arts, du secourisme, de la cuisine, de la psychologie...

Au final, les lycéens de 98 réclamaient donc:

— un lycée encore plus général, encore plus complet;

— offrant une plus grande culture artistique (musique, arts, dessin, théâtre, cinéma, danse...);

— des enseignements plus ancrés dans la vie professionnelle (informatique, stages...) et/ou plus ouverts sur le monde (langues, psychologie);

— offrant une initiation à la vie quotidienne (cuisine, secourisme...);

— et un apprentissage réfléchi des responsabilités du citoyen (philosophie, droit, politique...).

On est aux antipodes du « trop d'heures de cours » et du « mam-mouth à dégraisser ».

On est aux antipodes aussi d'une définition en terme minimaliste d'un socle commun étriqué de connaissances ou en termes de « **compétences permettant d'améliorer l'employabilité** » comme on dit aujourd'hui dans les salons bien-pensants de l'UE. Nos jeunes lycéens semblent avoir envie d'être des citoyens complets, créatifs, réellement ouverts au monde et à sa diversité, critiques et respectés...

Ils ont envie de maîtriser les outils pour penser plutôt que d'ingurgiter les résultats de la pensée des autres. Une véritable piste pour l'avenir... ■

Sylvie Nony

(1) Ouvrage paru aux ESF, 2005, Roger Establet et al.

### L'ÉVOLUTION : SON ENSEIGNEMENT FACE AUX CROYANCES

Le SNES lance une réflexion sur l'évolution face au créationnisme : quel doit être l'enseignement des sciences biologique et géologique pour contrer ces évolutions.

Le mercredi 22 mars, une journée de réflexion disciplinaire SVT aura lieu au SNES: elle sera éclairée par des chercheurs en sciences et en didactique: Guillaume Lecointre du Muséum, Corinne Fortin, Christian Orange, Guy Rumelhard. Pour vous inscrire, envoyer un courrier ou un mail à [groupe.svt@snes.edu](mailto:groupe.svt@snes.edu) (attention: un mois de délai pour l'autorisation d'absence).

Dominique Lecourt, du Collège de France, nous a adressé une intervention sur le sujet: elle est visible sur le site des Observatoires à [http://www.snes.edu/observ/spip/ecrire/articles.php3?id\\_article=530](http://www.snes.edu/observ/spip/ecrire/articles.php3?id_article=530)

Publicité Cinéduo

### Premier festival du film sur l'éducation en France à Grenoble Du 16 au 29 janvier 2006

Avec la Maison des enseignants, quelques passionnés de cinéma et d'éducation créent pour la première fois en France une biennale du « Cinéma et Éducation » à Grenoble et en Isère;

- 70 films longs et courts métrages dont 20 documentaires à découvrir et à redécouvrir avec trois films en avant-première; des œuvres françaises, allemandes, américaines, d'Amérique du sud, d'Afrique, de Grande-Bretagne, de Finlande, du Canada, d'Iran, de Chine couvrant les périodes de 1937, pour les films les plus anciens, à 2005 pour les plus récents;
- 22 débats sont prévus avec des cinéastes et des sociologues qui croisent leurs regards sur « Écoles et sociétés » avec notamment Hervé Hamon, Didier Lapeyronnie, Stéphane Beaud (sociologues), une universitaire d'origine finlandaise, Jean-Pierre Pagliano (historien du cinéma), Pierre Tournemire (Ligue de l'enseignement), Laurent Chevalier, Nicolas Philibert, Cyril Mennegun (réalisateurs), Philippe Meirieu, Marco Diani (chercheurs), Daniel Bougnoux (Universitaire), Christine Juppé-Leblond (IG de l'EN), Jean-Pierre Saez directeur des politiques culturelles, Jean-Paul Juliand (Universitaire EPS);
- 13 ateliers parmi lesquels des ateliers sur les métiers du cinéma avec notamment le bruiteur Nicolas Becker et sur le cinéma comme activité dans l'école;
- Une sélection d'une vingtaine de films d'élèves parmi lesquels des élèves venus d'Allemagne (Essen).

Une vingtaine de partenaires parmi lesquels des salles d'art et d'essai, le Forum des images, l'Agence du court-métrage, le Goethe Institut, l'Institut culturel finlandais et italien, la Ligue de l'enseignement, le SCEREN CNDP, le CRDP de Grenoble, le site.tv, *le Monde de l'éducation*, *Alternatives économiques*.

Pour consulter le programme : [www.cineduc.org](http://www.cineduc.org)



### NOTE DE LECTURE

## Prévenir la violence au collège

Vigé Franchi, Gwenaëlle Colin

SCEREN-CNDP académie d'Amiens

Cet ouvrage tombe à pic au moment où le ministre trouve comme seule réponse aux violences en milieu scolaire de mettre un policier dans les établissements. Pour le SNES, la prévention est une alternative aux défis que doivent relever au quotidien les équipes éducatives. L'objet de cet ouvrage est de proposer une démarche et un dispositif « Parlons tabou » expérimenté en Afrique du Sud puis dans l'académie de Lyon. Un

chapitre extrêmement intéressant est consacré à l'ethnisation et la violence en milieu scolaire.

Le livre invite à penser le vécu de la violence, à penser sa pratique professionnelle et les problèmes rencontrés dans une journée d'enseignement. Il permet la prise en compte de la relation éducative et d'associer les professionnels à l'analyse des difficultés qu'ils rencontrent dans leur pratique. ■

Gisèle Jean

Tarifs : • 1 ligne = 9 € pour les adhérents ou abonnés au SNES • 1 ligne = 14 € pour les autres annonceurs • 1 espace entre chaque mot compte pour un caractère • Chaque ligne comprend 28 à 30 signes et intervalles.

## LOCATIONS

Paris 15<sup>e</sup>, 75 m<sup>2</sup>, 4/2 au 18/2, 300€/sem. Tél. 01 43 06 63 79.

Serre-Chev., stud. 4 p., 11/2 au 18/2, 340€. Tél. 01 45 47 88 29.

Venise centre, appt 4/6 pers., jardin, 900€/sem. Tél. 00 39 32 92 27 12 38.

Hte-Auvergne, Coltines, gîtes communaux, février 2006, 225 à 428€/sem. (4 à 10 personnes). Tél. 04 71 73 21 35 ou 23 17.

Hyères-les-Palmiers, presqu'île de Giens, face Porquerolles, résidences « Vacances Méditerranée », loc. appt/studios 2-6 pers., pieds dans l'eau, grand confort, direct/mer, plage sable sans route à traverser. Tél. 04 94 58 01 09, fax : 04 94 58 09 37, vacmed@aol.com, www.vac-med.fr

Hérault, mer, gîtes 5-6 pers. Tél./fax : 04 67 62 53 83. Site : www.maussac.com

(83) Golfe St-Tropez/La Croix-Valmer. Loue maison, 300 m plage, séjour, 2 chbres, tt confort, février, juin. Tél. 02 96 78 99 81 ou 06 83 02 28 12.

(38) Villard-de-Lans, loue studio 35 m<sup>2</sup> + terrasse, 4 pers. Tél. 06 84 07 14 41/04 76 43 23 11.

Collègue cherche location studio ou F2 Avignon centre du 7/7 au 20/7. Tél. 06 76 90 61 57.

Près St-Malo, mais. neuve, vac. hiv., print. tes zones, pas d'anim., 400€/s. Tél. 06 26 76 12 00

Serre-Chevalier, appts ds chalet 2/10 pers. et 8/10 pers., tt cft, prox. pistes, px int. Tél. 04 76 41 32 53.

Menuires, févr., 575 €/s. Tél. 03 28 26 40 03.

(73) La Rosière 1850, ski, stud. 4 p., balc. sud, zones ABC. Tél. 06 60 42 18 71.

Paris, loc./éch. stud. prox. tour Eiffel, vac. scol., tt conf., calme, 260€/sem. Tél. 06 32 59 99 67.

Sud Irlande, vue sur montagnes du West Cork, loue mais. particulière 4 pers., de 400 à 500€/sem. à partir de mars. Tél. 02 96 36 56 40, ulieric@wanadoo.fr

Risoul 1850, loue studio 4 p., expo sud. Tél. 04 75 37 00 34.

Toscane sud, part. loue 5 lgts ds ferme, calme, cft, piscine, prox. villes d'art, 2/4/6 pers., www.casesantanna.com

Luberon, Bonnieux, coll. loue maison, sommet village, 4 pers., vue, confort, terrasse, cour, cheminée, bois gratuit, très calme, à partir de 200 €/sem. Tél. 04 90 75 80 76.

Paris 13<sup>e</sup>, Gobelins, 2 p., 47 m<sup>2</sup>, proximité facs, commerces, métro, 950€/mois c.c. Tél. 04 93 53 28 43.

(74) Chatel, ski, bel appt 4 pers., loc. sem., vac. févr., mars, Pâques, tes zones. Rens. : 01 47 60 15 05.

Luberon, mas provençal 8 pers., gd jardin, tt cft, avril à oct., 710 à 810€/sem. Tél. 06 71 72 73 78.

Ft-Romeu, ski, 3 gîtes de charme, 4-10 pers., www.snowdens.info

(73) Valmeinier, coll. loue appt 5/6 p., pied pistes. Tél. 03 23 09 66 92.

(04) Luberon, coll. loue ds ferme meublée 4/5 p. tt conf., indép., prox. loisirs, 200 à 300 €/sem. Tél. 04 92 76 64 43.

Cannes, loue gd 2 p. tt confort, gde terrasse, parc, 4 pers., mai-juin-août-sept. Tél. 03 87 87 37 01.

Htes-Vosges, coll. loue chalet ttes saisons. Tél. 03 87 76 21 83.

Danemark, loue chalet scandinave, vacances, près des plages, exotisme nordique, 6 pers. Tél. 06 81 44 75 49 (Mme Dupire), vl47@wanadoo.fr

Portugal, bord mer, golf, loue maison dans petite ville typique de pêcheurs. Tél. 05 53 40 92 00, ericeiraafd@hotmail.com

(74) Samoëns, appt 4/6 pers. Tél. 04 77 95 81 34.

Sitges (Barcelone), coll. loue F4. Tél. 01 41 13 72 60 / 01 69 28 23 39.

Guadeloupe, St-François, stud. 300€/sem., dupl. 400€/sem., F3 600 €/sem., meubl., clim., vue/mer, prox. plage, marina, tenn., golf, bus, marché. Tél. 590 851 466 (Guad.), 20 26 86 90 20 (USA), dlracine@aol.com ou mysite.verizon.net/chateau-thierry/Guadeloupe.

(74) Prox. Praz-de-Lys/Les Gets, loc. 6 pers., 400€/sem. + ch., tt période. Tél. 04 76 05 86 74.

Courchevel 1650, T2, 4-6 pers., ttes périodes. Tél. 02 47 53 15 74.

(74) La Clusaz, part. loue appt 6 pers., terrasse, garage. Tél. 01 39 76 71 18.

(24) Périgord noir, Fleurac, mais. indép. 6 pers., cuisine, s. de bains, séjour, 3 chbres, rez-de-chauss. + étage. Four, magnétoscope, gar., salle d'eau, vue panoramique, tout confort, 580€/sem. en juillet et août, 330€/sem. les autres mois. Tél. 05 53 53 37 80, 05 53 03 20 50 ou 06 84 05 88 85.

Paris, studios, 2 p. meublés, équipés, tt confort à partir de 295€/sem. Tél. 01 45 45 17 27.

## LOISIRS

Réduc'Snes et l'association Chicokids proposent 2 circuits touristiques de 10 jours aux vacances de Pâques en Syrie et en Jordanie, 2 circuits de 20 jours au Mexique en juillet et en août à Cuba. Pour de plus amples informations, contactez l'association au 06 09 27 04 31 ou chicokids@cegetel.net

Presqu'île Guérande, stages arts plastiques, du conte au masque, vac. scol. Tél. 06 76 04 65 52, www.couleursduvent.org

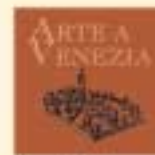
## LOISIRS

300 pianos de concert et d'étude en exposition, neufs, px importateur. Ex. : 1<sup>er</sup> prix 1070 € livr. et SAV, ds tte la France, Bechstein, Baldwin, Feurich. Ets BION, 60510 Therdonne (5 km de Beauvais). Tél. 03 44 07 70 12, ouv. 7/7.

Vend 1 bibliothèque blanche Ikea, modèle « Expedit », 50€ chacune, état neuf. Tél. 01 42 09 21 30.

## Publicité

Notre association culturelle organise des séjours de découverte de Venise et un séjour spécial Carnaval



Contactez-nous  
Arte a Venezia - 04 78 83 60 00  
dominique@venise-autrement.com

## Publicité

**ZIG-ZAG**  
Randonnées  
La bourse du voyage  
Randonnées Sahara  
Mauritanie - Sud algérien  
Niger - Libye - Egypte - Soudan  
Tchad - Mali - Maroc - Tunisie  
Moyen orient - Afrique - Europe - Himalaya - Asie - Amériques

**01 42 85 13 93**  
Zig-zag, 54 rue de Valenciennes - 75004 Paris  
www.zig-zag.fr - informations@zig-zag.fr

BROCHURES SUR DEMANDE

Nom : \_\_\_\_\_  
Adresse : \_\_\_\_\_

## SNES-Échanges vous propose

### Correspondance

**États-Unis** : Professeur depuis 13 ans dans une high school college de Chicago, apprenant actuellement le français, aimerait des correspondants pour pouvoir développer ses capacités et, éventuellement, dans la perspective d'un échange de séjour. Il habite à 25 minutes du centre-ville dans un trois pièces au Nord de la ville.

**Espagne** : Notre collègue, psychologue/professeur dans un centre d'intégration, son mari est professeur de langue, aimerait entretenir une correspondance avec des collègues de toute région, y compris DOM-TOM, dans la perspective éventuellement d'un échange de maison. Ils habitent Grenade avec leur fille de 15 ans.

Si vous êtes intéressé(e), demandez les coordonnées de nos correspondants en joignant une enveloppe timbrée à votre adresse pour la réponse à : SNES-Échanges, 46, avenue d'Ivry, 75647 Paris Cedex 13. Indiquez votre numéro d'adhérent ou le mois d'adhésion. Vous pouvez aussi consulter les annonces de SNES-Échanges sur notre site : [www.snes.edu](http://www.snes.edu)

Roger-Charles Le Breton



## En ce début de nouvelle année, quelques nouvelles d'ADAPT

Dans le domaine des **nouvelles technologies**, notre activité principale porte sur les tests de cédéroms éducatifs : les éditeurs nous envoient les nouveautés nous les faisons tester par trois collègues et nous mettons les résultats en ligne sur le site : [www.adapt.snes.edu](http://www.adapt.snes.edu). Les consulter avant d'acheter ces produits pour la classe peut éviter d'être déçu. D'autre part Alain Prevot alimente dans chaque *US Mag* deux pages sur les multimédias (aspects techniques ou disciplinaires). N'hésitez pas à lui faire part de vos questions, à lui proposer votre aide. (Toutes les pages parues sont sur le site d'Adapt.)

La collection d'**histoire des sciences**, éditée conjointement par Adapt et Vuibert, se porte bien. Le réseau de notre directeur de collection Jean Rosmorduc, physicien et historien des sciences, est très productif. Les ouvrages semblent répondre à un besoin de culture scientifique. De nouveaux titres sont à paraître en 2006 : *L'astronomie au féminin, Une histoire de la biologie marine, La naissance de l'écologie, La naissance de l'archéologie scientifique, La biologie au siècle des Lumières*. « Les nouveaux virus », *La radio activité et son histoire...* Les ouvrages de P. Mazliak, A. Simaan et A. Djebbar viennent d'être réédités.

ADAPT-Éditions continue à éditer **ses propres ouvrages** plus pédagogiques, directement ciblés sur l'enseignement secondaire : *Entre deux langues, L'orthographe en classe, Corps et pédagogie, Guide juridique*.

Les projets concernent l'histoire de l'enseignement secondaire, l'art oratoire sous la III<sup>e</sup> République, l'apport des neurosciences dans l'enseignement, l'histoire des arts, l'éducation à l'esthétique, l'espace théâtral, le métier de CPE, l'entrée dans la vie d'adulte, l'enseignement de l'épidémiologie, etc.

Notre objectif a toujours été de faire gagner du temps et des idées à tous, en mettant à disposition des collègues les résultats de la recherche universitaire ou les expériences concrètes des uns et des autres. Pour qu'Adapt réponde mieux aux besoins, nous sommes demandeurs de suggestions, comme « Ce serait bien de publier quelque chose sur tel ou tel sujet », « ce que j'aimerais trouver, c'est... » ou « vous devriez contacter x ou y qui a des choses à dire sur... ». N'hésitez pas à nous joindre - et même à nous rejoindre - pour nous donner un coup de main : [adapt@snes.edu](mailto:adapt@snes.edu). Un mail, c'est si vite écrit !

L'équipe ADAPT